ESSAI

SUR

L'EMPOISONNEMENT.

L'évidence mathématique et la certitude physique sont les deux seuls points de vue sous lesquels nous devons considérer (ici) la vérité; dès qu'elle s'éloignera de l'une ou de l'autre, ce n'est plus que vraisemblance et probabilité.

Buffon, *Hist. naturelle.* Tome I.er, page 69, édit. de Sonnini.

ESSAI MÉDICO-LÉGAL

SUR

L'EMPOISONNEMENT

ET

SUR LES MOYENS QUE L'ON DOIT EMPLOYER POUR LE CONSTATER.

PAR N. LECLERC,

DOCTEUR EN MÉDECINE, EX-AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ÉCOLE SPÉCIALE DE MÉDECINE DE STRASBOURG.



PARIS,

CHEZ LEVRAULT, FRÈRES, LIBRAIRES, QUAI MALAQUAI;

STRASBOURG, CHEZ LES MÊMES.

AN XI (1803).

AVANT-PROPOS.

Le sujet dont je me suis occupé dans cet Essai, est de la plus haute importance, non-seulement pour l'officier de santé chargé par les magistrats de visiter les cadavres des personnes que l'on présume avoir été empoisonnées; il me paraît aussi présenter quelques vues d'utilité pour l'homme de loi appelé par son état à la défense de ceux qui sont prévenus du crime d'empoisonnement, et pour les jurés et les juges, dont il sert à éclairer la conscience.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur l'empoisonnement, les uns n'ont parlé que de quelques poisons en particulier; d'autres, sans trop s'arrêter aux symptômes qui les caractérisent, et aux divers procédés qui servent à les faire reconnaître, se sont spécialement occupés des moyens propres à secourir ceux qui ont le malheur d'en avaler par méprise, ou ceux qui ont des enne-

mis assez scélérats pour leur en faire prendre afin de leur donner la mort : la plupart ne les ont envisagés que sous le rapport de la pratique ; peu, comme médecins-légistes. L'art de guérir, en un mot, ne possède presque point de traité complet sur les empoisonnemens. Quelques anciens médecins, tels que Cardan, Forestus, Sennert et Zachias, se sont, il est vrai, assez étendus sur cette partie ; mais leurs ouvrages, d'ailleurs justement estimés, contiennent une foule d'erreurs, que le peu de progrès des sciences naturelles, et l'aveugle crédulité de leur temps, pouvaient excuser alors, et qui ne sauraient plus être admises aujourd'hui. Parmi les modernes, Plenck, Foderé et Mahon, sont ceux dont les ouvrages sur cette matière sont le plus généralement vantés. En entreprenant un sujet aussi vaste et aussi important, je ne me suis point dissimulé les difficultés sans nombre qu'il présente, et n'ai point eu la folle ambition de croire que je parviendrais à le porter aux dernières limites de la perfection : j'ai moins cherché à donner du nouveau, qu'à réunir, en quelque sorte, dans cet ouvrage ce

qui a été dit de plus essentiel et de plus exact sur l'empoisonnement. Après avoir recueilli dans les auteurs, et surtout dans les excellentes leçons du citoyen NOEL [1], plusieurs observations intéressantes qui viennent à l'appui des principes que j'avance, je me suis attaché à présenter mes idées avec ordre, clarté et précision, pour qu'elles pussent être mieux saisies. J'ai divisé mon sujet en deux parties : dans la première, j'expose le diagnostic de l'empoisonnement en général, et je tâche de démontrer que les symptômes généraux qu'il présente, se confondant trop souvent avec ceux qu'offrent la plupart des maladies spontanées, ils ne peuvent seuls fournir la conviction intime de l'existence ou non-existence du poison. Dans la seconde partie, je considère en particulier les poisons tirés des trois règnes de la nature, les symptômes propres à chacun d'eux, et la manière de les reconnaître, soit par l'analyse chimique, soit par d'autres épreuves. En offrant à mes lec-

---

1. Directeur et professeur de médecine légale à l'école de Strasbourg.

teurs ce faible essai, j'ai compté sur leur indulgence, et je m'estimerai trop heureux si, dans un temps surtout où les exemples de ce crime horrible ne sont que trop malheureusement multipliés et se renouvellent pour ainsi dire chaque jour, l'intérêt et l'utilité du sujet suppléent à la manière dont je l'aurai traité.

DE
L'EMPOISONNEMENT
ET
DES MOYENS QUE L'ON DOIT EMPLOYER POUR LE CONSTATER.

Un des cas les plus importans et les plus délicats à traiter de la médecine légale, c'est, sans contredit, celui qui a trait à l'empoisonnement. On entend par empoisonnement l'administration intérieure, ou l'application sur les parties externes du corps, de certaines substances, dont il résulte une maladie grave, ou la mort. Les jurisconsultes définissent l'empoisonnement, l'administration frauduleuse et criminelle de certaines substances, qui ne sont ni alimens, ni remèdes, et mélangées avec ceux-ci : ils ont donné à ces substances le nom de vénéneuses dans leur essence, quoique cette essence ait été inconnue jusqu'ici.

Si l'assassinat, ce crime des lâches, est un objet d'horreur pour toutes les ames honnêtes, où prendre des couleurs assez noires pour peindre dans toute sa difformité l'empoisonnement ? Ce mot seul rappelle un grand crime à la pensée ; le crime est plus grand que l'expression. Il a existé des cannibales, des hommes assez dégradés pour se nourrir de la chair de leurs semblables, comme de celle des ani-

maux; monstruosité née de la stupidité, du besoin, et peut-être de la superstition, plutôt que d'une cruauté calculée [1]; il est des hordes de sauvages qui se plaisent à irriter, par les plus douloureuses épreuves, le courage indomptable de leurs ennemis vaincus : mais un forfait aussi atroce, parmi des nations civilisées! .... Le cœur en est tellement révolté, qu'à peine l'esprit ose-t-il en saisir l'idée.

En effet, ce crime suppose presque toujours une longue préméditation de la part de celui qui le commet, et un abus de la confiance aveugle du malheureux qui en est la victime. On peut, dit Ciceron [2], défendre quelquefois sa vie contre un assassin qui attaque à force ouverte; mais quelles précautions prendre contre un scélérat qui prépare la mort dans le silence le plus profond, et la présente souvent sous les dehors de la tendre amitié? Aussi les lois 1.re et 3.e au Code, *ad legem Corneliam de Sicariis* et *Veneficis*, disent que, *plus est hominem extinguere veneno quam gladio.* On peut observer des gradations dans les autres attentats : dans celui-ci, il n'y en a aucune.

L'empoisonnement a toujours été en horreur chez

1. Les *Messagètes* croyaient ne pouvoir mieux témoigner leur estime et leur respect pour leurs semblables, qu'en devenant eux-mêmes leurs tombeaux, et en les convertissant en leur propre substance. Chez quelques peuplades de l'Amérique méridionale, dit le père Lafitau, les femmes viennent verser des pleurs sur le sort de leurs maris, après quoi elles ne renoncent point au droit qu'elles ont d'en manger comme les autres : souvent elles sont des plus ardentes à s'en nourrir.

2. Cicero, in Verr. l. 1, cap. 39.

tous les peuples policés. Il est assez extraordinaire qu'il ait été long-temps inconnu à Rome, où la politique avait ouvert un asile à tous les transfuges des nations voisines. La loi des douze tables, qui fut affichée dans *Rome* en 304, prononçait, il est vrai, la peine de mort contre celui qui aurait préparé du poison, ou qui en aurait fait prendre à quelqu'un : mais on ne trouve rien dans l'histoire qui annonce qu'on ait été obligé de faire usage de cette loi, avant l'année 422. Ce fut en effet vers ce temps, c'est-à-dire, sous le consultat de VALERIUS FLACCUS, et de M. CLAUDIUS MARCELLUS, que *Rome* fut effrayée par la quantité d'empoisonnemens dont un grand nombre de femmes se rendirent coupables. Elles furent trahies par une esclave, et emprisonnées. Plusieurs nièrent le crime; d'autres crurent échapper au supplice, en s'annonçant comme médecins, et en supposant que leurs préparations vénéneuses avaient pour objet de guérir certaines maladies. On jugea à propos d'éprouver sur elles-mêmes l'effet de leurs drogues, et leur mort, suivant l'expression de TERRASSON, servit en même temps à les convaincre et à les punir de leurs forfaits. [1]

---

1 Les morts qu'elles avaient causées, étaient en si grand nombre, qu'on attribua d'abord ce malheur à l'intempérie pestilentielle de l'air, et l'on nomma exprès un dictateur qui alla attacher en cérémonie un clou au temple de Jupiter, ainsi qu'on le pratiquait dans une calamité publique. (Tite-Live. déc. 1.re, liv. VIII.) Ce clou d'airain, qu'on attachait d'abord tous les ans au temple de Jupiter, avait été inventé pour suppléer à l'ignorance de ce peuple, qui n'avait qu'à jeter les yeux sur le nombre de ces clous, pour connaître celui des années. Dans

Les Romains n'étaient pas fort instruits alors sur la qualité des substances qui méritent proprement le nom de poisons, et sur les signes symptomatiques qui en désignent l'effet. On laissait en quelque sorte au peuple à prononcer sur le genre de mort qui avait eu lieu, lorsqu'on présumait qu'elle n'était pas naturelle. GERMANICUS est soupçonné avoir été empoisonné par PISON; son corps, avant d'être réduit en cendres, est exposé en vue dans la place d'*Antioche*, lieu destiné à sa sépulture, afin que l'opinion publique prononçât sur la cause de sa mort. On sent combien cette manière de juger devait être suspecte, et qu'elle ne pouvait fournir que des semi-preuves extrêmement arbitraires. C'est ce que fit voir TIBÈRE, dans sa harangue au sénat à ce sujet : » Vengez-nous, messieurs, dit-il, vengez une famille désolée : mais assurez-vous si ce n'est point un artifice des accusateurs, pour rendre PISON plus criminel; car j'ai sujet de me plaindre de leur zèle in-

---

la suite, cet usage fut converti en une cérémonie religieuse, pour détourner les maladies et les calamités publiques, comme si ce clou eût eu la vertu de les arrêter. L'honneur de l'attacher passa des consuls au dictateur; il arriva même, comme dans cette circonstance, d'en créer un pour cette cérémonie. (Habitudes et mœurs privées des Romains, par d'Arnay.)

Il s'est passé à *Paris*, il y a environ cent ans, un fait à peu près semblable. Quantité de personnes furent atteintes et convaincues de poison, ce qui obligea le roi d'établir une chambre souveraine, appelée la chambre ardente, qui fut composée de plusieurs commissaires, à qui la connaissance de ce crime fut réservée, à l'exclusion de tous autres juges.

« considéré. Pourquoi, je vous prie, dépouiller le « corps de mon fils dans une place publique, et l'ex- « poser en vue à tout le monde? Pourquoi faire « publier, jusque dans les pays étrangers, qu'il a « été empoisonné, si c'est un crime douteux et dont « les preuves sont incertaines? Certes, je pleure « mon fils, et le pleurerai toute ma vie; mais je ne « veux pas que sa perte soit fatale aux innocens, « ni qu'elle empêche les accusés de se défendre. « Séparez, messieurs, mon intérêt de la cause, « et ne prenez pas en ma faveur des accusations « pour des crimes. » Quelle que fût la sincérité de ces paroles dans la bouche de Tibère, elles sont une grande leçon pour les hommes puissans et pour les juges. Cependant Pison fut condamné, quoique le crime de poison ne pût pas être prouvé; et le sénat montra moins de justice que son empereur.[1]

En France, jamais ce crime ne fut malheureusement plus commun qu'aujourd'hui. On ne voit, à la honte de notre siècle, dans la plupart des tribunaux de justice, que trop d'exemples de cet homicide clandestin. Ici, un monstre, tout à la fois époux et père, étouffant dans son cœur tous les sentimens de la nature, ne craint pas de se débarrasser par le poison de sa femme et de malheureux enfans auxquels il a donné le jour. Là, une épouse libertine, pour satisfaire sa passion criminelle, et rendre plus facile un commerce secret et illicite, suit aveuglé-

---

1. Annales de *Tacite*, vie de *Tibère*.

ment les conseils intéressés d'un amant aussi scélérat qu'elle, et essaie, pendant six mois entiers, de se défaire de son époux, en empoisonnant les alimens qu'elle ose lui présenter elle-même, et qu'il reçoit avec confiance. Ailleurs, un fils dénaturé et barbare n'a point horreur de déchirer, de ses propres mains, les entrailles de celle qui lui donna la vie, en lui faisant avaler des substances meurtrières et corrosives. [1] Je ne rechercherai point ici quelle peut être la cause de cette horrible épidémie morale,

---

1. Au mois de ventôse de l'an 7, une femme de cette ville, convaincue d'avoir empoisonné son mari, fut condamnée à la peine de mort, ainsi que son amant, accusé de complicité. Le tribunal criminel de l'Isère vient de condamner à la même peine, la femme d'un meunier, convaincue d'avoir essayé, pendant plusieurs mois, de faire périr son époux, par le poison que lui fournissait un garçon meunier, avec lequel elle vivait secrétement. Ce monstre femelle, voyant que le poison ne produisait pas un effet assez prompt à son gré, prit le parti de lui tirer un coup de pistolet dans son lit. Dans la séance du 21 brumaire dernier, le tribunal de la Gironde a également rendu un arrêt de mort contre un individu convaincu du crime d'empoisonnement. Celui de la *Seine* vient de prononcer la même sentence contre un épicier de *Paris*, convaincu d'avoir fait périr sa fille aînée, avec de l'arsénic mêlé dans du café. Les détails contenus dans le procès-verbal, font frémir l'humanité. On écrit de *Tours*, que dans l'arrondissement de *Chinon*, un jeune homme vient d'empoisonner sa mère et son frère, et qu'ayant été de suite arrêté, il s'est laissé mourir de faim dans sa prison. Du côté de *Nantes*, un individu, accusé d'avoir empoisonné ses deux enfans, est parvenu, au moment où on le conduisait dans les prisons de cette ville, à s'échapper, et s'est précipité dans la rivière, où il a disparu sous la glace. Le tribunal du *Bas-Rhin* informe dans ce moment contre un particulier de Molsheim, soupçonné d'avoir empoisonné son épouse enceinte.

si c'est à la dépravation de nos mœurs qu'il faut l'attribuer [1]; cette question est étrangère à mon sujet. Je me contenterai d'observer, en passant, que depuis que des mains ultra-révolutionnaires eurent, si j'ose m'exprimer ainsi, attaché la saine morale au pilori de l'opinion; depuis que l'on vit les FABRICIUS et les SOCRATES se coudoyer dans les rues, le *forum* rempli de BRUTUS; dès-lors, ce qui arrive nécessairement dans ces sortes de convulsions politiques, le crime et l'immoralité confondirent tous les rangs; la crapule de l'ivresse et l'obscénité du libertinage se montrèrent avec impudeur dans les villes et les campagnes, dans le sanctuaire des lois [2], comme dans les lieux publics assignés à la prostitution: dès-lors le mariage ne devint plus qu'un simple contrat de spéculation; le respect filial ne fut plus une vertu, mais une obligation provisoire contractée par le fils

---

1 « Voulez-vous, dit CICERON, connaître l'état d'une république ? « Faites-vous rendre compte des jugemens que les tribunaux y pro- « noncent. « C'est en effet le tableau des mœurs publiques.

2. *Robespierre* venait au sénat, donnant le bras à son Antinous, qu'il avait fait général de l'armée parisienne. Un de ses rivaux de gloire et de popularité, sortait des bras d'une prostituée, pour venir à la tribune faire un rapport en calembourgs sur la morale publique. Un histrion, siégeant avec orgueil sur les débris du trône, abandonnait quelques instans ses orgies, pour venir proposer au forum l'accusation de quelques rois. Il faut avouer cependant que dans ces temps malheureux, le courage de la vertu égala souvent l'audace du crime: aussi la saine philosophie oppose-t-elle avec orgueil à ses détracteurs les noms illustres de plusieurs sages que l'on a vus se reproduire dans toutes les époques révolutionnaires, sans cesser de bien mériter de l'humanité.

envers son père ; la reconnaissance devint faiblesse, et l'ingratitude, en quelque sorte, un acte de civisme ; en un mot, la France, entre les bras ensanglantés de cette anarchie politique, parut la thèse la plus éloquente qui pouvait démontrer le besoin d'une régénération dans nos mœurs, d'une réforme dans le gouvernement et dans nos lois. [1]

Avant la législation actuelle, en fait d'empoisonnemens, il ne fallait également en France que des indices pour asseoir un soupçon judiciaire, et même une condamnation. La disposition de l'article 4 de la déclaration du mois de juillet 1682, le voulait ainsi ; elle ordonnait que quiconque aurait connaissance qu'il eût été travaillé à faire du poison, qu'il en eût été demandé ou donné, fût tenu de dénoncer incessamment ce qu'il en saurait, à peine d'être poursuivi et puni comme fauteur et complice, et sans que le dénonciateur fût sujet à aucune peine, ni même aux intérêts civils, quoique l'accusé, dans la suite, obtînt un jugement de décharge. Combien d'assassinats judiciaires, combien de crimes n'a pas dû produire une législation pareille ! Pourquoi refuser à l'homme enchaîné le moyen de se justifier et de briser ses fers ? La vie de son semblable est-elle donc si peu de chose ? Qu'a prétendu le législateur, en ordonnant la punition du coupable ? Effrayer le scélérat qui oserait l'imiter :

---

1 Les anciens pensaient également que la morale est la base de la politique ; que, sans les mœurs, les lois s'écroulent et le bonheur fuit loin des républiques. Cette doctrine est consignée dans tous leurs écrits.

voilà le vœu de la loi. Eh ! l'accomplit-on, lorsqu'on ne donne à l'accusé, pour toute preuve de son crime, que le poids des fers dont on l'accable, et pour tout juge, que le bourreau qui vient l'immoler. En 1536, le comte de MONTECUCULLI, qui fut écartelé, en présence de FRANÇOIS I.er et de toute la cour, comme coupable d'avoir empoisonné le dauphin, ne subit ce supplice que sur de simples soupçons. Il était italien, il était chimiste ; on haïssait CHARLES-QUINT : voilà les preuves sur lesquelles on paraissait se fonder pour lui faire subir le plus effrayable des supplices. Il paraît plus vraisemblable que le dauphin est mort d'une pleurésie, provenant de ce qu'après s'être beaucoup échauffé à jouer à la paume, dans la petite ville de Tournon, et étant tout en sueur, il a bu de l'eau glacée. [1] On lit dans les Causes célèbres (13.e cause, vol. 6), que le parlement de *Dijon* et celui de *Douai* condamnèrent aux galères à vie un particulier, pour les charges résultant d'une procédure qui l'accusait d'empoisonnement. Il n'y avait aucune preuve complète du crime ; le corps du délit n'était pas constant ; il n'y avait même aucune semi-preuve considérable que

---

1 VOLTAIRE, dans ses Questions sur l'encyclopédie, au mot *Supplice*, s'élève fortement contre cette condamnation. « Je voulus sa« voir, dit-il ailleurs, dans une lettre à CAPERONIER, si ce MON« TECUCULLO, que nous appelons mal-à-propos MONTECUCULLI, fut « condamné par le parlement, ou par des commissaires, ce que les « historiens ne nous apprennent pas ; il se trouve qu'il fut condamné « par le conseil du roi. J'en suis fâché pour FRANÇOIS I.er «

l'accusé en fût l'auteur : il fut donc condamné aux galères, parce qu'on ne put pas le condamner à mort. Ne pourrait-on pas dire, qu'en pareil cas les juges ne prononçaient pas contre le crime, mais plutôt contre la peur qu'ils en avaient? Grâces à la législation actuelle, l'innocent n'est plus confondu avec le coupable; le législateur ne redoute plus le crime qu'il n'a pas pû dévoiler, il ne le voit que quand il est constant : l'innocent ne tremble pas ; le coupable seul frémit....

L'empoisonnement fournit souvent l'exemple d'obstacles d'autant plus difficiles à vaincre, qu'ils sont plus cachés par l'intérêt qu'ont souvent à les multiplier ceux qui nous entourent. Quelque astuce qu'emploie, quelque précaution que prenne, pour éviter même jusqu'au soupçon, celui qui est coupable de ce forfait, il redoute encore la visite de l'expert, et il s'efforce, par des discours adroits, par des insinuations perfides, de lui dérober jusqu'aux traces que le crime a pu laisser dans l'intérieur, et que le scalpel anatomique peut faire découvrir. Il est vrai qu'ici, comme dans d'autres circonstances, le malheur peut se montrer à côté du crime : le grand mérite de l'homme de l'art consiste alors à ne pas les confondre l'un avec l'autre. Combien de fois, hélas! ces deux cas, faute d'avoir été bien distingués, n'ont-ils pas favorisé l'erreur, et conduit des innocens à l'échafaud! Vertueux Calas [1],

---

1 La nature, la loi, la justice et la vérité, outragées par la sanglante condamnation de ce respectable vieillard, ont à la fois repris

peut-être respirerais-tu encore, si les experts appelés pour visiter le cadavre de ton fils, avaient connu les signes établis depuis par le célèbre Louis, pour distinguer la suspension volontaire de celle forcée, la suspension accompagnée de l'étranglement, de celle qui n'a lieu qu'après l'étranglement. [1]

---

leurs droits par la réhabilitation de sa mémoire. La convention nationale, par son décret du 29 brumaire de l'an III, a ordonné l'érection d'une colonne en marbre, sur la place même où périt Calas. Cette colonne attestera à la postérité la plus reculée, l'innocence du plus malheureux des pères.

1. Selon Grosier (description de la Chine, t. 13), l'art de discerner si un homme s'est étranglé lui-même, ou s'il l'a été par une main ennemie, s'il s'est noyé, ou s'il n'a été jeté à l'eau qu'après sa mort, est une découverte qui a fait, il y a 15 à 20 ans, beaucoup de bruit à *Paris*, et qui appartient originairement aux Chinois. Pour distinguer si un homme est mort naturellement ou par violence, pour en juger, lors même que le cadavre est tombé en pourriture, voici le procédé qu'ils emploient : ils exhument le cadavre, s'il a été enterré, et le lavent avec du vinaigre ; ils ont préparé auparavant et creusé une fosse d'environ six pieds de longueur sur trois de largeur, et autant de profondeur. On allume un grand feu dans cette fosse, que l'on alimente, jusqu'à ce que la terre qui l'environne, soit devenue elle-même un foyer ardent ; alors on en retire le brasier qui y était resté ; on y verse une grande quantité de vin, et on couvre la fosse d'une grande claie d'osiers, sur laquelle on étend le cadavre. On le couvre ensuite, ainsi que la claie, d'une toile qui s'élève en forme de voûte, afin que la fumée du vin que la chaleur fait évaporer, puisse agir en tout sens sur le cadavre. On lève cette toile deux heures après, et c'est alors, s'il y a eu des coups donnés sur le sujet pendant sa vie, qu'on les distingue sur le cadavre, dans quelque état de dépérissement qu'il soit. On étend la même expérience jusque sur les ossemens dépourvus de chair. Les Chinois avancent que si les coups donnés ont été mortels, cette épreuve en fait paraître les marques sur les os, quand même ils n'auraient pas été fracturés. Il faut observer que le

On aurait souvent à gémir sur ces obstacles toujours renaissans qu'oppose une criminelle industrie à la découverte de la vérité, dans la plupart des questions pour l'éclaircissement desquelles la justice a recours aux lumières du médecin, s'il ne trouvait pas dans ses connaissances les moyens de les vaincre. Aussi quelque profonde que soit l'obscurité dont le crime s'environne, elle se dissipe le plus souvent par le moyen des savantes et laborieuses perquisitions de l'homme de l'art éclairé : la médecine, à l'aide surtout du flambeau de l'anatomie et de la chimie, trouve des ressources multipliées pour démasquer et confondre l'imposture, dissiper l'erreur et éclairer la conscience des juges. [1]

---

vin dont il est question dans cette expérience, n'est autre chose qu'une espèce de bière fabriquée avec du riz ou du miel. Depuis 1785, dit le citoyen Sue, que Grosier a publié ce procédé, qui n'est ni difficile à exécuter, ni coûteux, il est étonnant qu'on n'en ait pas encore fait l'essai en France. On l'essayerait, sans doute, avec plus de confiance et peut-être de succès, si l'on avait la traduction de l'ouvrage Chinois auquel il a donné lieu, et qui est intitulé *Si-Yuen*, mot composé de *Si-*, qui, en Chinois, signifie la vie, et *Yuen* qui veut dire fosse. (V. le Recueil périodique de la Société de méd. de Paris, mois de vendém. an IX.)

1. En 1728, une des premières dames de la cour de *Sardaigne* avait soupé tranquillement avec son mari, qui jouissait d'une parfaite santé. Ils se couchent dans le même lit. Le lendemain matin, le mari est trouvé mort, et sa femme paraît au désespoir. On ordonne la visite du cadavre. Trois experts la font, et ne découvrent aucun signe, aucune marque dans toute l'habitude du corps, qui dénonce une mort violente. L'ouverture des trois grandes capacités ne leur donne pas plus de lumières sur la cause de la mort, qu'ils attribuent, dans

On voit par là combien cet art est étroitement lié avec cette science auguste qui, s'occupant de nos relations sociales, couvre de son égide tutélaire les intérêts les plus importans et les plus précieux de l'humanité, je veux dire la législation. Par la nature de ses connaissances, le médecin est forcé

---

leur rapport, à un coup de sang. Le gouverneur de *Turin*, ami du défunt, eut des soupçons ; il crut qu'un nouvel examen du cadavre les éclaircirait. Il le fait visiter de nouveau, à l'insu de la femme, par son chirurgien, en qui il avait toute confiance, et qui la méritait par son habileté. L'examen le plus attentif de tout l'extérieur et de toutes les parties intérieures, ne lui avait rien fait découvrir qui annonçât une mort violente, lorsqu'en examinant de nouveau le cœur, il aperçut, à la face interne du ventricule droit, un trou léger, mais bien distinct, qu'il jugea n'avoir pu être fait que par un corps pointu. Un stilet, introduit avec ménagement dans ce trou, traversait le ventricule de part en part. Il examine alors avec soin la partie de la peau qui répond à cet endroit du cœur, et il y découvre un trou semblable, que l'embonpoint naturel du sujet avait presque entièrement effacé à l'extérieur. Cette découverte, dont il fit part au gouverneur, donna lieu à l'arrestation de la femme, qui avoua qu'elle avait fait fabriquer exprès une épingle d'or très-piquante et très-longue, dont elle s'était servie pour percer le cœur de son mari dans son premier sommeil.

On a vu aussi, il y a quelques années, à *Lunéville*, un jeune homme qui vivait scandaleusement avec sa sœur, après s'être dégoûté d'elle au bout d'un certain temps, lui injecter, pendant le sommeil, une substance corrosive dans le vagin.

J'ai lu quelque part l'histoire horrible d'une femme qui, dans le milieu du siècle dernier, faisait son occupation d'assassiner tous les enfans nouveau-nés qui lui tombaient entre les mains, en leur plongeant une aiguille fine au commencement de la colonne épinière, ou dans le cerveau, dans l'intention, répondit-elle à ses juges, de peupler de plus en plus le ciel.

même de pénétrer dans les détails les plus minutieux de l'économie politique : prêtant ses regards à la justice nationale, pour constater les délits, il lui apprend quand il faut sévir, et légitime ainsi les jugemens et l'application des peines; souvent encore, dissipant des soupçons funestes, ou démasquant d'injustes délations, il arrête le glaive de *Thémis*, et repousse l'infamie loin de l'asile de l'accusé.

S'il est donc vrai que la médecine légale soit un des plus grands instrumens de la bienfaisance publique, il est évident que les législateurs doivent non-seulement en encourager les progrès, mais veiller spécialement à ce qu'elle se maintienne pure et saine en principes, en l'arrachant des mains de tant de profanes qui la souillent et la prostituent. Jamais, peut-être, ces soins vigilans ne durent être autant sollicités, que dans ces circonstances malheureuses, où le charlatanisme déhonté tend ses piéges à la crédulité humaine, et mendie effrontément son salaire. Dieux ! quelle nuit barbare menace d'obscurcir les beaux jours de la lumière de Cos ! .... Souffrira-t-on que les tables sacrées du divin vieillard, soient abattues et remplacées par des tréteaux imposteurs? souffrira-t-on que les marches du sanctuaire de la médecine soient plus long-temps embarrassées par les échafaudages du charlatanisme, où la multitude égarée vient adorer de fausses lueurs? .... Dépositaires de nos lois, défendez vos concitoyens contre l'audace cupide de toutes ces hordes dévorantes ! sauvez un art qui a sauvé et qui peut sauver encore

tant de malheureux! rendez-lui son rang et sa dignité dans la hiérarchie sociale! qu'il soit coordonné aux bases nouvelles de vos institutions, et il deviendra leur plus ferme appui ; et le temple *d'Esculape*, jadis si révéré, et depuis quelque temps si profané, se relèvera bientôt, plus majestueux que jamais, sur les ruines de l'empirisme ! [1] ....

C'est une vérité dont malheureusement il faut convenir, et qui ne saurait être trop répétée : la police en général devrait être plus attentive sur le choix des officiers de santé qu'elle appelle pour constater les cas où il y a lésions, ou même perte de la vie. [2] Il ne faut, pour s'en convaincre, que consulter les greffes des tribunaux, les secrétariats des administrations ; on y trouvera des procès-verbaux informes, des rapports, des certificats rédigés sans ordre, conçus sans aucune espèce de connaissances même élémentaires de l'art de guérir, sans traces de première instruction dans sa propre langue. Cependant n'est-ce pas le plus souvent sur le contexte de ces mauvais rapports, que portent les arrêts et les sentences? n'est-ce pas dans la rédaction des premiers procès-verbaux juridiques, qu'une affaire criminelle peut prendre un faux caractère, peut se trouver en-

---

1. Alibert, Société médicale d'émulation ; tome II.

2. Avant la révolution, ceux qui remplissaient les fonctions médico-légales, achetaient cet exercice, qui était pour eux un privilége exclusif. L'institution de ces charges vénales remonte au règne de Louis IX. Un édit de Louis XIV, du mois de février 1692, a fait des rapports en justice un objet de finances.

veloppée d'obscurités que les lumières des magistrats et des médecins les plus instruits, ne pourront souvent plus éclaircir ? S'il est des instans où les erreurs sont des crimes, c'est sans doute dans l'exercice de la médecine légale. La société est naturellement attentive, parce qu'elle veut savoir si elle a été blessée, et elle ne veut être la dupe ni des effets de la malveillance ou de l'ignorance, ni des efforts insidieux de la malignité.

Qu'elles sont honorables aux médecins, mais quels devoirs elles lui imposent, ces circonstances dans lesquelles il se voit obligé de suspendre un moment l'activité des secours qu'il porte à l'individu souffrant et malade, pour revêtir le caractère sacré de magistrat, de magistrat sans appel, puisque ses décisions servent de bases et de motifs à l'application des lois. Celui donc qui accepte une commission de juré près d'un tribunal, doit bien se pénétrer de la grandeur de son ministère : son devoir est de se suspecter, s'il a le moindre doute sur ses connaissances ; autrement il s'expose à devenir un assassin et un meurtrier. Rien n'est plus dangereux aussi que de se laisser entraîner par ce qu'on appelle la rumeur et l'indignation publiques ; la froide raison, ses lumières, ses connaissances, doivent seules le diriger. Les deux faits suivans, arrivés en l'an 9, viennent à l'appui de ce que j'avance ici.

Le citoyen C.... natif de C.... vivait, depuis cinq ans, dans la plus fraternelle intimité, chez le citoyen M... habitant dudit lieu, qui, le voyant

sans asile et sans ressources, lui avait ouvert sa maison. Au mois de Nivôse de l'an 9, C... qui se plaignait d'un mal-être sensible, depuis plusieurs jours, tombe dangereusement malade, après avoir mangé la veille beaucoup de viandes et de pommes de terre; M... était alors absent, et bien éloigné de prévoir le cruel état dans lequel se trouvait son ami. A son retour, quel est son étonnement! quelle est sa douleur! En rentrant chez lui, il entend ces cris effrayans : C... est malade : C... se meurt!... M... accourt, s'informe de la nature de la maladie, lui prodigue mille soins, lui adresse des paroles d'amitié, d'encouragement, de consolation. C... en paraît touché; il essaie de ranimer un reste de force; il veut parler à son ami : vains efforts! l'heure fatale est sonnée; il rend le dernier soupir dans les bras de M..., à la suite d'une maladie de vingt-sept heures. M... avait quelques ennemis. La promptitude de cette mort devient pour eux un moyen de persécution : bientôt on s'empresse de répéter avec complaisance que C... est mort empoisonné. Déjà on nomme le coupable; on accuse son bienfaiteur. M... était absent lorsque son ami est tombé malade; il n'avait donc pu lui administrer le poison. Vaine objection : ses ennemis l'ont prévue; il ne s'agit, pour y répondre, que de lui trouver quelque complice. On désigne, on accuse la femme de C...; c'est elle qui a exécuté le crime, à la sollicitation de M... Cette malheureuse veuve n'était occupée, depuis quelques jours,

qu'à verser des larmes sur la tombe de son mari; et l'on va, d'une main sacrilége, l'arracher du sanctuaire de la douleur, pour la traîner impitoyablement sous le glaive d'une accusation monstrueuse. M... instruit des bruits affreux que l'on faisait circuler, et des soupçons qui planaient sur sa tête, provoque, sollicite l'exhumation de C...; conjure le juge de paix de nommer, pour constater l'état du cadavre et la cause de la maladie, des hommes instruits et expérimentés. Le magistrat acquiesce en partie à sa demande, et désigne à cet effet deux officiers de santé de Ch... Le cadavre est exhumé, et ces deux individus procèdent à son examen. Une opération aussi délicate et aussi importante exigeait toute la maturité de l'observation la plus scrupuleuse : à la première inspection, ils reconnaissent que C... était mort empoisonné, et déclarent » qu'ouverture faite du crâne, ils ont trouvé le cer- „ veau et le cervelet couverts de taches noires, et „ les vaisseaux de la dure-mère pleins d'un sang gru- „ melé. De suite ils ont trouvé le cou, le haut de „ la poitrine sphacelés, le larynx enflammé : ont „ ouvert l'œsophage, conduit qui va de la bouche » à l'estomac; ils l'ont trouvé d'une couleur non „ naturelle et livide. De suite ont ouvert la poitrine; „ ont trouvé le poumon plein de sang noir et de „ taches livides, le diaphragme altéré dans sa par- „ tie concave, qui regarde l'estomac : ont ouvert „ de suite la cavité du bas-ventre : ont remarqué „ que l'estomac était teint extérieurement d'une cou-

„ leur brune et plombée, la tunique interne dudit „ estomac, livide, rongée en plusieurs endroits et „ friable au toucher, et toujours marquée de taches „ noires : de plus les intestins duodenum et jejunum „ leur ont paru affectés d'impressions semblables ; „ le foie altéré dans sa partie concave, qui touche „ l'estomac : lesquelles altérations ils ont jugé être „ les suites d'une inflammation considérable, causée „ à ces organes par les impressions du poison pris „ par la bouche, dont la qualité maligne et corro- „ sive a causé la mort soudaine dudit C... Et ont „ signé etc... "

Ce prétendu crime ainsi constaté, la veuve C... et M... sont frappés d'une mandat d'arrêt, et conduits dans les prisons de M... A la veille de comparaître devant le jury, ils obtiennent une copie du rapport des officiers de santé de Ch... pour la soumettre à des hommes plus consommés dans l'art, à des hommes dont l'habileté est reconnue, et la réputation méritée. Les citoyens R... G... B..H... et Gt... procèdent à l'examen de ce rapport, démontrent jusqu'à l'évidence, par le rapport lui-même, la non-existence du poison, et „ reconnaissent que „ la mort de C... est due plutôt à un cholera- „ morbus, maladie violente, qui enlève quelque- „ fois le malade en moins de vingt-quatre heures, „ et dans laquelle l'estomac et les intestins présen- „ tent ordinairement les symptômes de l'empoison- „ nement. Pour pouvoir conclure d'une manière „ positive que ces désordres étaient en partie les

„ suites d'un poison, il eût fallu démontrer la présence et l'espèce de ce prétendu poison, par l'analyse chimique, ou par une autre épreuve quelconque, ce que le rapport n'annonce pas avoir été fait. " [1]

Depuis environ huit ans de mariage, le citoyen T..., de la commune de Ch..., vivait très-mal avec J...P... son épouse. Les effets funestes de cette mésintelligence s'étaient accrus depuis sept à huit mois, époque de l'entrée chez T... d'une fille, sa salariée, dont la présence ne faisait qu'obscurcir davantage l'horizon de ce malheureux ménage. T... exerçait envers sa femme tous les genres de cruauté. J...P... obsédée par le chagrin, venait déposer ses amertumes dans le sein d'une sœur, F...P..., femme B..., dont elle recevait tous les témoignages d'intimité et d'égards. Un mois environ avant sa mort, l'infortunée J...P... est maltraitée au point qu'elle est couverte de blessures. Un officier de santé est appelé; la maladie lui paraît grave, le danger imminent. Le 28 floréal, environ six jours avant sa mort, la malade tombe dans une sorte d'agonie et d'abattement total des forces du corps et de l'esprit. Le bruit se répand dans la commune qu'elle a été empoisonnée. Le juge de paix fait appeler près d'elle, sur le champ, trois officiers de santé, qui examinent la situation

1. D'après ce dernier rapport, le jury a déclaré à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre M..... et la veuve C....., prévenus d'empoisonnement.

de la malade, et certifient : „ qu'après l'avoir visi-
„ tée avec beaucoup d'attention, ils ont remarqué
„ la vue trouble, la langue parsemée d'excoriations
„ qui s'étendaient jusqu'à l'arrière-bouche, la chair
„ des gencives noire, la poitrine serrée, la respi-
„ ration difficile; les mains à demi fermées, sans
„ pouvoir faire étendre les doigts, à cause des dou-
„ leurs aiguës qu'elle éprouvait dans les articula-
„ tions; les troisièmes phalanges des doigts des
„ mains, d'une couleur pourprée; les ongles des
„ doigts des mains et des pieds, noirs; les tendons
„ des extrémités inférieures tellement retirés, que
„ les jambes et les pieds étaient collés aux cuisses,
„ sans avoir jamais pu étendre les extrémités, à
„ cause des cris perçans et plaintifs de la malade,
„ ce qui était occasioné par la rétraction des ten-
„ dons et des muscles, causée par les convulsions
„ et efforts qu'éprouvait la malade dans le vomis-
„ sement : qu'après s'être assurés ensuite des matiè-
„ res qu'elle rendait par la bouche ou l'anus, avec
„ beaucoup de douleur, ils ont procédé à la dé-
„ composition desdites matières : qu'ayant 1.° pris
„ à cet effet, sur le drap qui couvrait la malade,
„ des matières qu'elle vomissait, ils les ont mises
„ dans une écuelle de terre, ont versé dessus suffi-
„ sante quantité de dissolution de litharge; qu'ils
„ ont de plus mis dans la même dissolution une clef
„ très-rouillée, qui s'est trouvée sur la cheminée de
„ la maison où ils étaient : quaprès avoir remué la dis-
„ solution, elle est devenue noire comme de l'en-

„ cre, et la rouille, qui était sur la clef, absolument
„ enlevée : 2.° qu'ils ont pris des matières fécales
„ qui étaient sur le drap de dessous ; qu'après les
„ avoir mises dans une autre écuelle de terre, ils
„ ont versé une suffisante quantité de dissolution
„ de litharge, laquelle, après avoir été remuée,
„ comme la première, a donné une teinture noire
„ absolument semblable ; que, d'après l'exposé de la
„ malade, le vomissement, la diarrhée, la rétrac-
„ tion des muscles et des tendons des extrémités,
„ la noirceur des ongles, et enfin d'après l'expérience
„ faite, de laquelle il y a lieu à soupçonner que les
„ matières rendues par la bouche et l'anus conte-
„ naient quelques portions d'une solution de subli-
„ mé ou d'arsenic, ces deux substances étant so-
„ lubles dans tout liquide, ils ont prescrit à la ma-
„ lade, pour boisson, du lait de vache aromatisé,
„ avec l'eau de fleurs d'oranges, afin d'arrêter ou
„ diminuer les convulsions, vomissemens, diarrhée,
„ douleurs, etc. ; et sont convenus de suivre exacte-
„ ment la dénommée jusqu'au moment de la mort,
„ qui ne peut être éloigné, d'après tous les signes
„ mortels qui la font annoncer. Et ont signé etc. "

Un rapport ainsi conçu était sans doute plus qu'insuffisant pour attester le crime, les symptômes qui y sont énoncés pouvant dépendre d'autres circonstances étrangères au poison. Cependant les rapporteurs se contentent de prononcer qu'il y a lieu de soupçonner que ces matières contiennent quelques parties d'une solution de sublimé ou d'arsenic ; ils

ne sont pas sûrs lequel des deux, mais c'est l'un ou l'autre, de crainte de se tromper [1]. Le lendemain de cette visite, J...P... meurt; les mêmes rapporteurs procèdent à l'ouverture du cadavre, et rédigent un procès-verbal conforme à celui dont j'ai parlé plus haut, au sujet de la mort de C...

D'après cette déclaration, des mandats d'arrêt sont lancés contre J...B... beau-frère de la défunte, F...P... sa femme, et M...D... garde de la malade, qui lui avaient prodigué leurs soins dans le cours de sa maladie, et qui étaient désignés, dans l'opinion publique, comme les auteurs de cet empoisonnement. Déjà ils sont traduits au tribunal criminel de la N... : au moment où les jurés vont prononcer définitivement sur leur sort, ils sollicitent et obtiennent bientôt copie des deux rapports ci-dessus mentionnés, et la font soumettre à la décision d'hommes éclairés et impartiaux, qui, après un mûr examen, déclarent : „ que, pénétrés de l'importance de leurs fonctions, et persuadés que s'il „ est intéressant de constater un pareil délit, pour „ en poursuivre les auteurs et venger la société „ d'un pareil attentat, il n'importe pas moins de ne „ rien négliger des moyens que l'art indique pour „ éclairer la justice et détourner le glaive de la „ loi prêt à frapper l'innocent, ils se sont occupés, „ avec la plus grande attention, des deux rapports

1. Louis, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie, était indigné toutes les fois qu'il voyait dans les rapports d'officiers de santé, les expressions, *présomptions*, *soupçons*.

„ soumis à leur examen, et estiment, 1.° que les of-
„ ficiers de santé rapporteurs n'ont pas reconnu les
„ véritables symptômes qui caractérisent l'arsenic,
„ et qui sont un serrement considérable du gosier,
„ l'ardeur de la bouche, un crachement involon-
„ taire, des vomissemens de matières glaireuses
„ et sanguinolentes, des sueurs froides et un aga-
„ cement de dents, que produit également le subli-
„ mé; 2.° que les symptômes décrits dans le pre-
„ mier rapport, peuvent dépendre de la dégénéres-
„ cence des humeurs, comme ils peuvent dépen-
„ dre d'un poison; 3.° que ces officiers de santé
„ rapporteurs, d'après les expressions dont ils se ser-
„ vent, ne paraissent pas ajouter beaucoup de foi à
„ l'analyse qu'ils ont faite des matières qu'ils ont
„ recueillies, puisqu'ils disent qu'ils ne font que
„ soupçonner, et encore ne savent-ils s'ils doivent
„ soupçonner plutôt le sublimé que l'arsenic;
„ 4.° que l'on ne peut reconnaître l'un et l'autre à
„ la fois par le même procédé, attendu que ces
„ deux substances sont d'une nature différente, et
„ n'ont pas les mêmes affinités; que, d'ailleurs, les
„ procédés qu'ils ont employés, la litharge et la
„ clef rouillée, qui se trouve là fort à propos sur la
„ cheminée, et avec lesquelles ils disent avoir ob-
„ tenu une teinture noire, ne peuvent servir à faire
„ reconnaître ni la présence du sublimé, ni celle de
„ l'arsenic; 5.° que, pour s'assurer de l'existence
„ de l'arsenic, ils auraient dû jeter sur des charbons
„ ardens les matières recueillies, et alors ils auraient

„ reconnu cette substance à l'odeur de l'ail, et à la fu-
„ mée blanche qui en résultent : MAQUER dit même
„ qu'on rencontre souvent dans l'estomac l'arsenic en
„ substance, et qu'on le reconnaît aisément à l'odeur
„ d'ail qu'il répand, quand on l'a jeté dans le feu;
„ 6.° que, quant au sublimé, ils ont également né-
„ gligé les procédés simples qui le leur auraient
„ fait reconnaître : par exemple, en exposant de l'or
„ à la vapeur de ces mêmes matières jetées sur des
„ charbons, ils auraient vu l'or se décolorer, pren-
„ dré une teinte blanche, semblable à celle du mer-
„ cure, et ils auraient pu alors, non pas soupçon-
„ ner, mais certifier qu'un composé mercuriel avait
„ été introduit dans l'estomac : ou bien, en jetant
„ de l'eau de chaux sur ces mêmes matières, ils
„ auraient vu leur couleur se changer en jaune,
„ par la décomposition du muriate de mercure oxi-
„ géné, opérée par la chaux; 7.° que l'état exté-
„ rieur et intérieur du cadavre de la femme P...,
„ détaillé dans le second rapport, peut être le pro-
„ duit d'une maladie inflammatoire, terminée par
„ gangrène, comme celui du poison; 8.° que, lors
„ de l'ouverture du cadavre, on aurait dû recueillir
„ avec soin ce qui pouvait être dans l'estomac, et
„ en faire l'analyse; 9.° que, dans leur second rap-
„ port, lesdits officiers de santé auraient dû être
„ aussi prudens que dans le premier, en continuant
„ de nous dire qu'ils ne faisaient que soupçonner;
„ car ils assurent cette fois que la susdite a été em-
„ poisonnée, et ils fondent leur jugement sur la

„ décomposition qu'ils prétendent avoir faite à l'aide
„ de leur clef et de leur litharge, et sur les désor-
„ dres qu'ils prétendent avoir décrits dans leur pre-
„ mier rapport, auquel ils renvoient, c'est-à-dire,
„ qu'ils renvoient à leurs soupçons; 10.° enfin dé-
„ clarent qu'il résulte des expériences, recherches
„ et observations qu'ils ont faites relativement aux
„ deux rapports, que les véritables symptômes ap-
„ partenant au sublimé et à l'arsenic, n'ont pas été
„ remarqués; qu'on n'a pas reconnu, ni pu recon-
„ naître de poison par le procédé insignifiant qu'on
„ a employé, et que par conséquent la justice ne
„ peut puiser aucune lumière dans les rapports des-
„ dits officiers de santé. Et ont signé etc.[1] „

On ne saurait donc recommander trop de prudence et d'impartialité au médecin chargé de visiter le cadavre d'une personne que l'on croit avoir été empoisonnée. Il ne doit s'entourer que de la justice; impassible comme la loi, il doit être inaccessible à

---

1. D'après cette décision, les accusés ont été acquittés et mis en liberté.

Il y a environ 30 ans, qu'à *S. Omer*, une femme âgée, sujette à des étourdissemens, tombe, pendant la nuit, sur un meuble de sa chambre, et se tue. On accuse sa fille et son gendre. Les officiers de santé font leur rapport; on instruit en conséquence. Les deux accusés sont condamnés à mort: le gendre est exécuté; sa femme obtient un sursis pour cause de grossesse. M. Méchamblé, avocat, envoie toutes les pièces de la procédure à Louis, secrétaire perpétuel de l'académie de chirurgie, à *Paris*. On examine le rapport des chirurgiens experts; on décide que la mort de la mère n'est point un assassinat, mais bien l'effet d'une chute: la vie fut conservée à la femme, et la mémoire du mari réhabilitée.

tout autre sentiment qu'à celui d'en remplir le vœu aussi exactement qu'il est possible. Cependant, s'il est dangereux de confondre l'innocent avec le coupable, et de prendre pour le résultat du poison ce qui n'est que le produit de quelque vice ou de quelque maladie interne, il ne l'est pas moins de laisser un pareil crime impuni dans la société. Essayons donc de développer les signes et les symptômes tant communs que particuliers des poisons ; tâchons d'observer avec soin sur les cadavres, les traces de leurs effets délétères, pour être en état d'instruire les magistrats chargés de poursuivre et de punir les coupables. En suivant pas à pas la chaîne des accidens et des désordres que présentent les divers poisons, en les examinant eux-mêmes par les différentes analyses, ne pourrons-nous pas parvenir à ôter aux scélérats jusqu'à l'espoir que les traces de leurs crimes seront toujours confondues avec les écarts de la nature ?

DIAGNOSTIC

DE L'EMPOISONNEMENT EN GÉNÉRAL.

L'empoisonnement peut avoir lieu par impéritie, par inadvertence, par désespoir et par perversité. Ces différentes circonstances ne concernent point l'homme de l'art ; son ministère se borne à constater l'existence et la nature du poison.

Les moyens de reconnaître les traces d'un poison dans l'être vivant ou sur le cadavre, forment l'une des

plus importantes questions de médecine légale, et j'ose même dire l'une des plus difficiles à traiter. Il est nécessaire, dit Devaux, de connaître les effets des poisons pris intérieurement, 1.° pour être en état de secourir au plus tôt ceux qui ont le malheur d'en avaler par méprise, ou ceux qui ont des ennemis assez scélérats pour trouver les moyens de leur en faire prendre afin de leur causer la mort; 2.° pour faciliter la conviction de ceux qui sont coupables d'un si grand crime, et disculper ceux qui en peuvent être faussement accusés.

L'expert ne peut donc se déterminer à prononcer un jugement que sur des signes positifs qui excluent absolument l'impossibilité du fait. Ces signes se divisent naturellement en signes rationnels, et en signes physiques. J'entends par signes rationnels, ceux qui se tirent des symptômes qui ont lieu ordinairement lorsqu'on a pris un poison, et les conclusions que fournissent les désordres observés sur le cadavre. Les signes physiques sont la présence du poison, et la certitude qu'on s'est procurée, que la substance dont le malade a fait usage est réellement un poison.

Lors donc qu'on est appelé pour décider dans les cas où l'on présume l'emploi d'un poison, il faut s'informer soigneusement, et avant tout, de l'âge, du sexe, du tempérament, des forces, du genre de vie, de la sensibilité du corps que l'on va examiner; s'il était sain ou malade, en quel temps et à quelle heure du jour on présume qu'il a pris le poison? si le sujet est pléthorique, colérique ou cacochime?

si, lorsqu'il a pris la boisson ou les alimens dans lesquels on soupçonne qu'était mêlé ce poison, il était mû ou tranquille? de quelles incommodités il s'est plaint après avoir avalé ce qu'on présume être du poison? si les symptômes qu'on attribue à ce poison ne lui étaient point ordinaires ou familiers auparavant? si, en prenant un breuvage ou un aliment, il a éprouvé un dégoût marqué, une saveur, une odeur, ou une âpreté désagréables? s'il a été saisi de vertiges, de cardialgie, de coliques, de spasmes, de convulsions accompagnées de défaillances, de sueurs froides et d'un accablement comateux? si ses lèvres, sa langue, sa gorge se sont gonflées, en même temps qu'un sentiment de chaleur brûlante se manifestait dans ces parties? On doit joindre à ces signes le météorisme extraordinaire et douloureux de l'abdomen; le vomissement de sang, de matières bilieuses; le cours de ventre, un ténesme opiniâtre; l'abondante salivation, ou l'écoulement d'une bave quelquefois sanieuse; le hoquet; l'inégalité, la petitesse du pouls; le refroidissement des membres, la lividité des ongles; la cessation subite et le prompt renouvellement des douleurs; la noirceur des lèvres; la soif ardente, la voix éteinte; le roulement et la saillie des yeux, la perte de la vue; la suppression des urines; l'odeur fétide du corps; les éruptions pourprées, livides, gangréneuses; la difficulté de respirer; l'affaissement général des forces; les palpitations, la paralysie, l'étourdissement, ou la stupeur générale des organes et de l'es-

prit. „ Il faut, dit le célèbre Alberti [1], il faut ces „ signes dans la jurisprudence médicale, il les faut „ pour être convaincu ; il ne faut jamais décider „ que sur leur ensemble ; les signes antécédens, les „ signes présens ou concourans, et les signes con- „ sécutifs, sont du ressort du médecin expert. “

Lorsqu'on n'a qu'un cadavre à vérifier, les moyens se réduisent aux deux chefs suivans : 1.° l'examen des parties externes ; 2.° les particularités que fournit l'ouverture des cadavres.

Parmi les signes observés à l'extérieur, ce sont l'excessive distension de l'abdomen, au point d'en menacer la rupture ; l'enflure générale de toutes les parties, au point d'en faire disparaître les traits et la forme naturelle ; les taches de différentes couleurs sur toute la surface du corps, surtout au dos, aux pieds ou à l'épigastre ; la décoloration rapide des parties ; leur prompte dissolution putride ; la puanteur insupportable peu après la mort ; la mollesse ou même la colliquation des chairs ; la noirceur, le raccornissement de l'intérieur de la bouche, de la langue et de l'œsophage ; la chute des cheveux, etc.

A l'ouverture du cadavre on trouve l'estomac rempli d'air, ou dans un état de contraction et d'inflammation gangréneuse, où taché de petits points noirs, ou d'un rouge foncé ; quelquefois on le trouve percé à travers ses membranes, le sang coagulé dans ses différens vaisseaux ; le péricarde rempli, ou

---

1. Systema jurisprudentiæ medicæ.

abreuvé d'une sanie, ou d'un fluide jaunâtre ou corrompu; les autres viscères ramollis et comme dissous; le cœur flasque et comme raccorni; le sang qu'il contient, très-noir et presque solide; le foie noirci ou livide, ou engorgé; les parties de la génération tuméfiées et noirâtres.

Galien était d'avis que l'on devait regarder comme morts de poison tous ceux qui, étant doués d'une bonne nature, et qui, jouissant d'une forte santé, mouraient subitement, et dont le corps bien-tôt après devenait livide, noir, ou de différentes couleurs peu naturelles, ou tombait en putréfaction, et dont il s'exhalait une puanteur extraordinaire. Il citait, en faveur de son opinion, l'exemple d'un officier de la maison de l'empereur, qui fut mordu d'une vipère, et dont le corps changea tellement de couleur que toute sa peau prit une teinte citrine et verdâtre. [1]

Hebenstreit pensait que le plus infaillible des signes du poison, était la séparation du velouté de l'estomac; il était persuadé qu'une telle séparation ne pouvait avoir lieu que par l'application de quelque substance corrosive ou brûlante sur la surface interne de ce viscère.

Tous les signes que je viens d'énumérer, considérés simultanément, peuvent faire concevoir, il est vrai, de fortes présomptions sur l'empoisonnement; mais ils ne sont pas suffisans pour en faire assurer

---

1. 6.e livre, des Lieux affectés.

positivement l'existence, puisqu'ils peuvent être produits par des causes absolument étrangères aux poisons.

Le citoyen Sabatier a reconnu et prouvé que les sucs digestifs, devenus plus actifs par la vacuité de l'estomac, agissaient sur la membrane interne de ce viscère, et y laissaient souvent des taches qu'un examen superficiel pourrait faire prendre pour l'effet d'un poison corrosif.

Hunter dit que le suc gastrique peut, dans certaines circonstances, dissoudre, après la mort, les organes mêmes qui l'ont sécrété [1]. Dans ce cas, les érosions et même les ouvertures contre nature qui en résulteraient, pourraient d'autant plus facilement induire en erreur, que ces lésions n'auraient le plus souvent lieu qu'après une mort subite, c'est-à-dire, dans des circonstances où le suc gastrique, sécrété par des organes sains, jouirait de toute l'activité dont il est susceptible, et où l'on aurait le plus de raisons de soupçonner un empoisonnement.

---

1. La première fois qu'il fit cette remarque singulière, ce fut sur un homme mort presque subitement d'un coup à la tête. Cet homme se portait à merveille avant l'accident qui l'avait fait périr. Un autre, mort par un accident semblable, lui présenta le même phénomène. Hunter croyait d'abord qu'il y avait quelque rapport avec la cause qui avait fait perdre la vie à ces deux sujets. Mais l'ayant observé depuis sur un malfaiteur, qui venait d'être pendu dans l'état de la plus parfaite santé, il perdit cette idée de vue, et se convainquit par d'autres observations, que cet effet devait être attribué au suc gastrique. (Observ. publiées dans le dernier vol. des Transactions philosophiques, par John Hunter).

Les matières bilieuses produisent souvent des ravages terribles en peu de temps, comme l'a remarqué Fréderic HOFFMANN. [1] L'expérience et l'ouverture des cadavres ont prouvé depuis long-temps, et prouvent tous les jours, qu'une saburre bilieuse et poracée, accumulée dans l'estomac, dans le duodenum et dans les couloirs qui y aboutissent, acquiert quelquefois un tel degré d'acrimonie, qu'elle irrite, enflamme et corrode en quelque sorte les parois des viscères qu'elle traverse ; de là naissent ces maladies violentes, connues sous le nom de coliques bilieuses, de passion iliaque, et surtout de cholera-morbus, dont les effets destructeurs sont plus fréquens et infiniment plus rapides, en raison composée de la sensibilité et de l'importance des organes affectés.

Quant à l'inflammation de la membrane interne de l'estomac, et à la gangrène, n'y a-t-il pas d'autres causes pour les produire que le poison ? Ne voit-on pas souvent, dans les hernies étranglées, l'intestin enflammé être perforé et corrodé en quelque sorte dans plusieurs endroits par la gangrène qui y survient ?

Les taches, dit le célèbre LAFOSSE, médecin de Montpellier, les lividités, ne sont pas plus positives pour constater l'existence du poison ; la lividité surtout est un signe très-équivoque. BAILLOU observe qu'il est arrivé plusieurs fois qu'on a soupçonné à

---

1. Dissertatio de Bile atque veneno corporis humani.

tort que des personnes, mortes subitement, avaient été empoisonnées, parce que la partie gauche du fond du ventricule avait des taches noires extérieurement et intérieurement, ces taches, dit-il, ne devant pas être attribuées au poison, mais au sang qui séjourne dans les veines qui appartiennent à ce rameau qu'on appelait autrefois vaisseau court.

Les citoyens Corvisart et Leroux, professeurs de clinique à l'école de médecine de Paris, ont plusieurs fois rencontré sur l'estomac et les intestins, des taches gangréneuses, qui n'étaient ni l'effet d'une maladie de ces viscères, ni celui d'un poison; la poitrine ou la tête renfermant les causes évidentes de la mort.

Il en est de même des taches qu'on observe sur la surface du corps. „ Il n'est pas rare, dit Vicq-d'Azir, de voir des taches noires, des échimoses survenir après la mort. On les observe surtout dans les parties déclives, dans les régions sur lesquelles le cadavre est soutenu; on les trouve dans celles qui servaient d'appui au corps pendant les derniers jours de la vie : dans ce cas, elles sont produites par la contusion et par les fatigues, comme elles le sont, dans l'autre, par la seule gravitation des fluides qui s'épanchent et se décomposent. J'ai vu plusieurs fois, dans des procès-verbaux d'ouverture de corps, ces dérangemens décrits et rapportés à la maladie; ce qui est une grande erreur. " [1]

1. Anat. path., Encycl. meth. p. 237.

La séparation du velouté de l'estomac, regardée par Hebenstreit comme le plus infaillible des signes du poison, ne me paraît pas prouver davantage sa présence, puisqu'on peut concevoir que dans le reflux de certaines matières atrabilaires, ceux qui sont attaqués depuis long-temps de la maladie noire, sont quelquefois dans le cas de présenter des effets analogues.

L'engorgement du foie, et les taches noires qu'on y observe, peuvent aussi provenir de la stagnation d'une bile épaissie dans cet organe, et qui y a séjourné long-temps; ce qui cause souvent des coliques hépatiques, qui sont toujours très-dangereuses.

L'effusion du sang dans le péricarde peut également dépendre de différentes causes.

Sabatier cite à ce sujet trois observations. Dans la première, le sang avait été fourni par la crevasse d'un anévrisme qui avait son siége dans l'artère coronaire droite, et qui répondait au milieu de la face platte du cœur : la personne était morte subitement, après avoir eu néanmoins des battemens de cœur et, sur la fin de sa vie, des douleurs qui répondaient au milieu du sternum et au bas du dos. Quant aux deux autres sujets, sur lesquels Sabatier a vu des effusions de sang dans le péricarde, dans l'un, le ventricule gauche était percé vers sa pointe; dans l'autre, c'était l'aorte même qui paraissait trouée à sa sortie du cœur. Ce vaisseau était fort dilaté, non-

seulement au-dedans du péricarde, mais aussi au-dessus de ce sac membraneux. [1]

Selon Boucher-d'Argis, le cœur, étant une fois imbu de venin, ne peut être consumé par les flammes. Cet auteur cite l'exemple de *Germanicus*, et celui de la *pucelle d'Orléans*, comme des présomptions favorables à ce dogme. Mais pourquoi se repaître des absurdes superstitions de l'antiquité? N'existe-t-il pas des signes plus conformes à la philosophie et à l'expérience? En effet, les Romains, peu instruits alors sur la qualité des substances qui méritent proprement le nom de poisons et sur les symptômes qui en désignent l'effet, fondaient le soupçon de l'empoisonnement de *Germanicus*, non-seulement sur ce prétendu phénomène, mais encore sur les signes suivans : „ On trouvait des carcasses „ et des ossemens de morts déterrés, des charmes et „ des imprécations contre les parois, le nom de *Germanicus* gravé dans des lames de plomb, des cen- „ dres toutes souillées de sang, et plusieurs autres sor- „ tiléges par où l'on croit que les ames sont consacrées „ aux dieux souterrains. "[2] Boucher-d'Argis a sans doute cru à la lettre ce que disent Pline [3] et Suétone [4] sur le cadavre de ceux qui moururent em-

1. V. le Journal des découvertes etc. ... rédigé par Fourcroy en 1791, T. II, n.° 5, p. 146.

2. Annal. de Tacite, vie de Tibère; liv. 1.er et 2.e

3. L. XI, c. 37.

4. *Sunt vero spuma in ore, et cor igne non cremabile.* Suet. in Calig. c. 1.

poisonnés : il eût dû aussi rapporter ce qu'ajoutent ces mêmes auteurs, et qui serait peut-être plus fondé en raison : „ Les oiseaux de proie, disent-ils, et les „ animaux carnassiers n'en veulent point pour pâ- „ ture. “ [1] Mais il est possible qu'un virus, une maladie intérieure produisent le même effet. Thucidide rapporte que les animaux ne mangeaient point les cadavres de ceux qui étaient morts de la peste. [2]

Le vomissement subit après un repas peut dépendre du volume d'alimens qui surchargent l'estomac, ou de leurs qualités particulières qui l'incommodent, ou d'une antipathie bien marquée pour certains mets. Schenkius rapporte qu'un jeune homme avait tellement en horreur la chair de porc, que lorsqu'il en mangeait, elle produisait chez lui tous les symptômes du poison. Sa mère, qui voulait l'habituer à toutes sortes d'alimens, lui ayant préparé un jour, à son insu, un pâté composé en grande

---

1. L. II, c. 63.

2. Lucrèce et Ovide, parlant des cadavres de ceux qui mouraient de la peste, s'expriment ainsi :

Multaque humi cum inhumata jacerent corpora supra
Corporibus, tamen alituum genus atque ferarum
Aut procul absiliebat, ut acrem exiret odorem;
Aut ubi gustârat, languebat morte propinquâ.

(Lucret. lib. VI de rer. nat.)

Omnia languor habet, sylvis, ægrisque, viisque
Corpora fœda jacent, vitiantur odoribus auræ.
Mira loquar : non illa canes, avidæque volucres,
Non cani tetigere lupi.

Ovid. 7 Métamorph.

partie de cette viande, hachée bien menue, et lui en ayant fait manger, le jeune homme éprouva, en moins d'une heure de temps, des palpitations, des syncopes réitérées, vomit jusqu'au sang même, et se trouva dans le plus grand danger. [1]

Le crachement, le vomissement de sang, reconnaissent aussi plusieurs causes différentes.

La stupeur, la contraction des parties, les tremblemens, les convulsions, sont des affections nerveuses, dont les causes, très-souvent inconnues, sont excitées par des milliers de circonstances, et entraînent la mort à leur suite. Le citoyen Noel [2] a vu à *Dunkerque* une cuisinière qui mourut à la suite d'un spasme violent. On lui avait donné tous les secours ordinaires. Le citoyen Noel fit l'ouverture du cadavre en présence d'autres médecins, et ne trouva aucune altération dans les viscères, aucune cause apparente de cette mort. Dessault a vu également plusieurs exemples de morts semblables. [3]

---

1. Observ. lib. VII, titulus de idiosyncrasiâ.

2. Directeur de l'école de médecine de Strasbourg.

3. Il y a près de deux ans, qu'à Toul, un jeune homme, qui éprouvait depuis quelque temps des douleurs de tête atroces et des convulsions semblables à celles d'un épileptique, perdit tout à coup la vue et l'ouie, et périt peu après dans cet état, malgré les secours qui lui furent sagement administrés. Lorsqu'on voulut faire l'ouverture du cadavre, plusieurs officiers de santé, présens à cette opération, attribuèrent cette mort à différentes causes. Les uns voulaient qu'elle eût été occassionée par un abcès dans la substance cérébrale; d'autres, par l'ossification des méninges; d'autres enfin croyaient qu'un squirre du pylore y avait donné lieu. L'ouverture du cadavre ne présenta aucune

Enfin il est encore des maladies internes, quelques éruptions répercutées, certaines dégénérescences dans les humeurs, qui offrent souvent, soit sur le vivant, soit sur le cadavre, les symptômes du venin, et peuvent, dans certaines circonstances, diriger l'opinion publique vers l'empoisonnement. [1] WANDERWIEL rapporte plusieurs cas de trous, de corrosions survenues à l'estomac, à la suite de maladies internes, qu'il a recueillis dans les écrivains, et il les cite à l'occasion d'un cas pareil qui s'est présenté à son observation. Thomas BARTHOLIN, dans les actes de *Copenhague*, année 1676, cite plusieurs observations de maladies internes et spontanées, ayant leur siége dans le bas-ventre, et qui présentaient tous les signes d'un empoisonnement par cause extérieure. A l'ouverture des cadavres on trouva de grandes érosions dans l'estomac. On lit dans les Éphémérides des curieux de la nature, d'Allemagne, une observation singulière sur le cadavre d'une personne morte d'épilepsie. L'estomac était rempli d'escarres, il tombait en pièces, et les liquides contenus dans cet organe, s'épanchaient dans le ventre: *imprimis vero stomachus, cujus tunicæ ad unam omnes, non procul à superiori orificio... plurimis atro purpureis defœdatœ in putredinem planè, et*

---

altération dans ces organes; les méninges, le cerveau lui-même et le pylore, étaient dans l'état naturel.

1. On peut consulter sur ce sujet les savantes et judicieuses réflexions de SALLIN sur les phénomènes qu'a présentés le cadavre du sieur DE LA MOTTE, empoisonné par DESRUES.

mucosum liquamen corrosæ erant, adeo ut ad levissimum etiam contactum disrumperentur penitus, omniaque contenta extus diffluerent. Tout annonçait l'effet d'un poison caustique quelconque, mais il n'y avait eu sur le vivant aucun signe d'empoisonnement. Le cerveau, où l'on croyait trouver la cause de l'épilepsie, était sain, et de tous les organes l'estomac parut le seul affecté : *ac nullò prorsus sumpto veneno, sumpti tamen apparuerunt in corpore signa.* Les vers aussi peuvent enflammer et gangréner le ventricule et les intestins, causer des coliques violentes, et tous les signes apparens du poison. HEISTER parle d'une grande cardialgie qu'on a trouvé avoir été causée par un peloton de lombricaux, nichés vers l'orifice gauche de l'estomac, qu'ils avaient tellement offensé, qu'il était tout sanglant et presque rongé, ce qui avait eu lieu dans une femme adulte. [1]

Indépendamment de ce caractère équivoque que présentent les symptômes de l'empoisonnement, il y a encore un autre inconvénient à se borner à cet indice : c'est que les signes et les effets du poison ne sont pas toujours les mêmes chez les différens individus. Ainsi, par exemple, il est assez ordinaire que l'arsenic produise de vives douleurs et des convulsions ; cependant MORGAGNI cite plusieurs observations où ces symptômes n'ont pas été identiques. Une femme de soixante ans avait mangé des pastilles réservées pour les rats, faites avec des amandes

---

1. Ephem. nat. cur. cent. v. Observ. 86. ANDRI, FORESTUS et PARÉ rapportent de semblables observations.

et de l'arsenic; elle périt au bout de douze heures, sans de vives douleurs, et sans convulsions, quoiqu'on lui ait trouvé l'estomac rongé.[1] La poudre de la marquise de BRINVILLIER, les eaux de *Toffana* et de *Trufania*, ne laissaient découvrir dans l'intérieur ni à l'extérieur aucune trace de leur existence.

Il serait également imprudent de conclure que la mort n'est pas l'effet d'un poison, même corrosif, parce qu'on ne trouve sur un corps qu'on est chargé de visiter, aucune lésion apparente. „ Il est, dit „ DEVAUX[2], des poisons si subtils, qu'en s'introdui- „ sant dans le corps par les pores de l'organe exté- „ rieur, ou par les organes de l'inspiration ou de „ l'odorat, ils éteignent la vie de ceux qui les pren- „ nent, sans laisser aucune marque certaine de leur „ action dans les cadavres que l'on ouvre. On en „ voit un exemple authentique au 3.e livre des An- „ nales de TACITE, où il est rapporté qu'une fem- „ me nommée *Martine*, fameuse par ses empoi- „ sonnemens, que CNEIUS SENTIUS envoyait à Rome, „ accusée d'avoir eu part à l'empoisonnement de „ *Germanicus*, étant morte subitement à *Brunduse*, „ fut trouvée avec du poison caché dans les tresses „ de ses cheveux, sans qu'il en parût sur son corps „ aucune marque. Les historiens rapportent la même „ chose d'*Alexandre* et de *Cléopâtre*, et assurent „ unanimement que, ce prince et cette princesse étant „ morts de poison, il n'en parut sur leur corps au-

1. De sed. et caus. morb. epist. LIX, N.° 3.

2. L'Art de faire des rapports en chirurgie, p. 371.

„ cune marque après leur mort. “ ETMULLER rapporte qu'une femme donna, sur les huit heures du soir, à sa fille âgée de deux ans, une poudre blanche dans de la bière : à une heure du matin, celle-ci vomit beaucoup de matières visqueuses ; sa mère, en se levant, la trouva morte. Son corps, ouvert par l'ordre des magistrats, n'offrit pas la moindre trace de lésion ; l'estomac et les intestins étaient parfaitement sains. Le premier de ces viscères contenait une poudre blanche, qui exhalait en brûlant l'odeur arsenicale. Une matière parfaitement semblable, qu'on trouva chez la mère, tua en peu de temps un chien et un rat à qui on en fit prendre.[1] MORGAGNI a fait la même observation sur neuf rats tués par l'arsenic, et SPRÆGEL, sur des lapins auxquels il avait fait prendre dix grains de sublimé corrosif dissous dans l'eau : l'estomac de ces animaux ne présenta pas la plus légère altération.

Pour constater si l'empoisonnement a eu lieu ou non, il ne suffit donc pas de s'en tenir aux symptômes décrits ci-dessus ; réunis, ils peuvent faire concevoir, il est vrai, de forts soupçons, mais ils ne sont pas des preuves assez évidentes de son existence. Le seul signe convaincant est la présence, dans les voies de la digestion, ou dans une cavité quelconque du corps, ou dans les saburres rejetées par le vomissement et par les selles, d'une ou de plusieurs substances reconnues pour être véné-

1. Miscell. curios. cent. 3 et 4, observ. 126.

neuses : sans cette circonstance essentielle, on ne peut rien conclure de positif. Cette vérité avait été sentie par Devaux, qui termine son chapitre sur l'effet des venins, par les paroles suivantes : „ Il faut „ conclure de tout ce qui vient d'être exposé dans ce „ chapitre, que l'on ne doit juger de l'effet des poi- „ sons, pris intérieurement, qu'avec beaucoup de „ prudence et de circonspection, soit que l'on en „ juge par les accidens qui arrivent aux malades „ avant leur mort, ou par les marques que ces poi- „ sons laissent tant intérieurement qu'extérieure- „ ment sur les cadavres : car, quoique nous ayons „ remarqué que les poisons corrosifs donnent à „ l'heure même des signes évidens de leur action, „ et laissent des impressions sensibles de leur vio- „ lence dans les corps de ceux qui les ont avalés, „ ces signes et ces marques sont néanmoins si équi- „ voques, que l'on peut s'y tromper très-fréquem- „ ment; nos propres humeurs pouvant contracter une „ malignité capable de produire les effets des poisons „ les plus actifs. “ [1]

Morgagni lui-même se félicitait de s'être défendu de hasarder un jugement, toutes les fois qu'il qu'il n'avait pu rencontrer le poison. Il cite à ce sujet, entre autres observations, celle d'un Vénitien, âgé de quarante ans, robuste et accablé de soucis, qui avait ressenti, depuis quelques jours, une douleur à la tête, et quelque ardeur en uri-

1. Ouvrage cité, p. 395.

nant. Tout à coup, après un souper léger, et où il n'avait rien mangé d'insalubre, il fut attaqué de vives douleurs à la région de l'estomac, qui allèrent toujours en augmentant, avec des déjections, de haut et de bas, d'une matière verte, et qui se terminèrent par la mort, le troisième jour. Son cadavre ayant été ouvert, on trouva la partie droite du ventricule saine, à part une abondance de petites glandes, de la grosseur d'une lentille; dans le fond de la partie gauche on trouva plusieurs taches rouges, mêlées de noir, qui indiquaient que l'inflammation avait déjà passé à l'état gangréneux. Le duodenum et les autres intestins étaient sains. [1] Il rapporte encore l'observation d'une pauvre femme, âgée de cinquante ans environ, et qui était sujette à une difficulté de respirer, pour laquelle elle venait de temps en temps à l'hôpital. Elle fut attaquée chez elle subitement de grandes douleurs d'estomac, qui la firent périr en vingt-quatre heures. Son corps fut livré aux dissections anatomiques. On trouva le ventricule très-grand et à demi plein; ce qui causa beaucoup d'étonnement, après qu'on l'eût ouvert, et que l'on eût remarqué que tout ce qu'il contenait eût dû être plutôt rejeté par le vomissement, car il était rempli d'ulcères et d'érosions qui paraissaient récentes, quoiqu'elles commençassent à passer en gangrène. Ces érosions étaient multipliées vers le pylore, très-larges au fond du ventricule, et plus nom-

1. De sed. et caus. morb. epist. XXIX, N.° 18.

breuses encore au cardia, s'étendant jusques dans l'œsophage ; de sorte qu'on était porté à penser qu'elles avaient été faites par quelque chose d'avalé avec les alimens, quoique cela ne fût pas constant, et qu'on ne pût tirer aucun éclaircissement des matières contenues dans l'estomac.

Hoffmann regardait également comme très-équivoques les symptômes que l'on observe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, soit sur le vivant, soit sur le cadavre. „ *Ardua*, dit-il, *provincia ei imponi-*
„ *tur, cui determinandæ ejusmodi questiones ex-*
„ *hibentur, à quarum affirmatione, vel negatione,*
„ *fama, quin vita hominum dependet. Valde an-*
„ *cipites enim plerique de veneficiis sunt casus;*
„ *cum primis, si anatomica defuncti corporis*
„ *sectio deficiat. Hac factâ, si venenum in sub-*
„ *stantiâ adhuc intra ventriculum reperitur, res est*
„ *clarissima : ubi vero illud haud deprehenditur,*
„ *res adhuc dubii plena existit. Inflammationes*
„ *enim ac siderationes intestinorum, in omni cho-*
„ *lerâ, sive à veneno, sive aliis causis enatâ, quin*
„ *et in aliis morbis, dyssenteriâ, colicâ convulsivâ*
„ *et vitæ imponunt finem; nec ideo certi quidpiam*
„ *ostendunt. Nec ex omni dubio extricamur per*
„ *intumescentiam externi cadaveris, aut maculas*
„ *cœruleas ac livescentes hinc inde in corpore ef-*
„ *florescentes : quippe quæ phenomena in pleris-*
„ *que corporibus, quæ sanguine turgent, ac subi-*
„ *taneâ abripiuntur morte, videre licet.* " [1]

1. Med. sist. t. IV, p. III, sect. II, c. 8, observ. 1.

Venenum hominem sumpsisse, dit CASPAR A REIES, *ex veneni signis et symptomatibus incertum est, ac temerarium velle judicare.* [1]

Licet deniquè multa symptomata, dit ZACHIAS, *et pleraque signa in cadavere conspecta, presumi possent ab assumpto veneno originem habuisse, quia tamen hæc sunt æquivoqua, et ad suas naturales causas facillimo negotio reducuntur, quibus etiam magis, quam assumpto veneno sunt proportionata, idcirco ea nihil afficere firmandum est, ac concludendum vel nullum venenum assumpsisse.* [2]

Selon PORTAL, on ne peut rien conclure de l'existence réelle du poison, ni par les accidens qui ont précédé la mort, ni par les altérations qu'on découvre à l'ouverture des corps; ce n'est que lorsqu'on trouve le poison dans l'estomac et dans les intestins, et qu'on le reconnaît de manière à ne plus s'y méprendre, qu'on doit conclure qu'il a été la cause des inflammations, des érosions qu'on y découvre : il n'y que cela de certain. [3] Dans tous les cas de visite pour fait présumé d'empoisonnement, il faut donc examiner attentivement les matières rejetées hors du corps par le vomissement et par les selles, les comparer avec celles que l'on trouve dans les voies de la digestion; si l'on observe dans cette recher-

---

1. ELYSIUS, Jucundarum quæstionum campus, quæstio 64.

2. ZACHIÆ, Questiones medico-legales.

3. Ouvrage sur les effets des vapeurs méphitiques, auquel est joint un travail particulier sur les effets de plusieurs poisons; 1 vol. in-8.°, sixième édit. à Paris, 1787.

che des végétaux, des minéraux, ou des préparations chimiques délétères, alors il n'y aura plus de doute sur la nature de l'événement.

Cependant il n'est pas toujours facile de distinguer les substances vénéneuses dans les saburres rejetées ou contenues dans l'estomac, surtout si elles ont été réduites en poudre, ou altérées de quelque autre manière, avant de les administrer. C'est pourquoi quelques auteurs, tels que Zachias et Valentini, ont recommandé de faire manger ces saburres à un animal, et de voir s'il en serait gravement affecté. Mais cette épreuve me paraît très-équivoque : 1.° parce que les animaux que l'on fait le plus souvent servir à cet usage, tels que les chiens et les chats, vomissent avec une extrême facilité, rejettent presque aussitôt le poison, et ne succombent que rarement ; ce qui pourrait conduire à la conclusion fausse que la matière mise en expérience n'est pas délétère [1]; 2.° parce qu'il y a une infinité de substances, vénéneuses pour l'homme, qui ne le sont pas pour les animaux. Parmi ceux-ci, presque tous les poisons sont relatifs même à leurs différentes espèces : ainsi, par exemple, l'aloës est un poison pour les chiens et les renards; le poivre est meurtrier pour les cochons ; le persil, pour les perroquets ; les amandes amères, pour les renards, les chats,

---

1. Sprægel dit avoir fait avaler à des chiens du verre d'antimoine et du cobalt : ces animaux vomirent ces substances peu de temps après, et n'en furent point incommodés. (Experim. circa varia venena. Exp. 35 et 41.)

les fouines et les poules ; l'ache tue les oiseaux ; la doronic, poison pour les chiens, sert d'aliment aux chamois et aux hirondelles : les étourneaux se trouvent bien de la graine de ciguë puante ; les faisans, de celle du stramonium ; les cochons, de la racine de jusquiame, etc.

Lors donc qu'on fait réflexion sur la nécessité indispensable d'un rapport dans une procédure criminelle de cette espèce ; quand on considère combien cet acte devient intéressant, 1.° aux juges, pour éclairer leur religion et tranquilliser leur conscience ; 2.° aux accusés, pour sauver leur honneur et leur vie, lorsqu'ils sont innocens ; 3.° au public, même, pour le maintien de l'ordre social et la sûreté des particuliers ; on ne saurait trop recommander de prudence aux médecins chargés par la justice de préparer la recherche d'un pareil crime, par des opérations sur lesquelles reposent la vengeance des lois et le triomphe de l'innocence : autrement on pourrait prendre souvent, pour des produits du poison, des résultats qui dépendent uniquement de quelques maladies internes. Cependant, si rien n'est plus équivoque que les signes de l'empoisonnement, et si rien n'est plus difficile à acquérir que la certitude de ses preuves, que doit-on penser de celui qui, chargé par le magistrat de faire l'ouverture d'un cadavre, loin de porter l'exactitude la plus scrupuleuse dans l'examen de toutes ses parties, se contente de jeter un coup d'œil superficiel sur le sujet ? Les fastes de la jurisprudence crimi-

nelle n'offrent que trop d'exemples où la légèreté et l'impéritie ont été fatales à l'innocence, et ont favorisé le crime ! ....

DES POISONS EN GÉNÉRAL.

On appelle venin ou poison, *venenum*, τοξικον, toute substance qui, prise intérieurement, à très-petite dose, ou appliquée de quelque manière que ce soit sur un corps vivant, a la propriété de détruire la santé ou de donner la mort.

La plupart de ces substances ne sont pas essentiellement délétères, elles ne sont telles que par leur quantité ou leur dose. Le muriate oxigéné de mercure, par exemple, est souvent employé dans les maladies syphillitiques [1]; la ciguë l'est dans les congestions lentes; la jusquiame et le stramonium, dans la manie; l'aconit, dans les rhumatismes : le tartre stibié, donné à certaines doses, produit un effet très-avantageux dans les cas où il est indiqué; mais s'il est donné à trop fortes doses, ou s'il est contre-indiqué, il devient un poison. [2]

Il en est d'autres qui, sous aucun rapport, ne peuvent être employées comme médicamens, et qui

---

1. Foderé dit l'avoir employé à la dose d'un grain et demi, sans aucun danger. (Traité de méd. leg. art. de l'Empoisonnement.)

2. On lit dans les ouvrages de Sydenham une observation de cet auteur, qui avoue lui-même qu'ayant confondu, dans un certain cas, l'inflammation de l'estomac avec la présence des saburres dans ce viscère, il ordonna à son malade un vomitif, qui le fit bientôt périr, (Constit. epidem. annor. 1665 et 1666.)

sont absolument pernicieuses ; tels sont le virus hydrophobique, le virus pestilentiel, et certains gaz. D'après cette distinction, on a divisé les poisons en médicamenteux et en poisons absolus. [1]

Il est des substances qui ne sont délétères que lorsqu'elles sont appliquées sur certains organes, tandis que sur d'autres, loin de causer le moindre désordre, elles deviennent des médicamens excellens, ou du moins ne produisent aucun effet fâcheux ; tel est le venin de la vipère, lorsqu'il est introduit dans l'estomac : le contraire a lieu, s'il est appliqué à l'extérieur. Le gaz carbonique produit l'asphyxie, lorsqu'il est inspiré ; et dans les organes de la digestion, c'est un médicament tonique et antisceptique. D'autres, telles que l'arsenic, sont pernicieuses, soit qu'elles soient appliquées à l'extérieur, soit qu'elles soient administrées à l'intérieur.

On a encore divisé les poisons en poisons violens, et en poisons lents. On nomme poisons violens, ceux dont les effets sont prompts et funestes, tels que l'arsenic et le muriate oxigéné de mercure. On nomme poisons lents, au contraire, ceux qui n'annoncent que très-lentement, et après un laps de temps plus ou moins long, leur présence sur les corps

---

1. Hippocrate semble avoir adopté cette division des poisons ; car, lorsqu'il veut parler des médicamens dangereux et nuisibles par eux-mêmes, il les nomme φαρμακον δηλητήριον, θανατηφορον, τοξικον ; et lorsqu'il veut désigner des substances purement médicamenteuses, il leur donne le nom seul de φαρμακον. (Aphor. l. IV, sect. IV, etc.)

qu'ils attaquent ; tel est le plomb et ses émanations.

Malgré tous les travaux des chimistes, et les observations nombreuses et bien faites de Rhedi, de Mead, de Charas et de Fontana ; malgré les efforts constans employés pour dissiper les ténèbres qui obscurcissent une partie des faces de leurs phénomènes désastreux, la manière d'agir des poisons sur l'économie animale est encore presque aussi inconnue que leur influence est rapide et meurtrière. On sait seulement qu'il en est qui détruisent, par leur propriétés chimiques et mécaniques, la texture des fibres sur lesquelles ils sont appliqués ; ainsi les caustiques, le verre et le diamant, réduits en poudre, les barbes découpées du tigre, du chat et des autres animaux dont le crin est roide, enflamment, corrodent et déchirent les parties qui sont en contact avec eux [1]. D'autres, sans altérer, d'une manière sensible à nos sens, l'aggrégation des parties élémentaires des fibres, éteignent le principe vital ou l'affaiblissent ; ils portent sur le cœur et les artères une vertu paralysante : tels sont l'opium, la mandragore, la jusquiame, la laitue vireuse, etc. De là est venue la division des poisons en corrosifs et en stupéfians. Les anciens, et surtout Galien et Celse, désignaient ces poisons sous le nom de poisons froids et de poisons chauds : *maxima pars venenorum frigore interimit*, dit Celse.

Les symptômes qui accompagnent l'empoisonne-

1. Les Indiens font un grand usage, en pareil cas, de ces barbes découpées très-menu.

ment causé par les substances corrosives, portent le caractère de l'irritation : tels sont l'ardeur et la constriction à la bouche, à la langue, à l'œsophage, à l'estomac, puis aux intestins; une soif insatiable, la cardialgie, le hoquet, la pâleur du visage, le tremblement des lèvres, les nausées; les vomissemens douloureux, opiniâtres, et quelquefois sanguinolens; des coliques violentes, des déjections sanguines, le ténesme, le pissement de sang, la dysurie, la strangurie, l'ischurie, l'hémoptysie, une fièvre simptomatique violente, des convulsions, etc...

Les paralysies, les affections comateuses, les asphyxies, l'exténuation et la scepticité, marquent la qualité stupéfiante du poison.

Il est des poisons qui participent du caractère âcre et du caractère narcotique. Ces poisons étaient appelés par Galien et ses adhérens, poisons humides. Indépendamment de plusieurs symptômes propres aux poisons âcres, tels que la douleur d'entrailles et le vomissement, ces poisons produisent encore la stupeur, les vertiges, et le délire propre aux poisons narcotiques.

Les poisons paraissent être moins efficaces quand on les prend enveloppés de beaucoup d'alimens, qui protègent les tuniques de l'estomac. [1] On lit dans une des lettres de Morgagni, que, plusieurs per-

---

1. *Hinc venena mineralia,* dit Manget, *in ventriculum plenum, vel pinguibus præsumptis ingesta minùs necant, faciliori vomitu consequente, et acrimoniâ obtusâ.* (Manget, bibliotheca medico-practica de venenis miner.)

sonnes étant à un banquet, on apporta au dessert un plat où l'on avait mis de l'arsenic, en place de farine : ceux des convives qui, jusqu'alors, avaient peu bu et peu mangé, en périrent sur-le-champ; ceux au contraire qui avaient déjà l'estomac plein, furent sauvés par le vomissement, de manière cependant qu'étant morts au bout de quelques années, on trouva encore dans leur estomac les cicatrices des ulcères larges et profonds qu'y avait faits le poison.[1] La même observation a lieu pour les trente-deux sénateurs de *Capoue* qui, au rapport de Tite-Live, avaient été empoisonnés; le poison eut un effet plus lent, parce qu'on ne le leur donna que quand ils étaient déjà remplis de vins et de viandes. Maurice Hoffmann rapporte qu'un charlatan, d'une constitution athlétique, pour mettre en vogue un orviétan de sa composition, prenait sur les tréteaux, en présence d'un grand nombre de spectateurs, d'assez fortes doses d'arsenic, et prétendait, par son remède, se préserver des effets de ce poison terrible. L'expérience qu'il en avait déjà faite un grand nombre de fois, fut répétée à *Altorf*, en présence du maire de la ville, du directeur de l'université, de tous les membres du collége de médecine, et d'un grand concours de peuple. Le charlatan avala en effet douze grains d'arsenic blanc dans du vin. Après quelques accidens, mais surtout beaucoup de grimaces et de contorsions, il se fit verser dans la bouche un plein verre de vin dans lequel

1. De sed. et caus. morb. Epist. LIX, N.° 7.

avait été délayée une quantité déterminée d'orviétan ; après quoi les gens de sa suite le transportèrent dans une auberge voisine. Là il vomit beaucoup de liquide mêlé de lait coagulé. C'est qu'en effet il avait bu une grande quantité de lait, ce qu'il ne manquait jamais de faire avant chaque expérience.[1]

Quant aux poisons qui agissent en détruisant la sensibilité et la contractilité, ou en excitant des symptômes nerveux plus ou moins variés, une forte réaction des forces vitales peut quelquefois arrêter leur effet, ou même le rendre nul, soit en altérant leur composition, soit par une sorte de résistance préponderante. Différens recueils d'observations renferment plusieurs faits qui prouvent que, dans certaines circonstances où les forces vitales étaient montées à un haut degré d'exaltation, de très-fortes doses d'opium n'ont produit que de légers accidens.

Enfin l'habitude modifie tellement l'action des substances délétères, qu'elle peut rendre leurs effets absolument nuls sur l'économie animale. Le Turc éprouve des sensations agréables et jouit, en prenant la même dose d'opium qui ferait mourir un Européen, non accoutumé à ce poison somnifère. Au rapport d'Appien Alexandrin, Mithridate, roi de *Pont*, s'était tellement accoutumé aux venins et poisons, qu'il ne pouvait, *etiam sciens et volens*, mettre fin à sa vie par leur moyen. Il fut obligé de

---

2. Miscell. curios. append. observ. 38. ann. 1722.

prier un de ses capitaines de le tuer, afin de ne point tomber vivant entre les mains du victorieux POMPÉE et servir à son triomphe. [1]

Les poisons peuvent être introduits dans le corps humain par différentes voies. C'est, à la vérité, le plus souvent par la bouche, par l'œsophage, sous forme d'alimens ou de médicamens, que les malfaiteurs les insinuent, ou que les méprises se commettent; mais l'atroce barbarie a quelquefois porté le raffinement jusqu'à s'occuper des moyens d'en insinuer par d'autres voies. On peut encore les prendre par l'anus, sous forme de lavemens; par la vulve, sous forme d'injections; par les narines, sous forme de vapeurs; par la respiration, sous forme de gaz; par les pores de la peau, par une application quelconque, tel que l'arsenic, par application à la peau. On connaît aussi la morsure des animaux vénimeux. On sait qu'il existe des hommes et des nations assez féroces pour ajouter l'activité du poison aux effets de leurs armes, d'ailleurs assez meurtrières. On a prétendu qu'on pouvait imprégner avec du poison des habits, des lettres, des bijoux; qu'on pouvait le mêler dans des bains, des odeurs; qu'on pouvait enfin, en empoisonnant les sources de la vie, rendre funeste aux hommes l'attrait qui les porte à se reproduire. FORTUNATUS FIDELIS assure qu'on a reçu le poison au moyen de la poudre à pou-

1. *Contre tous les poisons soigneux à me défendre,*
J'ai perdu tout le fruit que j'en pouvais attendre.
RACINE, Mithrid. tragédie.

drer[1]. Je ne prononcerai pas ici sur toutes ces possibilités : je sais que l'homme féroce qui étouffe le cri de l'honneur et de l'humanité, peut quelquefois emprunter tout l'art du génie ; et nous devons nous féliciter que cette science ténébreuse et horrible n'ait jamais été réservée qu'au très-petit nombre de ces êtres qui furent l'opprobre de l'espèce humaine.

Mais l'empoisonnement ne pourrait-il pas aussi avoir lieu par l'injection de quelque poison dans les veines ? Cette opinion, que je ne donne ici que comme une simple conjecture, et dont aucun traité de médecine légale n'a, je crois, fait mention, ne paraîtrait-elle pas fondée jusqu'à un certain point, d'après les expériences suivantes ? Un demi-grain de verdet, dissous dans une once d'eau distillée, injecté dans la veine jugulaire d'un chien assez fort, fit faire à l'animal, au moment de l'injection, des mouvemens de mastication et de déglutition ; il vomit un quart d'heure après, et resta languissant jusqu'au troisième jour, que les extrémités postérieures parurent paralysées. Pendant ce temps, il ne voulut boire que de l'eau ; le quatrième jour il périt. La même expérience fut faite sur plusieurs autres chiens de différente grosseur, et avec des doses différentes de verdet ; le résultat fut le même. Malpighi a fait périr un chien, en injectant dans ses veines une quantité d'eau-forte assez peu considérable. L'on m'objectera sans doute que l'introduction de toute

---

1. De med. respons. l. IV, sect. 3, cap. 2.

substance étrangère dans les veines est une cause efficiente de la mort. Mais ne pourrait-on pas citer les injections de lait, d'eau et d'autres liqueurs, faites sans danger dans les veines des animaux ? On a même poussé dans les veines de l'homme le tartrite antimonié de potasse. L'observation suivante est trop curieuse pour ne point trouver ici sa place.

Dans la Bibliothèque de chirurgie du Nord, tome 1.er, on lit qu'un soldat avala un morceau de tendon de bœuf, qui resta fixé au milieu de l'œsophage, et que le malade fut attaqué sur le champ d'anxiétés, de convulsions, et tomba à terre. Le chirurgien du bataillon essaya de faire descendre ce corps étranger dans l'estomac avec le poussoir de baleine; mais ce fut en vain; et comme, vraisemblablement, il employa quelque violence, les accidens devinrent plus graves qu'auparavant : les convulsions étaient continues, le ventre tuméfié ; la face, les pieds et les mains devinrent froids ; la voix était faible et rauque; une sueur froide couvrit tout le corps, et le pouls était très-petit et très-lent. M. Kohler, appelé dans cette circonstance, et ne pouvant faire passer un vomitif par la bouche, se décida à injecter dans une veine une solution de tartre émétique : des expériences répétées, faites sur des animaux, par Lieberkuhn et Loseke, lui avaient appris que les injections des émétiques et des purgatifs dans les veines sanguines, agissaient de la même manière que lorsqu'ils étaient introduits dans l'estomac. Kohler ouvrit une veine au bras, et injecta une solution

de six grains de tartre stibié. Le malade fut bien couvert dans son lit. Au bout d'une demi-heure, il survint un vomissement violent, par lequel le morceau de tendon fut rejeté à huit pieds de distance : les accidens cessèrent. Il survint au bras où l'on avait fait l'injection, une inflammation considérable, mais qui fut heureusement guérie en trois semaines. Le soldat était encore, douze ans après cette opération, très-bien portant. [1]

DIVISION DES POISONS.

Les poisons se divisent en poisons fixes, et en poisons volatils. Les poisons, soit fixes, soit volatils, sont tirés des trois règnes de la nature, ou composés de substances qui émanent des individus rangés dans ces trois grandes classes.

POISONS FIXES.

PREMIÈRE CLASSE.

POISONS TIRÉS DU RÈGNE ANIMAL.

Le règne animal est celui qui fournit le moins de poisons, comparativement aux deux autres règnes. Les morsures des animaux venimeux donnent rare-

1. En rapportant ici cette observation, je ne prétends pas la donner comme absolument digne de foi; je laisse aux lecteurs à en penser ce qu'ils jugeront à propos : la singularité seule m'a engagé à en faire mention.

ment lieu aux rapports en justice : aussi ne ferai-je qu'énumérer succinctement les poisons de cette classe. L'existence de l'homme, il est vrai, est environnée d'animaux dangereux et menaçans ; mais on ne compte guères que quelques serpens, quelques insectes, certains vers, certains amphibies, peu de poissons, qui soient réellement venimeux pour lui.

SERPENS VENIMEUX.

Dans la classe des serpens, un horrible venin jaillit des crochets mobiles de la vipère irritée, des cryptes du serpent à sonnettes, en Amérique [1], du serpent à lunettes, en Asie et en Amérique, des couleuvres atroposes, en Amérique; les morsures de l'aspic jettent dans la torpeur, et endorment en quelque sorte dans la mort; le boisquira américain lance des vapeurs infectes autour de ses victimes épouvantées, et frappe le corps humain d'une prompte et effrayante décomposition [2]; les atteintes du céraste cornu, du

---

1. On a vu des Indiens, mordus par des serpens à sonnettes, mourir dans une heure de temps ; ce qui prouve combien ce virus est actif. Selon Sloane, ce serpent peut se donner à lui-même une mort très-prompte, en se mordant.

2. Ce funeste reptile habite presque toutes les contrées du nouveau monde, depuis la terre de Magellan jusqu'au lac Champlain, vers le 45.e degré de latitude septentrionale. Il régnait, pour ainsi dire, au milieu de ces vastes contrées, où presqu'aucun animal n'osait en faire sa proie, et où les anciens Américains, retenus par une crainte superstitieuse, redoutaient de lui donner la mort; mais encouragés par l'exemple des Européens, ils ont bientôt cherché à se délivrer

naja resplendissant, ont des effets non moins redoutables.

INSECTES VENIMEUX.

Les qualités venimeuses de quelques insectes ont été plus d'une fois funestes à l'homme. Mais, il est vrai, ce n'est que sous un ciel ardent que ces qualités se développent avec toute leur énergie, et se manifestent avec danger de mort. Combien les somoxes et certaines mouches, au midi de l'Europe, et surtout les moucherons des deux Indes, nommés mosquites, maringuins, peuvent causer de sensations douloureuses ! Il en est de même de la puce pénétrante en Amérique, du moucheron bourdonnant, de l'abeille et de la guêpe. [1] Dans les climats froids, et sous la zone tempérée, on ne connaît que peu d'insectes qui puissent être dangereux,

---

de cette espèce terrible. Ce serpent est en effet d'autant plus à craindre, que ses mouvemens sont souvent très-rapides. En un clin d'œil, il se replie en cercle, s'appuie sur sa queue, se précipite comme un ressort qui se débande, tombe sur sa proie, la blesse, et se retire pour échapper à la vengeance de son ennemi. Aussi les Mexicains le désignent-ils par le nom d'*Ecacoalt*, qui signifie le vent. (V. Lacépède, Hist. des Serpens.)

1. Le venin que ces mouches répandent, est, selon les naturalistes, contenu dans une vésicule située à la base de l'aiguillon, et cachée dans le ventre de l'insecte.

La gazette de santé de 1776, N.° 45, rapporte qu'un jardinier de Nancy ayant mordu une pomme dans laquelle une guêpe s'était logée, il en fut piqué au palais, ce qui lui causa une inflammation subite, et un gonflement tel que, le passage de la respiration s'étant bouché, il mourut dans l'espace de quelques heures.

tels que la furie infernale, en *Suède*, le cirex géant ou grande guêpe, en Russie, et les mouches cantharides, dont je parlerai plus bas.

Si nous en croyons le récit des voyageurs, un venin des plus pernicieux jaillit du globe ovale qui termine la queue articulée du féroce scorpion. [1] La plupart des faucheurs, des scolopendres, des araignées, et surtout l'araignée aviculaire, cette grande espèce de *Cayenne* et de *Surinam*, sont, dans les régions brûlantes, des insectes très-dangereux, et qui donnent quelquefois la mort à l'homme ou aux animaux qui ont le malheur d'en être piqués. L'auteur de l'Histoire naturelle de la France équinoxiale, fait mention de quelques araignées monstrueuses qui se trouvent dans l'île de *Ceylan*, et dont la piqûre est mortelle, si on n'y remédie aussitôt. On trouve aussi, suivant les voyageurs, en *Guinée*, à *Madagascar*, au *Cap de Bonne-Espérance*, et dans toute l'*Afrique*, aux *Antilles* etc... des araignées dont la morsure est très-dangereuse. [2] Quant aux araignées d'Europe, il est bien démontré qu'el-

---

1. Bontius dit que le grand scorpion des Indes jette dans la démence ceux qui en sont piqués; ceux d'*Égypte* et de *Tunis* passent pour très-venimeux. On trouve dans le second volume des Mémoires de la société de médecine de *Paris*, 1777, p. 315, des observations faites à *Tunis*, par Mallet de la Brossière, sur deux personnes piquées par le scorpion. Ce ne fut que par l'emploi de l'ammoniaque administrée intérieurement et extérieurement, qu'on prévint les suites les plus fâcheuses.

2. Voyage de l'Amérique, par le père Labat; Hist. nat. des *Antilles*, par le père Dutertre.

les ne sont point pernicieuses pour l'homme. Swammerdam dit avoir examiné soigneusement les crochets qui terminent les mandibules de ces insectes, et n'en avoir jamais vu sortir aucune liqueur virulente. On rapporte même qu'il y a des personnes qu'un goût dépravé a portées à avaler de grosses araignées vivantes, et cependant il n'en est jamais résulté rien de fâcheux. [1]

Il est une espèce d'araignée que l'on a classée long-temps parmi les insectes venimeux, et à laquelle on a donné le nom de Tarentule, du mot *Tarente*, ville d'Italie, où elle est plus commune, et où on la croyait plus venimeuse qu'ailleurs. Selon Baglivi, qui a écrit fort au long sur la tarentule, cet

---

1. Quoique d'après les observations des naturalistes qui ont le mieux examiné les araignées d'Europe, il conste que leur piqûre ou morsure n'est pas venimeuse; cependant on cite quelques faits d'après lesquels il paraîtrait qu'elle a été suivie quelquefois d'accidens graves, et même de la mort: voici un de ces faits les plus remarquables. Un homme est piqué au cou, dans un grenier, par une araignée: il néglige cette piqûre; il fait excès de boisson le lendemain: il survient inflammation à l'endroit piqué, chaleur à la poitrine; il éprouve des syncopes: on lui applique des topiques, on lui fait prendre des cordiaux et des sudorifiques: il meurt le sixième jour. (Collect. acad. t. 3, p. 660, extr. des Éphém. des curieux de la nature, 1685.) Les piqûres des grosses araignées pénètrent fort avant: alors la plaie peut avoir quelque danger, causer même quelquefois des accidens graves, non parce que l'araignée a versé du venin dans la piqûre, comme il arrive de la part des insectes réellement venimeux, mais parce que quelques parties tendineuses, aponévrotiques, ou quelques fibres nerveuses ont été piquées: c'est ainsi que des accidens semblables surviennent quelquefois à la suite de la piqûre d'une épingle, d'une aiguille, d'une épine, d'une arête, etc.

insecte occasionne une maladie plus ou moins grave, plus ou moins aiguë, et dont les symptômes diffèrent souvent dans les différentes personnes. Cette araignée n'est dangereuse qu'en été, et surtout pendant le temps de la copulation; elle pique alors, non-seulement l'homme, mais les différens animaux qu'elle rencontre, et cette piqûre est aussitôt suivie, à l'endroit blessé, d'un cercle livide, ou jaunâtre, ou noirâtre, accompagné d'une douleur violente et de différens symptômes, suivant l'espèce de tarentule, sa grosseur, la qualité de son venin, le tempérament du malade, la saison, etc. Outre ces symptômes, la tarentule, et surtout celle qu'il nomme uvée (*uvea*), cause des spasmes et des sueurs froides universelles, le vomissement, la tension de la verge, le gonflement du ventre et de la poitrine, etc.... Les symptômes qui surviennent après la morsure de cet insecte, prennent souvent le caractère des fièvres malignes, au point que les plus habiles médecins peuvent s'y méprendre. Enfin, le malade meurt, ou, si les symptômes se calment, il tombe dans une mélancolie d'un genre particulier. La plupart recherchent les tombeaux et les lieux solitaires; quelques-uns se placent dans des cercueils, comme s'ils étaient morts; d'autres, désespérés, se précipitent dans des puits, se traînent dans la boue; quelques-uns trouvent du plaisir à courir; ils sont agréablement ou désagréablement affectés de différentes couleurs, etc. et cette maladie ne peut être guérie que par la musique. [1]

---

1. Baglivi, *Dissert. sexta de anatome, morsu et effectibus tarentulæ.*

Le tarentisme était, du tems de BAGLIVI, une maladie très-commune en *Italie ;* mais elle a disparu depuis qu'on n'y croit plus. La plupart des naturalistes et des médecins pensent, depuis long-temps, que le tarentisme était ou une maladie simulée, ou une maladie ordinaire très-grave qu'on prenait pour le tarentisme, mais qui n'était jamais occasionée par la morsure de cet insecte. D'ailleurs, il est reconnu aujourd'hui que la tarentule n'est que peu ou point venimeuse, et qu'il est très-facile par les moyens qu'emploie la médecine, de prévenir les effets de son venin. KŒHLER regarde cet accident comme une espèce de spleen, que la musique soulage, et qui est familier aux *Tarentins*, soit à cause de leur genre de vie, soit à cause du climat qu'ils habitent : il observe que cette maladie n'attaque pour l'ordinaire que les femmes, ou ceux d'entre les hommes qui mènent une vie très-sédentaire. SERAO, secrétaire de l'académie de *Naples*, a prouvé par beaucoup d'expériences et d'observations, que l'on n'a autre chose à craindre de la morsure de la tarentule, si ce n'est quelques légères taches érésipélateuses, et de légères crampes, dont la guérison s'opère en peu de temps par les diaphorétiques ordinaires ; mais il n'a jamais vu que ceux qui avaient été mordus de cet insecte, eussent éprouvé l'envie de danser ou d'entendre des instrumens de musique.

VERS VENIMEUX.

Les vers venimeux sont le dragonneau, dans les deux *Indes*; la limace de mer, la méduse ou ortie de mer, et la sangsue, en *Europe*. Mais dans le nombre des vers réputés venimeux, il n'y a en Europe que la sangsue qui puisse donner la mort, lorsqu'elle est prise intérieurement; encore faut-il qu'elle soit avalée vivante; morte, elle n'est plus nuisible. Avalée, elle s'attache aux parois de l'œsophage, de l'estomac ou des intestins; elle se gorge de sang: de là, douleur fixe, inflammation, vomissement de sang, pesanteur importune dans le lieu où adhère l'animal, dyssenterie, lipothymie, et la mort.

AMPHIBIES VENIMEUX.

Parmi les amphibies, on ne compte que le crapaud en *Europe*, le lézard de Java, nommé gecko, et la salamandre, qui aient été regardés comme venimeux. Le crapaud, pris intérieurement, n'est pas nuisible. Plusieurs naturalistes, et entr'autres LACÉPÈDE, assurent que les crapauds sont couverts de verrues remplies d'une matière laiteuse qui produit sur la peau tous les effets des vésicatoires. Lorsqu'ils se sentent pressés, ils lancent contre ceux qui les poursuivent les sucs fétides dont ils sont imbus; ils font jaillir une liqueur limpide, que l'on dit être leur urine, et qui, dans certaines circonstances, est plus ou moins nuisible. [1]

---

1. Hist. nat. des quadrupèdes ovipares et des serpens.

Quant au lézard dit gecko, Bontius assure que sa morsure est venimeuse, au point que si la partie affectée n'est pas retranchée ou brûlée, on meurt avant peu d'heures. [1] L'attouchement seul des pieds du gecko est même très-dangereux, et empoisonne, suivant plusieurs voyageurs, les viandes sur lesquelles il marche : l'on a cru qu'il les infectait par son urine, que Bontius regarde comme un des poisons les plus corrosifs. Hasselquist assure avoir vu, au *Caire*, trois femmes prêtes à mourir pour avoir mangé du fromage récemment salé, et sur lequel un gecko avait déposé son poison. Son sang et sa salive, ou plutôt une sorte d'écume, une liqueur épaisse et jaune qui s'épanche de sa bouche, lorsqu'il est irrité ou lorsqu'il éprouve quelque affection violente, sont regardés de même comme des venins mortels, et Bontius, ainsi que Valentin, rapportent que les habitans de *Java* s'en servent pour empoisonner leurs flèches.

Les anciens ont cru que la salamandre devait son existence au plus pur des élémens, qui ne pouvait la consumer; et ils l'ont dite fille du feu, en lui

1. Un marchand *indien*, voyant un mahométan prêt à tuer un de ces reptiles endormis sous son paquet, lui demanda sa grâce, ajoutant qu'ils ne faisaient de mal que lorsqu'ils étaient provoqués. Passant sa main sous l'animal, il se disposait à le porter hors du camp, lorsque tout à coup celui-ci, se repliant, le mordit au petit doigt. Ce malheureux jette un cri, fait quelques pas, et tombe sans sentiment. On vole à son secours; tout fut inutile. Une heure après, comme on se disposait à inhumer le cadavre, il offrait déjà les signes de la dissolution la plus complète.

donnant cependant un corps de glace. On l'a regardée comme un animal doué du pouvoir miraculeux de résister aux flammes et même de les éteindre [1]; mais en même temps on en a fait le plus funeste des animaux. Les anciens, et même Pline [2], l'ont dévouée à une sorte d'anathème, en la considérant comme celui dont le poison était le plus dangereux. Ils ont écrit qu'en infectant de son venin presque tous les végétaux d'une vaste contrée, elle pouvait donner la mort à des nations entières. Les modernes ont aussi cru pendant long-temps au poison de la salamandre; mais les observations faites par Gesner et Maupertuis [3], ont démontré qu'elle était peu nuisible.

POISSONS VENIMEUX.

Parmi les poissons que l'on a cru venimeux, on classe ordinairement le tétradon rayonné, en *Egypte* et en *Asie*; le dragon de mer, dans le Nord de l'*Europe*; la perche venimeuse dans les rivières d'*Amérique*; le sparaillon-écrevisse, dans l'*Océan*; la raie pastenaque, dans les mers d'*Europe*; la torpille, dans la *Méditerranée* et dans les mers des *Indes*. De tous les poissons réputés venimeux, il n'en est guères en *France* dont l'usage puisse causer la mort. Les œufs de barbeau et de brochet, dans certains temps de l'année, produisent des coliques violentes;

1. Aristoteles, l. V de hist. anim. Pline, l. X, c. 67.
2. L. XXIX, c. 4.
3. Mém. de l'acad. des sciences, an. 1727.

la raie pastenaque, selon les naturalistes, est venimeuse seulement par l'aiguillon dont sa queue est armée, et c'est pour cette raison qu'avant de vendre ce poisson, on lui coupe la queue, pour prévenir les dangers auxquels l'ignorance pourrait exposer ceux qui l'achètent.

La torpille est une de ces productions de la nature dont les merveilles exagérées par le vulgaire, et réduites à leur juste valeur par les savans, offrent encore l'occasion d'exercer toute la sagacité de l'esprit humain. On sait que ce poisson a emprunté son nom de l'espèce d'engourdissement douloureux qu'il produit dans les membres de celui qui le touche. Selon Reaumur, cet engourdissement est fort différent de ceux qu'on éprouve ordinairement; on ressent dans toute l'étendue du bras une espèce d'étonnement, qu'il n'est pas possible de bien rendre, mais qui a quelque rapport avec la sensation douloureuse que l'on éprouve dans le bras lorsqu'on s'est frappé rudement le coude contre quelque corps dur. [1] Cette action de la torpille a été pendant quelque temps la seule qu'on lui ait reconnue; mais bientôt on a observé que ce poisson, touché d'une certaine manière, faisait éprouver à plusieurs personnes, rangées en cercle, une commotion subite, semblable à la secousse électrique que produit la bouteille de Leyde. Selon Rondelet et Willugby, la chair de la torpille doit être proscrite des tables, comme étant

1. Mémoires de l'académie des sciences, an 1714.

humide, molle et fongueuse; elle est d'ailleurs d'un goût désagréable : aussi en fait-on peu de cas.

A ces poisons fournis par le règne animal, j'ajouterai ceux produits par les animaux en état de maladie, ou dans un état de putréfaction cadavérique; tels sont ceux qui se développent par l'anthrax ou le charbon, par la petite vérole [1], la rougeole, la scarlatine, la gale, le syphillis [2], la plique, le cancer [3], la lèpre [4], la peste, les fièvres malignes et putrides, les graisses et les chairs putréfiées. On sait aussi avec quelle vélocité se propagent et se communiquent les fureurs homicides de l'hydrophobie. Les œufs couvés ou putréfiés, les graisses et les

---

1. On trouve, dans les mémoires de *Stokholm*, le fait de plusieurs enfans qui furent attaqués de la petite vérole pour être venus voir le cadavre de leur camarade, exposé devant sa porte. Les Éphémérides germaniques nous offrent l'histoire d'une dame qui, étant allée voir sa sœur atteinte de la rougeole, en fut elle-même attaquée, et mourut trois jours après, malgré tous les remèdes qu'on lui administra (3 décembre, an 1.er, observ. 64).

2. Swediaur rapporte très en détail l'histoire de deux jeunes demoiselles, âgées, l'une de dix ans, et l'autre de douze, qui furent infectées, pour avoir couché avec une servante couverte de dartres et d'ulcères syphillitiques.

3. Haller nous apprend qu'une personne saine, après avoir goûté de la matière ichoreuse d'un ulcère chancreux, fut attaquée d'une maladie dont elle mourut. Il cite aussi le fait d'un autre individu chez lequel l'odeur seule d'un cancer ouvert avait produit le même effet. (Physiol. l. V, sect. 2.)

4. Dès le commencement du 13.e siècle, l'Europe entière était remplie de lépreux; et sous *Louis VIII*, on comptait en *France* plus de quinze cents hôpitaux destinés à la séquestration de ces malheureux.

huiles rances, les chairs putréfiées, causent des aigreurs, la cardialgie, le vomissement, la diarrhée, des coliques, l'anxiété, l'horripilation et la fièvre putride. SCHENKIUS parle d'une dyssenterie épidémique qui ravagea *Venise* et *Padoue* en 1599, parce que les habitans de ces deux villes avaient fait usage des chairs de quelques bœufs malades que des bouchers avaient amenés de Hongrie. On lit dans la chronique de GODEFROY, qu'il régna, en 1655, une maladie pestilentielle qui fit périr un très-grand nombre d'hommes; qu'elle avait été produite par l'usage des poissons qu'on avait trouvés morts dans les lacs, et que tous les animaux qui s'étaient nourris des cadavres auxquels on n'avait pas donné la sépulture, devinrent enragés. [1] Dans une épizootie qui ravagea les bœufs du ci-devant *Vivarais*, un boucher d'*Anduze*, ayant acheté à vil prix un de ces animaux malades, en distribua la viande aux soldats du régiment de *Royal-Bavière;* tous ceux qui en mangèrent, furent affectés de la dyssenterie putride. *Bertin*, correspondant de l'académie de chirurgie, rapporte, entre autres accidens extraordinaires observés à la *Guadeloupe* sur les nègres du quartier de

1. GUINTERIUS dit avoir vu mourir subitement plusieurs individus, pour avoir mangé la moëlle de vieux os de cadavres : *qui ex vetulis cadaverum ossibus confractis medullas comederint.* (GUINTERIUS, de pestilentiâ, dial. 1.)

Dans le dernier blocus de *Mantoue*, la détresse forçant les habitans à se nourrir de la chair des chevaux à demi pourris, plusieurs, outre le scorbut, eurent la gangrène sèche aux extrémités.

la *Capestre*, que, le 22 janveir 1744, les animaux d'une habitation appelée la *Source*, furent attaqués d'une épizootie très-meurtrière, qui se répandit au loin, et que tous ceux qui avaient mangé de la chair de ces animaux, eurent, après deux ou trois accès de fièvre, des coliques violentes, avec des faiblesses qui donnaient la mort en très-peu de jours.[1] Le citoyen NOEL m'a communiqué l'observation suivante. En 1783, à la côte de *Coromandel*, M. DUTREVET, capitaine au régiment d'*Austrasie*, infanterie, se trouvant dans une parfaite convalescence, à la suite d'un coup de feu qu'il avait reçu à l'épaule droite, demanda qu'on lui servît du poisson frit. Il s'aperçut, en le mangeant, d'après l'odeur un peu fétide qu'il exhalait, que ce poisson était dans un état de putréfaction commençante. Deux heures après, il éprouva une ardeur brûlante dans l'estomac, des tiraillemens et des borborigmes, auxquels succédèrent bientôt après un vomissement considérable, un dévoiement colliquatif et des sueurs froides, des faiblesses, des convulsions, la prostration des forces, des palpitations de cœur, des douleurs affreuses dans tout le canal intestinal. Le ci-

1. Tous ces exemples, et une infinité d'autres que je passe ici sous silence, devraient rendre la police attentive sur les dangers attachés à l'usage de la chair des animaux malades qu'on envoie dans les boucheries, et fixer toute son attention sur un objet qui intéresse de si près la vie et la santé des citoyens. Il ne devrait être permis de vendre d'autres viandes que celles des animaux dont la santé aurait été constatée par des vétérinaires experts et probes; on préviendrait par là bien des calamités publiques.

toyen Noel parvint à le sauver par le moyen de l'alkali volatil fluor. Il fut près de trois semaines à se rétablir, et conserva long-temps l'odeur et la saveur de ce poisson putréfié.

Il paraîtrait cependant qu'il est certains peuples pour lesquels cette putréfaction n'est pas aussi nuisible. En effet, on lit dans les Voyages du capitaine Cook, que certaines peuplades de la nouvelle Zélande faisaient leurs délices d'un poisson à demi-pourri, dont l'odeur révoltait l'équipage de ce navigateur.

Comme topiques, les chairs putréfiées peuvent être l'occasion de l'empoisonnement ; c'est ce qui s'observe dans les plaies faites par des instrumens tranchans, rouillés dans le suc des chairs en putréfaction.

De tous les poisons animaux, les cantharides sont les seuls en France qui puissent servir d'instrument actif aux malfaiteurs. Prises intérieurement, à la dose de cinq ou six grains, et même moins, les cantharides enflamment le canal alimentaire, le foie et les voies urinaires ; elles produisent des vomissemens et des déjections alvines sanguinolentes, des douleurs atroces aux régions præcordiales et à l'hipocondre droit, une grande soif, l'érection de la verge avec un désir effréné du coït, le pissement de sang, accompagné d'ardeur brûlante ; la gangrène survient bientôt aux parties enflammées : le délire et la mort succèdent.

Outre ces symptômes, on reconnaît l'empoisonne-

ment particulier des cantharides, par l'odeur de poix qu'exhale l'individu malade, par la présence d'une poudre verte et luisante dans les plis des intestins, dans les saburres vomies, et dans les excrémens rejetés par les selles. La membrane interne du ventricule et des intestins est corrodée et tachée de petits points noirs. Pendant la vie, le malade a de plus éprouvé une saveur âcre et mordicante.[1]

Lorsqu'on refléchit à l'énergie extrême et à l'âcreté des cantharides, on n'est point étonné que les anciens les aient rangées parmi les poisons. On se rappelle que Ciceron rapporte l'accusation de L. Crassus, contre Caius Carbo, soupçonné d'avoir pris des cantharides pour s'empoisonner. Dioscorides les regardait comme putréfiantes et ulcérantes; et en traitant des alexipharmaques, il les présentait comme un des poisons les plus âcres et les plus terribles.[2] Galien, en offrant la même idée sur ces insectes, indique les remèdes capables de calmer leurs effets pernicieux.[3] Avicenne adopte absolument le sentiment de Dioscorides et de Galien sur les cantharides.[4] On trouve dans la liste des auteurs qui ont eu la même opinion, Paracelse, Vanhelmont,

---

1. Après avoir parlé des symptômes qui caractérisent chaque espèce d'empoisonnement, et des moyens de les reconnaître, ce serait le cas sans doute de désigner les secours qu'il convient d'administrer aux personnes empoisonnées; mais ceci regarde plutôt le praticien que l'expert : c'est pourquoi je n'ai pas cru devoir en faire mention.

2. Discorides, mat. med. lib. VI, cap. 1.

3. Galen. de simpl. med. facult. lib. XI.

4. Tract. de Venenis, lib. IV.

MERCURIALIS, MOUFFET, HOULLIER, CHARAS, FORESTUS, BONNET, etc. PLINE, en décrivant les cantharides comme un des poisons les plus actifs, rapporte le trait de CORSINUS, chevalier romain, qui, ayant pris imprudemment un breuvage où entraient ces insectes, pour une maladie de la peau, fut enlevé par une mort aussi cruelle que violente. BRASSAVOLA raconte que de la rhubarbe pulvérisée dans un mortier, où l'on avait auparavant concassé des cantharides, a produit une érosion depuis la bouche jusqu'à l'anus. SCHENKIUS rapporte qu'un italien, ayant pris un remède où entraient les cantharides, périt, trois jours après, dans les coliques et les vomissemens les plus cruels. BONNET a trouvé l'estomac et jusqu'à la vessie urinaire ulcérés, dans le cadavre d'un homme tué par l'effet de ces insectes. On lit dans PARÉ, qu'une courtisane ayant présenté des ragoûts saupoudrés de cantharides pulvérisées, à un jeune homme qu'elle avait retenu à souper, ce malheureux fut attaqué, le jour suivant, d'un priapisme et d'une perte de sang par l'anus, dont il mourut. Un autre fut tourmenté du mal de tête, et eut un pissement de sang dangereux pour avoir pris du tabac mêlé de poudres de cantharides. [1] En 1773, une jeune demoiselle de *Vaucouleurs*, se trouvant dans un bal, prit une tasse de café qui lui fut offerte par un jeune homme qui en était éperdument amoureux, mais qui n'avait pu réussir à lui faire partager sa

---

1. Livre XXI, des Venins.

passion. Peu de temps après elle fut en proie aux plus violentes douleurs, accompagnées de chaleur brûlante et de corrosions; le pissement de sang, les convulsions et des vomissemens horribles succédèrent ensuite. Le médecin qui fut appelé, reconnut, par la nature des saburres rejetées, que tous ces phénomènes étaient produits par la poudre de cantharides prise intérieurement : il lui administra les remèdes convenables. Cette demoiselle eut, pendant trois mois, les extrémités inférieures dans un état de contracture. Les eaux thermales, la diète lactée, dissipèrent ces accidens; mais un phénomène qui paraît inexplicable, et qui se manifesta périodiquement aux approches des règles, ce fut un emphisème qui eut lieu sur tout son corps, et qui ne se terminait que huit jours après. Cette femme, qui avait été extrêmement jolie, perdit, depuis cet accident, une partie de sa beauté, ses traits se grossirent prodigieusement. [1] Le citoyen Deguise, chirurgien de l'hospice de *Charenton*, cite le fait suivant, dont il a été témoin. Un élève de l'école vétérinaire d'*Alfort*, âgé de 23 ans, et d'une forte constitution, se trouva, par une fatalité qu'il attribua à l'excès même de ses désirs, hors d'état de jouir des faveurs d'une femme dont il avait fait la connaissance. Après une heure d'impuissans efforts, il se voit repoussé avec indignation par cette beauté qui se croyait ainsi outragée. Une nouvelle rencontre offrit au jeune

---

1. Cette observation m'a été communiquée par le citoyen Noel.

homme l'occasion de réparer ses torts, et à la femme offensée, celle de se venger. Chaque fois que cet imprudent payait un tribut à sa passion, sa messaline lui faisait prendre un verre de vin étranger dans une tasse de consommé, auquel elle ajoutait 30 à 40 gouttes d'une liqueur rougeâtre (c'était, sans doute, de la teinture de cantharides). Ces moyens excitans produisirent un effet tel qu'en dix heures de temps il y eut dix-huit épreuves amoureuses soutenues, et que le jeune homme fut reconduit chez lui, à cinq heures du matin, dans un état alarmant. Appelé pour le voir, Deguise le trouva couché sur le dos : il avait la figure enflammée, la langue sèche, le pouls dur et plein; la verge en érection forte, d'un rouge violet, et d'une sensibilité si grande qu'il était impossible de la toucher sans occasioner les douleurs les plus vives. Il avoua qu'à chaque fois qu'il avait pris cette liqueur, il avait éprouvé beaucoup de chaleur dans l'estomac, et que les six dernières fois qu'il en avait bu, il n'avait rendu que du sang. Malgré les premiers secours sagement administrés, le second jour l'érection et la douleur s'étaient accrues; il y avait du ténesme, et la strangurie se déclara ; il s'échappait quelques gouttes de sang avec l'urine. Le troisième jour, à l'insomnie se joignit le délire; le ventre était boursoufflé et rempli d'air, l'hématurie très-abondante, le pouls intermittent, le corps couvert d'une sueur froide. Ces symptômes alarmans se soutinrent à peu près ainsi jusqu'au huitième jour. La face devint

alors hippocratique, le pouls petit et la faiblesse extrême; le malade parlait si péniblement et si bas, qu'on pouvait à peine l'entendre. Depuis le neuvième jour, le danger diminua insensiblement: il se rétablit peu à peu. Six mois après, il pouvait à peine marcher un quart d'heure sans se reposer, et il éprouvait des douleurs très-vives dans les extrémités inférieures.[1] En 1791, dit FODERÉ[2], une cuisinière, se trouvant enceinte et ne pouvant plus le cacher, acheta chez un apothicaire, une demi-once de cantharides en poudre, avec une once de sulfate de magnésie (sel d'Epsum), mélangea ces substances, et les avala pour se faire avorter. Quelques heures après, elle eut des coliques horribles, et mit au monde, au milieu des plus cruelles douleurs, un enfant vivant, environ du sixième mois. Rien ne put la soulager; elle mourut dans la nuit même de sa fausse-couche, comme mourut cette femme dont parle HIPPOCRATE, qui avait aussi pris une drogue très-âcre pour se faire avorter.[3]

SECONDE CLASSE.

POISONS TIRÉS DU RÈGNE VÉGÉTAL.

Les poisons tirés du règne végétal forment la classe la plus nombreuse, et sont à la fois les plus

1. Voyez le Journal de la société de médecine de Paris, mois de brumaire an 8.

2. Méd. légale.

3. Épidém. V.

difficiles à reconnaître après la mort. C'est pour cette raison que quelques auteurs, comme je l'ai déjà dit, ont conseillé de faire avaler à des animaux les saburres rejetées par les selles et par le vomissement; mais ici, plus qu'ailleurs, cette induction peut être la source des plus grandes erreurs. Les symptômes cadavériques sont plus qu'insuffisans : aussi le seul signe certain, a-t-on dit, consiste dans l'existence de quelques fragmens de ces poisons dans les premières voies, et la connaissance de leurs caractères botaniques. Mais si le poison a été administré sous forme de suc ou d'herbe, comment le reconnaître par ses caractères botaniques? comment le distinguer, après avoir été le plus souvent altéré par les sucs digestifs? Les baies, les pepins, les racines, les végétaux coriaces, tels que les champignons, se rejettent encore tout entiers par le vomissement, ou se découvrent après la mort dans le ventricule; mais pour les feuilles fraîches et les sucs, leur couleur se confond avec la teinte verte que prend la bile dans les affections précordiales, de sorte qu'il est impossible de les distinguer. Tel fut le cas dans lequel se trouva MORGAGNI lui-même : appelé pour visiter le cadavre d'une pauvre femme qui avait avalé par désespoir une certaine quantité de suc des feuilles vertes du rhodo-daphné, qui la fit périr dans l'espace de neuf heures, il ne trouva dans le ventricule qu'une médiocre quantité d'une humeur verte, qu'il crut devoir être plutôt de la bile épanchée que le suc du poison, lequel devait avoir au con-

traire une couleur tirant sur le noir, puisque, dit-il, il avait été pris avec du vin.[1] Or, comment aurait-on pu prononcer que cette femme avait été empoisonnée, si, avant de mourir, elle n'eût fait voir elle-même des restes du poison qu'elle avait pris ?

On ne peut donc avoir le plus souvent ici que des présomptions sur l'existence de l'empoisonnement, d'après les symptômes qui ont eu lieu pendant la vie, et ceux qu'offre l'inspection cadavérique. Mais lorsqu'on ne peut se procurer quelques fragmens du poison lui-même, on ne doit point oublier que ces symptômes ne peuvent suffire pour faire asseoir un jugement certain en pareil cas.

On a divisé les poisons végétaux, eu égard aux effets qu'ils produisent sur l'économie animale, 1.° en poisons narcotiques ; 2.° en narcotiques âcres; 3.° en âcres simplement; 4.° en glutineux.

POISONS VÉGÉTAUX NARCOTIQUES.

Les poisons narcotiques tuent en détruisant plus ou moins vîte la sensibilité et l'irritabilité. Ces poisons sont le pavot blanc, l'opium, la racine d'alkekange, les baies et feuilles du solanum, la racine de mandragore; les tiges, feuilles et fruits de la pomme épineuse ; toute la plante de la jusquiame noire, et à force moindre celle de la blanche ; toute la plante de la laitue vireuse, de la laitue scariole; toute la plante et les baies du raisin de renard, les

1. De sed. et caus. morb. epist. LIX, N.° 12.

baies de l'if [1], les semences de l'ivraie, les semences de la gerfe à pois, le muffle de veau, le laurier cerise, et surtout son eau distillée.

Toutes ces plantes, prises en extrait, en décoction ou en substance, stupéfient le cerveau et les nerfs, produisent l'engourdissement dans les muscles soumis à la volonté, et le délire. A petites doses répétées, elles détruisent l'action de l'estomac, ôtent l'appétit, jettent dans la langueur et anéantissent la nutrition. MURRAY rapporte qu'une jeune fille qui avait avalé à peu près un scrupule d'opium, fut attaquée de convulsions, de spasmes violens, suivis d'un assoupissement léthargique. [2] PLENCK cite l'observation d'un jeune homme qui mourut après avoir pris un gros d'opium; immédiatement après sa mort, son corps devint tout enflé, livide, et exhala une fétidité des plus insupportables. [3] SIMON PAULI dit avoir vu périr plusieurs paysans pour avoir mangé des racines de jusquiame noire. [4] HALLER rapporte qu'un de ses condisciples, élève comme lui de BOERHAVE, accoutumé à recueillir et à manger impunément la plupart des plantes vénéneuses cultivées dans le jardin de *Leyde*, fut très-in-

---

1. Les anciens regardaient, non-seulement l'usage de l'if, mais encore son évaporation ou sa transpiration, comme mortels pour les hommes et pour les animaux. Le père SCHOTT, jésuite, assure que si on jette de l'if dans de l'eau dormante, les poissons en deviennent tout étourdis, en sorte qu'on peut les prendre à la main.

2. App. med. vol. I, p. 139.

3. Toxicologia, p. 92.

4. Quadripart. botanicum, p. 384.

commodé de l'essai qu'il fit de la jusquiame. Cette plante lui troubla la raison, et le rendit paralytique d'une jambe. On lit dans Wepfer, qu'en 1649 les Bénédictins de *Rhinow*, ayant mangé, le soir, des racines de jusquiame mêlées avec celles de chicorée blanche, furent attaqués la nuit de vertiges, de démence, de sécheresse au gosier, à la langue, de douleurs d'entrailles, de mal-aise et d'anxiété, de mouvemens convulsifs, etc.... Plusieurs se livrèrent à des actions folles et déréglées, en allant aux matines; ils ne purent lire ni chanter leurs offices; les frères travailleurs se méprenaient d'une manière ridicule dans leur ouvrage. Un des religieux, qui en avait plus mangé que les autres, eut un obscurcissement dans la vue, qui l'obligea de se servir de lunettes.[1] Garmann a prouvé par l'observation suivante, que la vapeur elle-même des graines de jusquiame brûlées dans un poële, produisait aussi des effets dangereux. Un ouvrier en laine, qui avait bien vécu avec sa femme pendant plusieurs années, changea tout à coup de vie : les deux époux devinrent querelleurs, et se battirent jusqu'à se blesser. On observa que les querelles avaient surtout lieu lorsqu'ils étaient enfermés dans la chambre où était le poële. Hors de cette chambre, ils gémissaient sur leur sort. Des voisins, persuadés que c'était le produit d'un effet magique attaché au local, firent des recherches exactes dans la chambre, et trouvèrent au haut du métier qui y était placé, une grande

2. Hist. cicut. aquat. p. 239.

quantité de graines de jusquiame, dont la vapeur, dégagée par la chaleur, avait fait naître cette aliénation d'esprit, cause des disputes et des querelles perpétuelles des deux époux. Dès que les graines furent ôtées, la tranquillité reparut, et la bonne intelligence fut pour toujours rétablie dans cette famille. MORTIMER raconte qu'une jeune fille de dix-huit-ans, ayant avalé, en pleine santé, deux cuillerées d'eau distillée du laurier-cerise, fut attaquée de convulsions; sa bouche devint écumeuse, et elle mourut en peu de temps.[1] Les Orientaux, à qui la loi de *Mahomet* défend l'usage du vin, et qui pour s'enivrer prennent journellement l'opium jusqu'à la dose d'un gros, maigrissent sensiblement, perdent l'appétit, deviennent mélancoliques, stupides et taciturnes; ils perdent la mémoire, tombent dans un état de décrépitude prématurée, qui est bientôt suivi de la mort. On lit dans les Causes célèbres l'histoire affreuse d'une femme qui fut suppliciée, il y a près de trente ans, laquelle faisait le métier d'aller chercher des enfans pour les sevrer, et les faisait ensuite périr insensiblement, sans cris et sans douleurs. Le motif de cette barbarie inouïe consistait dans le lucre qu'elle en retirait, ne déclarant leur mort que long-temps après. Le hasard fit que, cette femme étant absente, et ayant laissé ouvert le caveau dans lequel elle ensevelissait ses malheureuses victimes, on y découvrit des cadâvres d'enfans: la

---

1. Transact. philosop. v. 37, p. 157.

ıstice en fut instruite, et cette femme barbare subit le sort qu'elle méritait. Avant d'aller au supplice, elle déclara son secret horrible : il consistait à faire la bouillie de ces petits enfans, avec la décoction de pavot, en place d'eau commune. Cette bouillie, disait-elle, les endormait et les empêchait de pleurer ; bientôt ils ne mangeaient plus, et ils périssaient dans le marasme.

Prises à grandes doses, ces plantes causent la stupeur, le délire, un assoupissement apoplectique et la mort. L'ouverture du cadavre ne présente aucune trace d'inflammation : toutes les fibres sont d'une flaccidité extrême ; le corps est enflé, livide, et se pourrit promptement : il sort de la bouche, des narines, un sang écumeux et dissous. Si la dose a été très-forte, outre les symptômes ci-dessus, les convulsions ont lieu ; et après la mort, l'organe extérieur est parsemé d'échimoses, comme s'il avait éprouvé la flagellation.

POISONS VÉGÉTAUX NARCOTIQUES-ACRES.

Les poisons narcotiques-âcres causent de la douleur, en même temps qu'ils stupéfient l'irritabilité. Ils se distinguent des premiers par leur odeur désagréable, leur saveur âcre et nauséabonde, et parce qu'au caractère narcotique ils joignent une acrimonie particulière.

Les poisons narcotiques-âcres sont, l'arbre et la pomme du mancenillier, la coque du Levant [1], la

1. Les *Indiens* s'en servent pour former une espèce de pâte, à la-

raydouille, la noix vomique, la fève de S. Ignace, toute la plante du laurier-rose, les feuilles et les baies de la bella-dona, la nicotiane, les racines de la bryone blanche, les racines du cerfeuil sauvage, les racines et l'herbe de la grande et de la petite ciguë [1], les racines de la cicutaire aquatique ou fenouille d'eau, la ciguë vireuse, la mercuriale de montagnes, les champignons vénéneux, tels que l'agaric ou le champignon à mouches, le chapeau rouge, l'amanite lactée, l'amanite poivrée, l'amanite rayée, l'amanite gluante, les morilles parasites, la morille fétide, et la vesse de loup. En général on doit se méfier de tous les champignons déjà développés depuis quelques jours, de ceux qui viennent dans les endroits humides, qui ont une odeur désagréable et une saveur âcre, et qui tombent facilement en pourriture. [2]

---

quelle ils ajoutent des matières fécales; ils la jettent à l'eau, et lorsque les poissons l'ont avalée, ils sont saisis d'une telle stupeur qu'on peut les prendre facilement à la main.

1. Cette plante se confond souvent avec les ombellifères usuelles. Cette fâcheuse méprise a lieu surtout lorsqu'on la cueille dans les jardins pour du persil, dont l'odeur se rapproche de celle de la petite ciguë.

2. Malgré les dangers auxquels l'usage des champignons expose journellement, la sensualité l'a toujours emporté, et on ne les compte pas moins parmi les mets exquis ou parmi les assaisonnemens agréables. Les anciens étaient aussi gourmands que les modernes. Néron avait coutume d'appeler les champignons *le ragoût des dieux*, parce que Claude, auquel il succéda, empoisonné par des champignons, fut mis après sa mort au rang des dieux. A la vérité, les craintes qu'on a sur cet objet sont un peu exaltées; il en est qui sont très-innocens et faciles à digérer : mais l'art de distinguer les bons des mau

Les poisons narcotiques-âcres, pris intérieurement, causent des vertiges, la stupeur, le gastritis et une affection comateuse, des spasmes, des hémorragies de sang putride, la gangrène et la mort. VOGEL dit que la ciguë aquatique, prise intérieurement, produit des vertiges, le sommeil, le délire et la mort; que son odeur est dangereuse : il rapporte le fait cité par BOERHAVE, dans ses leçons, d'un jardinier qui éprouva des vertiges pour en avoir coupé. WEPFER, qui a écrit un ouvrage entier sur cette plante, rapporte que, plusieurs enfans ayant mangé sa racine tirée de l'eau par des bestiaux, et qu'ils avaient prise pour un panais, la plupart périrent, quelques-uns en réchappèrent après avoir vomi. Ils éprouvèrent, au récit de WEPFER, des vertiges, de l'ivresse, des douleurs et une chaleur âcre à l'estomac, des convulsions, une véritable épilepsie, un flux de sang par les oreilles, des nausées violentes, le gonflement du ventre, le hoquet, le serrement des mâchoires, etc.[1] On trouve, dans les actes de *Breslau*, deux cas de mort prompte après un accès épileptique produit par cette racine. A l'ouverture du cadavre, l'estomac et les intestins parurent gangrénés

---

vais, est souvent difficile à mettre en pratique; les plus célèbres botanistes sont eux-mêmes en doute sur le choix. Le poison le plus terrible se trouve donc ici à côté de l'aliment le plus recherché par quelques personnes; les méprises peuvent coûter la vie. Les effets des champignons vénéneux sont ordinairement lents; leur action ne se développe quelquefois qu'après douze et même vingt-quatre heures.

2. Ouvrage cité.

et corrodés, les vaisseaux du cerveau très-distendus et très-injectés. On lit dans les Transactions philosophiques, volume 1.er, qu'un soldat robuste ayant mangé environ vingt-quatre pommes de mancenillier, dont il trouvait l'acidité très-agréable, son corps devint tout enflé, une heure après; il éprouva une ardeur des plus insupportables; il ne pouvait se tenir debout; ses lèvres étaient corrodées: une sueur froide s'empara de tout son corps. HOFFMANN raconte qu'une jeune fille de dix ans, ayant avalé, à deux fois différentes, trente grains de noix vomique, pour se guérir d'une fièvre quarte, elle mourut après avoir éprouvé des anxiétés insupportables, et fait de grands efforts pour vomir.[1] Dans la fameuse retraite des dix mille, les soldats de l'armée de *Xenophon*, ayant mangé beaucoup de miel, aux environs de *Trésibonde*, où le laurier-rose était fort commun, et devenu plus vénéneux que de coutume par l'effet d'une constitution humide, furent attaqués de violentes évacuations par haut et par bas, avec délire; les uns étaient presque mourans, et les autres furieux et dans un état semblable à l'ivresse. Néanmoins personne n'en mourut; le mal cessa le lendemain, à peu près à la même heure qu'il avait commencé, et ces soldats se levèrent dans un état semblable à celui qui suit une violente purgation. LINNÉ croit devoir rapporter à la belladona, les effets suivans: KEMPFER se trouvant à

1. Med. syst. pag. 385.

un festin avec quelques-uns de ses amis, un Bannian leur présenta un certain électuaire, en forme de bol, qui les rassasia tout à coup, et leur causa une joie extraordinaire ; ils riaient à gorge déployée ; ils chantaient et s'embrassaient avec la plus grande cordialité. Le soir, étant montés à cheval pour s'en retourner, il leur sembla qu'ils volaient dans les airs, et qu'ils étaient environnés d'un arc-en-ciel ; ils mangèrent avec un appétit dévorant les mets qu'on leur avait préparés pour souper, et le lendemain ils s'éveillèrent, également sains de corps et d'esprit.[1]

A l'ouverture du cadavre des personnes empoisonnées par les végétaux narcotiques-âcres, on trouve l'estomac et les intestins enflammés et corrodés ; les chairs sont mollasses, et l'organe extérieur est échimosé.

POISONS VÉGÉTAUX ACRES.

Les poisons végétaux âcres causent la mort, après avoir affecté la sensibilité et l'irritabilité au point d'exciter des convulsions et des douleurs atroces. On reconnaît ces substances à leur saveur âcre et brûlante ; on les distingue des précédentes en ce que les accidens ne sont pas accompagnés d'affections comateuses.

Les poisons végétaux âcres sont les semences de staphisaigre et de sabadille, la racine de la fritil-

1. Amœnit. acad. V. 6.

laire impériale, les bulbes du colchique automnale, la pédiculaire des marais, toute la plante de la digitale pourprée, la racine de la dentelaire européenne, la pomme de coloquinte, le concombre sauvage, le bois et le fruit de l'ahovai du *Brésil* et des *Indes*, la scammonée, toute la plante des apocins, les racines de l'œnanthe fistuleuse, toute la plante des diverses clématites, le plantain aquatique, toutes les anémones, et surtout la pulsatile, celle des bois [1], toute la plante et surtout la racine de l'ellébore blanc [2], la racine de l'ellébore noir, de l'ellébore fétide, le soucis des marais, la racine d'aconit-napel, d'aconit tue-loup, les racines vieilles du panais sauvage, la racine fraîche et le suc du manihot [3],

---

1. Haller prétend que les peuples du *Kamtschatka* se servent du suc de cette plante pour empoisonner leurs flèches.

2. Les anciens faisaient un grand usage de l'ellébore contre la manie. On connait le proverbe, *navigare Anticyras*, pour dire aller chercher dans l'ellébore d'*Anticyre* un remède contre la folie, parce que ce végétal était de la meilleure qualité dans cette île. Cet usage remonte jusqu'à l'antiquité fabuleuse; et on sait que différens auteurs se sont plu à nous transmettre l'anecdote du berger *Melampe*, à qui on fait honneur de la guérison des filles de Prætus, devenues folles par la colère du dieu *Bacchus*, et qui n'employa d'autre remède que le lait de ses chèvres, auxquelles il avait fait manger de l'ellébore un peu auparavant.

3. Dans les *Indes* et en *Amérique*, on mange les feuilles du manihot, hachées et cuites dans l'huile. Lorsque sa racine est préparée, on en fait aussi du très-bon pain, qui est d'un goût supérieur à celui du blé. La préparation de cette racine consiste à la priver d'un suc laiteux qui contient un extrait dans lequel réside le poison. Après

les graines de riccin ou palma christi, les baies et l'écorce du daphné-mézéréon, et en général toutes les thimelées, la plante du rhus toxicodendron, la scille marine, les baies de la caryote brûlante, les racines fraîches de l'arum tacheté, la plante de l'euphorbe officinale et de toutes les variétés de cette famille, toute la plante des renoncules, et surtout de celle des marais, appelée scélérate, le seigle ergoté, le froment carié, le froment taché de rouille.

Pris intérieurement, ces poisons produisent la cardialgie, des vomissemens, des coliques, le ténesme et le flux de sang. Appliqués à la peau, ils l'excorient et y font naître des phlictaines. A *Rome*, le napel fut employé en poudre sur deux criminels: l'un mourut après avoir éprouvé les tourmens les plus cruels, le vomissement, des douleurs vives, des convulsions violentes, etc.; l'autre, en ayant pris

---

avoir arraché les racines, qui ressemblent assez à des navets, les Indiens et les sauvages, auxquels elles servent de nourriture, les lavent et en ôtent la peau, puis ils les râpent, les écrasent et les mettent dans des sacs de joncs très-lâches, sous lesquels ils attachent un vase très-pesant, qui reçoit le suc qu'il exprime par son poids, et qu'on rejette. On fait sécher, à l'aide du feu, sur des plaques, la substance farineuse qui se forme en grumaux, et dont on fait du pain. Ne pourrions-nous pas, en France, tirer le même avantage de certaines plantes vénéneuses, telles que la racine de bryone, par exemple, et autres de cette espèce? Fraîches, elles contiennent, il est vrai, un suc très-âcre, mais on peut en extraire par le repos une fécule fine et blanche, qui, bien lavéee et séparée de tout ce qui est extractif et âcre, fournirait une substance alimentaire, d'autant plus utile dans des cas de disette, que ces racines sont abondantes et acquièrent un grand volume.

moins, ressentit les mêmes effets, mais dans une intensité moindre, et n'évita la mort que par le secours d'une grande quantité d'huile qu'on lui donna en boisson et en friction. A *Prague*, on l'administra également à des criminels, pour éprouver quelque antidote contre ce poison, et les résultats furent aussi malheureux. Une femme ayant pris de la décoction de la racine d'aconit, au lieu de celle de l'ellébore, mourut le même jour dans les anxiétés et les convulsions; le chirurgien qui la soignait voulut essayer la même potion, et périt aussi malheureusement, malgré tous les antidotes.[1] Bomare, dans son Dictionnaire d'histoire naturelle, dit avoir vu deux exemples de jeunes filles qui avaient éprouvé des convulsions et des hémorragies pour avoir porté des bouquets de fleurs de napel.[2] Vanhel-

---

1. Mathiolus. *Comment. in Dioscor.* l. IV.

2. L'antiquité la plus reculée a toujours regardé l'aconit-napel comme un poison des plus subtils. Les hommes de ces temps en avaient une si grande horreur, que pour l'inspirer aux autres et leur faire redouter son venin, ils employaient les fictions de la fable; on sait que c'était l'arme la plus puissante de ces siècles de superstition. Ainsi ils racontaient que cette plante était sortie de l'écume de Cerbère, et que tout ce qui la touchait, périssait. (Ovide, métamorph. l. 7, v. 413.) C'est avec ce funeste végétal que Médée prépara le poison qu'Égée devait présenter à Thésée:

Hujus in exitium miscet Medea, quod olim
Attulerunt secum Scythicis aconitum ab oris. (Idem.)

Les flèches étaient trempées dans son suc, afin qu'elles fussent plus meurtrières. Calpurnius Bestia l'employa pour faire périr ses femmes pendant qu'elles dormaient. Pline, qui rapporte ce fait, s'exprime ainsi: *Et tactis quoque genitalibus fœminini sexus animalium eodem die ferre mortem.* (Hist. nat. l. 27, cap. 2.)

MONT dit avoir vu périr dans les convulsions, dans l'espace de trois heures de temps, un prince du sang royal, qui avait avalé un scrupule de la racine d'ellébore blanc. Selon ETMULLER, cette racine, appliquée sur le bas-ventre, a excité des vomissemens énormes.[1] Sa poudre, qu'on respire, occasionne de violens éternumens. LENTIN a vu deux malades qui, par l'usage de deux tasses de décoction des feuilles de la digitale, ont éprouvé une excrétion abondante de salive, des vomissemens et des selles considérables, une grande anxiété, la cardialgie, le hoquet et le froid des extrémités. Une prescription imprudente de cette plante a produit des effets encore plus énergiques sur une jeune fille de huit ans, qui en est morte. LINNÉE rapporte qu'une jeune fille, attaquée de fièvre intermittente, ayant avalé une douzaine de baies du daphné-mézéréon, que sa mère lui avait données pour la purger, elle mourut peu après d'hémoptysie.[2] J'ai été moi-même témoin, il y a cinq ou six ans, des effets pernicieux que peut produire sur l'économie animale le rhus toxicodendron. Un ouvrier du jardin botanique de *Strasbourg*, après avoir coupé quelques branches de cette plante, pour servir à la démonstration que devait en faire le professeur HERMANN, porta à sa bouche, sans y faire attention, sa serpe imprégnée du suc; quelques minutes après, cet homme éprou-

---

1. Opera medica, theoret. pract. t. I, p. 334.

2. Flora suecica, N.° 338.

va un mal-aise inexprimable, tout son corps devint prodigieusement enflé, et se couvrit d'une éruption pustuleuse, semblable à celle d'une gale très-fine. Les effets du seigle ergoté ne sont pas moins funestes; son usage produit ordinairement la gangrène. Les membres, comme les pieds et les mains, après avoir éprouvé de la stupeur et de la douleur, se flétrissent, deviennent noirs, se sèchent ordinairement, sans avoir été rouges ni tuméfiés, perdent le sentiment et le mouvement, et se séparent du corps communément d'eux-mêmes, au bout de plusieurs mois. [1]

A l'ouverture du cadavre des personnes empoisonnées par les végétaux âcres, on trouve l'œsophage, l'estomac et les intestins enflammés, ulcérés et gangrénés; toutes les parties du corps tendent promptement à la putréfaction.

POISONS VÉGÉTAUX GLUTINEUX.

Les poisons végétaux glutineux n'ont aucune action chimique sur nos parties; mais ils s'attachent, lorsqu'ils sont pris intérieurement, aux parois de

---

1. L'amputation paraît être très-dangereuse dans ce cas. Sur 120 malades auxquels on a fait cette opération dans l'hospice d'Orléans, cinq vécurent à peine au-delà de six mois; mais il en réchappa plusieurs de ceux qu'on avait abandonnés à la nature. La production de ce seigle a lieu dans les années pluvieuses et dans les terrains marécageux, tels que ceux de la *Sologne*, près *d'Orléans*, ceux du *Blaisois*, du *Gatinois* et des environs de *Bourges*.

l'œsophage, de l'estomac et des intestins, se gonflent, gênent par leur poids et leur volume, irritent et bouchent le canal alimentaire. Ces poisons sont la poix de *Bourgogne*, la glue, l'églantier et l'éponge marine. Plenck a vu une jeune fille de quinze ans qui, à force d'être maltraitée par sa mère, tomba dans un tel degré de mélancolie, que dans l'espace de deux jours elle avala une poignée entière d'éponge, qu'elle avait partagée en petits morceaux. Bientôt l'estomac se gonfla ; elle faisait de vains efforts pour vomir ; toute espèce de nourriture lui répugnait ; elle éprouvait de fortes anxiétés ; elle était dans un délire affreux. Plenck lui ordonna sur le champ un vomitif, qui lui fit rendre tout ce qu'elle avait avalé, et la sauva par ce moyen. [1] Dans le courant du mois de Brumaire dernier, une felouque sicilienne, sortie du *Tibre*, ayant été jetée par les vents contraires sur les côtes de *Fiumicino*, neuf matelots qui s'y trouvaient, mangèrent de l'éponge en grande quantité, et moururent au bout de deux heures, dans des douleurs affreuses. [2]

TROISIÈME CLASSE.

POISONS TIRÉS DU RÈGNE MINÉRAL.

Les poisons minéraux sont ceux des trois règnes de la nature qui sont le plus fréquemment employés par les empoisonneurs pour mettre à exécution

1. Ouvrage cité.

2. Gazette nationale de France, 30 frimaire, an XI.

leurs coupables desseins. La manière de reconnaître ces sortes de poisons, consiste dans l'examen des symptômes qui ont eu lieu pendant la vie, l'inspection cadavérique, et surtout l'analyse chimique des substances rejetées par le vomissement et les selles, ou contenues dans le canal alimentaire.

On divise les poisons minéraux, en poisons mécaniques, en poisons terreux, en acides, en alkalins et salins, et en poisons métalliques.

POISONS MÉCANIQUES.

Les poisons mécaniques sont ceux qui, par leur poids et leur figure, agissent contre l'intégrité des parties qu'ils touchent ; tels sont le verre pilé, le diamant réduit en poudre, l'alun de roche, et la suie de cheminée. Ces substances, réduites en poudre même la plus fine, présentent toujours des corps piquans et tranchans. Introduites dans l'estomac et les intestins, elles déchirent et coupent les fibres, elles produisent la cardialgie, la colique, les spasmes, le vomissement de sang, l'inflammation du ventricule et la mort. L'alun de roche, appliqué à l'extérieur, occasionne des démangeaisons insupportables. Plenck rapporte, d'après Pott, qu'en *Angleterre* les balayeurs de cheminée sont très-sujets aux ulcères chancreux du scrotum, provenant de la suie qui s'attache aux plis de cette tunique, lesquels ulcères sont incurables.

La manière de reconnaître l'empoisonnement par

ces diverses substances réduites en poudre, ne peut avoir lieu que par le moyen du microscope.

POISONS TERREUX.

Les poisons terreux sont le gypse, le *natrum glaciale* ou glace de Moscovie, et le cristal de roche. Réduites en poudre, ces substances se mêlent au mucus de l'estomac, forment un mastic qui adhère à ses parois, cause une pesanteur douloureuse, la cardialgie, les vomissemens, une constipation opiniâtre et la mort.

Le gypse et l'alun entrent souvent frauduleusement dans la farine et dans le pain, dont ils augmentent le poids au profit des vendeurs. FODERÉ raconte qu'étant à *Paris*, en 1788, il eut la curiosité d'examiner un pain qu'il trouvait fort mauvais, quoique blanc et bien pétri; il en délaya la mie dans une suffisante quantité d'eau, et il s'en précipita une terre blanche, qu'il reconnut pour du gypse, après l'avoir fait sécher. On connaît, dans l'histoire du Bas-Empire, la perfidie d'*Emmanuel*, empereur de *Constantinople*, qui, se voyant prêt à être défait par l'armée ennemie, commandée par l'empereur *Conrad III*, fit faire du pain dans lequel on introduit du gypse en poudre; il abandonna ses magasins à l'armée ennemie, qui en fut empoisonnée en grande partie. [1]

---

1. Il en fut de même du pain fait avec des os humains moulus, que les Parisiens mangèrent pendant la ligue, tandis que le roi *Henri*

POISONS ACIDES.

Les poisons acides sont les acides sulfurique, nitrique, muriatique, nitro-muriatique, et muriatique oxigéné. Ces substances, prises intérieurement, enflamment, corrodent et brûlent la bouche, l'œsophage, l'estomac et les intestins. Les symptômes qu'elles produisent après qu'elles ont été avalées, sont des douleurs atroces et brûlantes, des spasmes violens, mêlés de défaillances, une toux suffoquante, des mouvemens épileptiques, la gangrène du ventricule, et la mort. [1] Pierre Borel raconte que deux filles ayant bu de l'eau forte chez un orfèvre, croyant boire de la liqueur, moururent d'une mort très-cruelle. Il parle aussi d'une femme à qui on avait dit de toucher, avec cet acide, une dent dont elle souffrait beaucoup; elle se servit de ce liquide en gargarisme, et perdit toutes ses dents. L'excoriation

---

IV offrait généreusement de les nourrir : ce pain engendra dans leurs entrailles une maladie qui les conduisit au tombeau, plus rapidement que n'aurait fait la faim même; et ils trouvèrent dans le conseil de l'ambassadeur d'Espagne, une mort affreuse, suite du plus homicide des poisons. Frais et inaltérés, les os humains pourraient donner, il est vrai, une nourriture moins malsaine, à raison de la gélatine qui y est contenue; mais lorsqu'ils sont secs et pourris, qu'ils viennent de cadavres morts de maladie, comme dans ce cas, ils doivent nécessairement donner la mort, à la place de la vie qu'on cherche à conserver.

1. De tous les poisons acides, l'acide nitrique est celui dont les exemples d'empoisonnement sont malheureusement les plus multipliés. C'est une des substances industrielles les plus généralement mises

le sa gorge ne guérit qu'avec la plus grande peine.[1] Portal, qui a écrit sur les poisons, rapporte un fait relatif à l'acide nitrique. Un jeune homme, dit-il, avala un verre d'eau-forte mitigée avec trois quarts d'eau, qui avait servi à laver quelques boiseries. Une douleur intolérable dans la région de l'estomac, des envies de vomir, des ténesmes opiniâtres; bientôt après des vomissemens répétés, des déjections alvines de matières verdâtres, quelquefois teintes de beaucoup de sang; tels furent les symptômes qu'il éprouva rapidement. Malgré les secours qui lui furent sagement administrés, il resta long-temps dans un état de langueur; il était maigre, avait une toux sèche, une chaleur incommode à la région épigastrique; il éprouvait des ténesmes, des dysuries gênantes et inquiétantes à la fois; il rendait des portions membraneuses par les selles.[2] Desbois de Ro-

en usage. On l'emploie dans presque tous les grands ateliers, dans beaucoup de manufactures, dans les laboratoires de docimasie, de métallurgie, dans les établissemens des monnaies, etc... C'est par le moyen de ce réactif que l'on dissout le cuivre, le mercure, l'argent. Les fondeurs, les orfèvres, les doreurs, les graveurs, les chaudronniers, les teinturiers, les chapeliers, les relieurs, et une foule d'autres ouvriers, se servent d'eau forte de différentes qualités, appropriées à la nature de leur travail. Cet acide est en quelque sorte sous les mains de tout le monde. C'est là, sans doute, une des raisons de la fréquence des accidens qui en résultent. Il n'en est pas de même des acides sulfurique, muriatique, etc..... Les exemples d'empoisonnement par ces substances sont beaucoup plus rares: aussi, jusqu'à présent, on n'a presque rien écrit à ce sujet.

1. Observ. med. phys. Borelli, 1670. Observ. 28. Cent. IV.

2. Ouvrage cité.

CHEFORT cite un cas d'empoisonnement par l'acide nitrique, qu'il a vu à l'hôpital de la Charité, en 1780, et qui fut suivi de la guérison. Il se fit une exfoliation de l'œsophage et de l'estomac. [1] En 1793, à *Paris*, une demoiselle, âgée de 19 ans, désespérée d'avoir perdu son amant qui se trouvait de la réquisition, et qui fut contraint de partir pour l'armée, malgré les protestations faites mille fois de ne pas la quitter, courut acheter, dans son délire, un poisson et demi d'eau-forte, et en but à l'instant la plus grande quantité. Bientôt elle est en proie aux plus horribles symptômes : des douleurs déchirantes à la gorge et dans l'abdomen, une ardeur brûlante le long de l'œsophage et dans la région de l'estomac, des vomissemens continuels; des efforts pour vomir, si violens que la face devient toute livide; des ténesmes fréquens, un froid général très-marqué à l'extérieur du corps; tous ces phénomènes se manifestent à la fois, et présentent l'affligeant spectacle d'une femme en proie aux plus affreuses agitations et témoignant le regret le moins équivoque de son imprudence. Cette malade précipitait dans sa bouche tout ce qu'on lui donnait à boire, et avait à peine pris un verre de tisanne, qu'elle en sollicitait un second. Tous les secours possibles lui furent administrés avec soin; mais le désordre était sans doute au-dessus de tous les moyens de l'art, et la corrosion de l'estomac, assurément portée au plus haut degré, ne lais-

2. Traité de matière médicale, article, *Acide nitreux*.

sait aucun espoir. Ces accidens entraînèrent la mort, environ vingt-quatre heures après.[1]

Appliqués à l'extérieur, ces poisons cautérisent les tégumens. On lit, dans les Éphémérides d'*Allemagne,* qu'un charlatan donna à une femme tourmentée d'un violent mal-de-tête, de l'eau-forte au lieu d'une eau céphalique, que d'autres femmes lui avaient conseillé de s'appliquer à l'extérieur de la tête. Elle en répandit un peu sur ses cheveux, qui furent brûlés, ainsi que tout ce qui les environnait. La peau elle-même et le péricrâne furent atteints et désorganisés ; il survint de vives douleurs et des convulsions assez graves.[2]

A l'ouverture des cadavres chez les personnes empoisonnées par l'acide nitrique, on trouve toute la membrane interne de la bouche brûlée ; les dents sont fréquemment vacillantes, et offrent à leur couronne une teinte jaune très-marquée ; l'œsophage, l'estomac et les intestins sont enflammés, gangrénés et perforés en différens endroits ; souvent on rencontre plusieurs portions de l'estomac qui sont dissoutes et prêtes à se rompre au moindre contact.

Les vapeurs des poisons acides sont également funestes à respirer. Plusieurs chimistes ont été souvent attaqués de crachement de sang, par la vapeur de l'acide nitreux reçu dans la bouche, menacés de phthisie, à la suite de cet accident, et n'ont échap-

---

1. Essai sur l'empoisonnement par l'acide nitrique, par Tartra.

2. Ephemer. curios. nat. German. Observ. 216, an 7, p. 406.

pé aux horreurs de cette maladie qu'en renonçant à la chimie et en se mettant à la diète lactée. BOERHAVE a failli périr par l'action du gaz acide sulfureux.

Lorsqu'on n'a pu s'assurer sur le vivant de l'existence et de la nature de ces poisons, il n'est pas facile de reconnaître leur présence par l'ouverture des cadavres, parce que, s'étant combinés avec les parties qu'ils ont détruites, ils n'ont plus les mêmes caractères qu'ils avaient avant d'avoir éprouvé cette altération. Heureusement qu'on se sert rarement de ces poisons, et qu'on ne peut les avaler, s'ils sont concentrés, sans qu'on s'en aperçoive aussitôt. S'ils sont étendus d'eau, ils ne sont nuisibles qu'autant qu'on en fait usage trop long-temps. Il faut en excepter cependant les cas de distraction, ou de perte de connaissance, ainsi que ceux où on les administrerait malicieusement sous forme de lavemens. En jetant alors sur les saburres du carbonate de chaux ou de potasse, il peut en résulter une légère effervescence; et par ce moyen la preuve de l'empoisonnement par les acides minéraux, sera acquise autant qu'il est possible de le faire en pareil cas.

POISONS ALKALINS ET SALINS.

Les poisons alkalins sont la potasse, la soude, l'ammoniaque, la chaux, la baryte. Les poisons salins sont, le carbonate de baryte, le muriate de baryte, et la plupart des sels à base métallique. Ces substances, prises intérieurement à des doses

supérieures à celles qui les rendent médicamenteuses, causent des douleurs atroces, avec ardeur brûlante, une soif insatiable, une saveur acre et urineuse dans la bouche, des vomissemens et un flux de ventre accompagnés de ténesme, les convulsions, la gangrène et la mort. Plenck rapporte qu'un homme d'une constitution robuste, ayant avalé, pour une indisposition légère, une once de sel de tartre, il lui survint un vomissement des plus violens, qui lui dura quarante-huit heures, et causa l'inflammation du ventricule. Il cite encore l'exemple d'un homme qui, ayant été mordu par un chien enragé, se versa dans la bouche une phiole entière d'ammoniaque; à l'instant, ses lèvres, sa langue et son palais se noircirent, furent brûlés, et le malade mourut dans l'espace de quatre minutes. On lit dans Huxam, qu'un jeune homme qui avait coutume de respirer des sels volatils en trop grande quantité, éprouva des hémorragies nasales considérables, un prurit insupportable aux gencives, suivis de la fièvre hectique et de la mort.

Il est également rare que les empoisonneurs se servent de ces poisons, sans qu'ils soient très-étendus et imperceptibles. Les moyens de reconnaître sur le cadavre la présence d'un poison alkalin ou salin, seraient de verser sur les fluides contenus dans l'estomac, de l'acide sulfurique, par exemple : ce mélange pourrait occasioner une espèce d'effervescence, et donner du sulfate de potasse, de soude, etc.; mais pour obtenir ces résultats, il faudrait

que tout le sel ne fût pas encore combiné avec les escarres produites sur les parois du canal alimentaire. En général, dans la plupart de ces empoisonnemens, on ne peut avoir que des présomptions fortes, d'après l'inspection cadavérique et l'histoire de tous les symptômes.

POISONS MÉTALLIQUES.

Les poisons métalliques sont ceux que l'on tire du cuivre, du plomb, du mercure, de l'antimoine et de l'arsenic. Je ne comprends pas dans cette classe l'or et l'argent, l'étain et le bismuth, parce que ces divers métaux ne sont pas essentiellement délétères; ils ne le deviennent que lorsqu'ils sont combinés avec les acides ou les alcalis concentrés, ou lorsqu'ils sont alliés avec l'un ou l'autre des cinq métaux ci-dessus énoncés.

L'or, lorsqu'il est pur, est un métal innocent. Mais dissous par l'acide muriatique oxigéné, il devient un poison très-violent. L'or monnayé peut être très-dangereux, parce qu'il est allié à une certaine quantité de cuivre. L'or fulminant, qui n'est autre autre chose que l'oxide de l'or avec l'alcali volatil, est très-pernicieux; pris intérieurement et à très-petite dose, il excite des tranchées, des convulsions, des vomissemens, la diarrhée, une salivation excessive, les syncopes et la mort. Trois grains de cette substance suffisent pour faire périr. On ne saurait prendre trop de précautions relativement aux terribles effets de l'or fulminant : on lit dans le Diction-

naire de chimie, par Macquer, page 63, qu'un jeune homme qui travaillait dans un laboratoire de chimie, ayant mis un gros d'or fulminant dans un petit flacon de cristal, il n'eut pas l'attention d'essuyer l'intérieur du goulot de ce flacon. Voulant ensuite le fermer avec le bouchon, qui était aussi de cristal, il serra un peu trop fort, ce qui occasiona un frottement suffisant pour donner lieu à la fulmination d'une partie de l'or; ce qui fit une explosion aussi forte que celle d'une boîte d'artifices. Le jeune homme fut jeté sur des fourneaux à quelques pas de là; il avait les mains et le visage tout criblés des fragmens du flacon, et ses deux yeux furent en même temps désorganisés sans aucune ressource.

L'argent est comme l'or : il n'a aucune propriété malfaisante, lorsqu'il est pur; mais, monnayé, il peut causer des accidens dans l'intérieur, à cause du cuivre ou du plomb auquel il est allié.

Van-Swieten dit avoir vu de l'excellent vin qui avait été conservé dans une phiole d'argent bien bouchée, produire des effets très-pernicieux, lorsqu'on l'avait bu; ce qui provenait, non pas de l'argent lui-même, mais bien du cuivre, qui est toujours allié avec ce métal dans les vases qui en sont composés : en effet on trouva la surface interne de cette phiole couverte de verdet. [1]

Dissous par l'acide nitrique, l'argent devient un caustique violent, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

---

1. V Wan-Sviet. Comment. T. IV, p. 703.

Boerhave rapporte qu'un élève en pharmacie ayant avalé de la pierre infernale, il en résulta des accidens considérables; des douleurs horribles, la gangrène et le sphacèle des premières voies, furent les prompts effets de ce poison. Les réactifs d'après lesquels on pourrait reconnaître sa présence, sont les mêmes que ceux que j'ai indiqués pour l'acide nitrique.

Le bismuth est un métal d'une couleur brillante, jaunâtre, fort pesant, disposé en grandes lames, et susceptible d'une grande fusibilité. Le bismuth, dans son état métallique pur, ne paraît pas être vénéneux, mais son oxide cause des anxiétés insupportables. Cependant quelques médecins prétendent en avoir fait usage sans inconvéniens : aussi, comme nous n'avons encore rien de certain à ce sujet, je me contenterai d'observer que le prussiate de potasse précipite ce métal de sa dissolution par l'acide nitrique, en jaune rougeâtre, et qu'en traitant l'oxide de bismuth par la voie sèche, il se réduit très-facilement et est aisément reconnu. L'oxide de bismuth n'est guères employé qu'à la toilette des femmes, comme cosmétique.[1]

---

1. L'usage de l'oxide de bismuth ou blanc de fard, que quelques femmes appliquent sur leur peau pour la blanchir, n'est pas sans inconvénient. Il bouche les pores de cet organe; il diminue ou arrête la transpiration. Par ces deux effets, il gâte nécessairement le tissu de la peau; elle se dessèche et se ride beaucoup plus vîte qu'elle ne le ferait sans cela. Il a d'ailleurs le désavantage de noircir par le contact d'un grand nombre de vapeurs, comme celle des latrines, des boucheries, des œufs, etc.

L'étain est un métal d'une couleur blanche, plus brillante que celle du plomb, mais un peu moins que celle de l'argent. L'étain pur n'est point vénéneux ; mais allié avec l'arsenic, le cuivre, et surtout le plomb, il peut causer des désordres qui dépendront d'un des trois métaux auquel il sera uni. C'est pour cette raison, sans doute, que l'usage de l'étain, dans la cuisine, a été regardé comme très-dangereux par quelques chimistes. Navier rapporte, dans son ouvrage sur les contre-poisons, que des ragoûts dans lesquels on avait laissé des cuillers d'étain, ainsi que du sucre contenu dans un vaisseau de ce métal, ont empoisonné plusieurs personnes. On a attribué presque généralement ces funestes effets à l'arsenic, que Geoffroy avait annoncé, en 1738, dans l'étain, et que Margraf avait cru trouver dans les étains les plus purs, et même à une dose considérable. Mais les craintes élevées sur cet objet, ont été dissipées par les travaux des chimistes modernes. Ils ont prouvé par les expériences les plus décisives, 1.° que la quantité d'arsenic retirée par Margraf de l'étain de *Morlaix*, et qui va à près de 36 grains par demi-once, serait beaucoup plus que suffisante pour ôter à ce métal la mollesse et la flexibilité qu'on lui connaît, et pour le rendre aussi fragile que le zinc ; 2.° que les étains de l'île de *Banca* et de la presqu'île de *Malaca*, dans les Indes orientales, ne contiennent pas un atôme de ce dangereux demi-métal ; 3.° que l'étain d'*Angleterre* donne, par l'action de l'acide muriatique, une petite quantité de

poudre noirâtre, souvent mêlée de cuivre et d'arsenic, dans laquelle ce dernier ne va jamais au-delà de trois quarts de grain par once d'étain, et se trouve souvent au-dessous ; 4.° que le régule d'arsenic, uni à l'étain, perd une partie de ses propriétés et de son action corrosive ; 5.° enfin que la petite quantité d'étain allié qui peut entrer dans les alimens par l'usage journalier de la vaisselle faite avec ce métal, ne peut influer sur l'économie animale, puisque, d'après le calcul fait sur ce qu'un plat d'étain avait perdu peRdant deux ans, on n'en avale tout au plus que trois grains par mois, et par conséquent la cinq-mille-sept-cent soixantième partie d'un grain de régule d'arsenic par jour, en supposant encore que l'étain ouvragé de *Paris* contienne autant de ce demi-métal vénéneux, que l'assiette mise en expérience en contenait.

Au reste, plusieurs médecins qui se sont occupés des substances métalliques, considérées comme médicamens, avaient déjà reconnu l'innocuité de ce métal, et l'avaient même conseillé en limaille dans les maladies du foie, de la matrice, et dans les affections vermineuses. [1]

---

1. Quelques gens de la campagne sont dans l'usage de laisser infuser à froid, pendant vingt-quatre heures, du vin sucré, dans un vaisseau d'étain, et de donner un verre de cette liqueur à leurs enfans qui ont des vers. Navier dit avoir vu une fille de 15 à 16 ans rendre ainsi par les selles trente vers strongles, avec des déjections abondantes, quelques heures après avoir pris un pareil breuvage.

DE L'ARSENIC.

Parmi les substances métalliques, si meurtrières pour l'homme, l'arsenic est celle qui se présente d'abord, et comme le plus puissant, et comme le plus connu des poisons. Employé dans les arts, il devint d'abord un objet de commerce ; mais les accidens multipliés qu'occasionait la méprise, l'usage criminel que des monstres en faisaient, déterminèrent bientôt les magistrats à donner des réglemens, qui, quoique très-sages, n'ont cependant pu empêcher qu'il ne se commît souvent de ces crimes, d'autant plus horribles qu'ils s'exécutent dans les ténèbres.

L'arsenic est un métal fragile, brillant, d'un gris blanc, composé de petites lames très-faciles à briser. Il ne se vend guères dans le commerce que sous la forme d'oxide blanc. Appliqué sur la langue, il laisse une impression d'âcreté très-forte ; mis sur le feu, il se volatilise en répandant une fumée blanche et une odeur d'ail.

L'arsenic est soluble dans tous les liquides, en plus ou moins grande quantité : il ne peut être mitigé, ni masqué d'aucune manière ; et lorsque des charlatans téméraires ont osé s'en servir pour l'emploi extérieur ou intérieur, avec tous les prétendus correctifs, on a presque toujours vu leur audace suivie des effets les plus funestes.

Pris intérieurement, il cause d'abord une saveur austère, des vertiges, un ptyalisme fréquent, un sentiment de chaleur très-âcre, accompagné de dou-

leurs atroces et déchirantes dans l'œsophage, l'estomac et les intestins. A ces premiers symptômes se joignent bientôt la fièvre, une soif insatiable, les nausées, les sanglots, les vomissemens, les palpitations du cœur et les défaillances. Succèdent ensuite le délire, la difficulté de respirer, l'intumescence de tout le corps, un cercle livide et noir autour des yeux et de la bouche, la stupeur des pieds et des mains, les convulsions et le priapisme ; le pouls devient lent, inégal ; la peau prend une couleur jaune, mêlée de taches rouges; la bouche répand une odeur fétide, et le scrotum tombe en mortification : alors les soupirs, le pissement de sang, les sueurs froides et la chute des cheveux, ont lieu ; l'épiderme se sépare des tégumens ; la face devient hippocratique, les yeux s'affaissent ; les syncopes augmentent et se rapprochent ; les évacuations deviennent noires, peu abondantes, fétides et liquides : la mort termine enfin, après sept à huit heures de souffrances, cette scène d'horreur. A l'ouverture du cadavre, on trouve le ventricule et les intestins corrodés et perforés, et des escarres gangréneuses sur toute leur surface.

Il est rare de voir les personnes empoisonnées par l'arsenic, échapper à la mort. Cependant, lorsque cette substance a été introduite dans l'intérieur du corps, à très-petites doses, comme au-dessous d'un grain, et que le malade s'est procuré des déjections abondantes de haut et de bas, dès l'instant qu'il a soupçonné le poison, les ravages qu'elle produit, dans ces circonstances, ne sont pas toujours mortels; mais

ils laissent après eux, comme l'a remarqué CELSE, une toux sèche, un ptyalisme fréquent, une faiblesse et un tremblement des membres, la paralysie, et une fièvre hectique dont on guérit difficilement.[1]

L'application extérieure de l'arsenic a également des dangers qu'on ne peut se dissimuler. Il produit des escarres gangréneuses, des anxiétés accompagnées d'ardeur brûlante. Il conste, d'après les expériences de SPRAEGEL[2], que s'il est appliqué sur une plaie, ou sur des vaisseaux ouverts, il cause une mort assez rapide. On a vu des éruptions dartreuses, rongeantes et rebelles, des gonflemens et des ulcères aux articulations, succéder pendant plusieurs mois aux premières secousses de l'arsenic. PLENCK dit que, sous forme de pommade, mêlé avec du beurre, il a produit l'intumescence de toute la tête, la fièvre, le délire, la syncope et une mort prompte. Il cite encore l'exemple de deux militaires qui, ayant le corps tout couvert de gale, se lavèrent avec une décoction d'arsenic; la gale disparut, il est vrai, mais l'inflammation s'empara bientôt des parties génitales; l'intumescence de tout le corps eut lieu, ainsi que la fièvre, et après des douleurs atroces, le scrotum tomba en gangrène.[3] AMATUS LUSITANUS parle d'un jeune homme qui, pour se guérir de la gale, se frotta tout le corps avec une pommade ar-

---

1. C'est le cas, sans doute, de dire avec ZACHIAS : *venena nisi occidant, relinquunt semper insignem aliquam noxam, et morbos diuturnos.*

2. *Experimenta circa varia venena, in vivis animalibus instituta.*

3. Toxicologia, p. 273.

senicale, et fut trouvé mort le lendemain dans son lit.[1] WEPFER rapporte que des onctions de beurre et d'arsenic, faites sur la tête d'un enfant pour détruire ses poux, causèrent des douleurs atroces, un gonflement considérable à la tête, l'inappétence, la fièvre, des syncopes, le délire, l'insomnie, et la mort au sixième jour.[2] Le citoyen PORTALEZ, médecin à *Anduze*, dit avoir été témoin d'un fait à peu près semblable, arrivé, au mois de Messidor dernier, dans un hameau voisin d'Anduze. Un cultivateur de cet endroit s'avisa de délayer de l'arsenic dans de l'huile d'olives, et d'en frotter la tête de son enfant âgé de six ans, dans l'intention de détruire ses poux. L'enfant alla se coucher gai et bien portant; le lendemain, à la pointe du jour, il se plaignit d'une violente douleur à la tête, eut des vomissemens fréquens, et enfla par tout le corps : PORTALEZ ne fut appelé qu'à quatre heures du soir. A son arrivée, il trouva l'enfant agonisant; tout son corps était enflé d'une manière extraordinaire, et couvert de taches violettes; le pouls était misérable et formicant; une sueur froide et visqueuse couvrait la tête et la poitrine. Il observa de fréquentes syncopes et de légères convulsions dans les muscles du visage. Il essaya en vain de lui faire boire un mélange de lait et d'huile, la déglutition fut impossible; il mourut une heure après.[3]

---

1. Curat. med. cent. II, curat. 33.

2. De cicutâ aquaticâ.

3. Journal de médecine, vendémiaire, an XI.

Les vapeurs de l'arsenic sont très-funestes ; elles dessèchent, enflamment la bouche et la gorge, donnent naissance à l'asthme, aux vertiges, au vomissement et aux douleurs des membres ; elles conduisent enfin insensiblement à la phthisie pulmonaire.

Les principales préparations de l'arsenic sont, 1.° le sulfure d'arsenic jaune, ou orpiment [1] ; 2.° le sulfure d'arsenic rouge, ou le sandarac ; 3.° l'arsenicate de potasse ; 4.° enfin l'acide d'arsenic. Les trois premières préparations sont moins violentes que l'oxide d'arsenic pur, parce que le soufre ou la potasse avec lesquels le métal est uni, en diminuent l'action. Il n'en est pas de même de son acide ; c'est le plus terrible de tous les poisons minéraux.

On débite dans le commerce, sous le nom de poudre aux mouches, mort aux mouches, une matière pulvérulente, d'un gris plus ou moins foncé, quelquefois noire, mêlée de quelques molécules brillantes, et qui, jetée sur des charbons ardens, exhale une fumée blanche, avec l'odeur d'ail ; c'est manifestement un oxide noir d'arsenic presque tout pur. Cette poudre pouvant tuer à très-petite dose, qu'on juge quels dangers courent chaque jour ceux

---

1. Quelques médecins, il est vrai, Fréderic Hoffmann, entr'autres, attribuent à l'orpiment natif une puissante vertu sudorifique ; mais quoique cette autorité soit respectable, on ne peut s'empêcher de regarder cette substance comme très-suspecte ; et d'ailleurs un expert appelé en justice a moins à décider quelles sont les substances nuisibles, que celles qui ont nui dans le cas pour lequel il est consulté ; il lui importe peu qu'une cause active ait été sans effet quelquefois, pourvu qu'il reconnaisse qu'elle a agi dans ce même cas.

qui l'exposent inconsidérément sur les tables, les cheminées, les croisées des appartemens, dans les cuisines, etc.; en un mot, dans les endroits les plus à portée, soit des enfans, soit des animaux domestiques, qui s'empoisonnent quelquefois en se désaltérant dans les assiettes qui servent ordinairement à l'exposition de ce poison pour tuer les mouches. Il serait à désirer que les réglemens de police qui concernent la vente de l'arsenic blanc, de l'orpiment et du réalgar, s'étendissent aussi à la poudre aux mouches, dont les propriétés ne sont pas moins funestes. En l'an VI de la République, un empoisonnement de cette nature eut lieu au *Havre.* Tout ce que l'on en sait, c'est que la femme empoisonnée fut prise de vomissement à midi, et décéda à dix heures du soir. A l'ouverture du corps, faite quatre jours après, on trouva dans l'estomac environ six onces de liquide sanguinolent, et dans le fond de cè viscère, une poudre grossière, noirâtre, très-lourde, dont le poids s'élevait à quatre gros. L'examen chimique de cette substance, fait avec beaucoup de soins par le citoyen Mezaises, pharmacien de *Rouen,* et depuis par Vauquelin, ne laissa aucun doute sur sa nature : c'était de la poudre aux mouches. Le citoyen Mezaises rapporte encore deux autres faits semblables. [1]

Quoique l'arsenic ait sur l'économie animale des

---

1. V. le Rapport sur les travaux de la Société d'émulation de *Rouen*, mois de frimaire, an VII.

effets particuliers et différens de ceux qui sont produits par d'autres poisons, il ne faut pas croire qu'il soit facile d'en reconnaître les effets à la seule inspection cadavérique, et par l'examen, même le plus scrupuleux, de toutes les parties : si les symptômes sont distincts, les produits secondaires de leurs effets, les escarres, l'inflammation, la gangrène de l'estomac et des intestins existent de même après l'action de tous les poisons minéraux corrosifs; il n'y a que la présence bien reconnue de l'arsenic, soit dans le canal alimentaire, soit dans les saburres rejetées par les selles ou par le vomissement, qui puisse permettre d'asseoir un jugement certain sur ce fait.

On reconnaît l'arsenic aux caractères suivans : 1.° à la blancheur du sucre pilé, mais il est beaucoup plus pesant; 2.° sur des charbons ardens il répand une fumée blanche et une odeur d'ail; 3.° une lame de cuivre, exposée à cette fumée, prend la couleur noire ou d'un blanc sale; 4.° en dissolvant cette poudre dans l'eau distillée, et en versant dessus une dissolution de sulfure alcalin, il se fait un précipité jaune; 5.° en le dissolvant dans l'acide muriatique, et en versant dessus quelques gouttes de prussiate de potasse, il se fait un précipité vert et jaune mélangé; 6.° enfin, cette poudre étant mêlée avec une dissolution de chaux, le mélange prend une couleur noire.

DU MERCURE.

Le mercure est un métal de couleur argentée, qui, à la température de l'atmosphère, conserve sa

fluidité. Il n'a aucune odeur ; mais il affecte l'or-gane du goût par une saveur métallique qui lui es particulière. Pris intérieurement, dans son état d pureté, il n'a point de qualités nuisibles, à quelqu dose qu'il soit administré, parce que, sans doute l'adhérence que ses parties intégrantes ont entre el les, l'empêche de se diviser, de se distribuer ou d se dissoudre, comme il convient pour qu'il agisse il ne fait donc alors que charger l'estomac et les in testins ; il se précipite par son poids, et sort d corps par la voie des excrémens, dans le même éta où il était.

Les anciens médecins ne faisaient aucun usage d mercure, et le regardaient comme une espèce d poison. Les médecins *arabes* paraissent être les pre miers qui ont osé s'en servir ; ils l'employaient ave grand succès contre la gale et les autres maladies de l peau. Lorsque les maladies vénériennes vinrent in fester l'Europe, il se trouva dans l'armée de *Char les VIII*, au siége de *Naples*, armée dans laquell le syphilis faisait alors de grands ravages, un méde cin, nommé BERENGER DE CARPI, qui, considéran que cette maladie se manifestait par des pustules à la peau, assez semblables à celles des gales malignes et enhardi par l'exemple des *Arabes*, essaya de la guérir par le mercure.

Réduit à l'état de vapeurs, le mercure affecte puis-samment les nerfs et le cerveau ; il produit des as-phyxies, des coliques, des tremblemens et même des paralysies des différens membres, l'atrophie, le scor-

ut ; il détruit aussi à la longue toutes les facultés ıtellectuelles de l'homme, en le rendant hébété et tupide. FERNEL, dans son Traité sur les maladies énériennes, raconte le malheur d'un ouvrier qui, n dorant un meuble d'argent, devint stupide, ourd et presque muet, pour avoir respiré la vapeur u mercure. SWEDIAUR dit avoir vu plusieurs exemles de cette triste affection, dans les ateliers des oreurs en métaux, qui se servent de l'or amalgamé vec le mercure, et font volatiliser après au feu ce lernier [1]. FOURCROY nous donne un exemple frapant des maux que le mercure appliqué de cette maière est capable de produire, dans l'histoire de leux doreurs en or moulu, le mari et la femme, qui mérite une place ici.

Cet homme était très-occupé à *Paris* ; il dorait lepuis le matin jusqu'au soir, dans une chambre asez vaste, mais basse, où il couchait, lui, sa femne et ses enfans. Ayant pris assez peu de précauions contre les vapeurs mercurielles, il lui vint d'abord des chancres à la bouche, en très-grande quanité ; son haleine, à cette époque, était très-fétide ; l ne pouvait ni avaler, ni parler, sans des douleurs effroyables. De pareils accidens, guéris par la cessaion de son ouvrage et les remèdes appropriés, reparurent trois ou quatre fois de suite, seuls et sans ucun autre symptôme. Mais bientôt à ce mal se oignit un tremblement universel très-violent, qui

1. Traité des maladies vénériennes, t. II, p. 368.

attaqua d'abord ses mains, puis tout son corps; il fut obligé de rester dans un fauteuil, sans pouvoir faire un pas : son état était digne de pitié. Agité de mouvemens convulsifs perpétuels, il ne pouvait ni parler, ni porter ses mains à sa bouche, sans se frapper lui-même : on était obligé de le faire manger, et il n'avalait que par une déglutition convulsive, qui cent fois manqua de le suffoquer. Ce ne fut qu'au bout de cinq ou six mois de traitement, qu'il se sentit un peu mieux; il n'éprouva plus que le tremblement des mains, et un bégayement insupportable, qui résista à tous les remèdes possibles. Sa femme eut à peu près les mêmes symptômes. Elle eut de particulier un ptyalisme continuel, qui la dessécha et la rendit comme un squelette. Dans la suite elle devint asthmatique : les accès se rapprochèrent de plus en plus; elle avait un rale continuel; elle ne pouvait ni marcher, ni se pencher, sans crainte d'être suffoquée. Cette maladie dura ainsi pendant dix-huit ans. Fixée sur un fauteuil, depuis plus d'un an, les symptômes de son asthme devenant de plus en plus graves, elle fut enfin délivrée de ses maux par une mort heureuse pour elle, et qui eut quelque chose d'affreux pour ceux qui en furent spectateurs.[1]

Les préparations principales du mercure, reconnues pour être vénéneuses, sont : 1.° son muriate oxigéné, ou sublimé corrosif; 2.° son muriate sim-

---

1. Essai sur les maladies des artisans, trad. du latin, de RAMAZINI, avec des notes, p. 42.

e, ou mercure doux ; 3.° son oxide par l'acide ni-
que, ou précipité rouge ; 4.° enfin son sulfate,
turbith minéral.

Le muriate de mercure oxigéné, qui n'est que le
sultat de la combinaison de l'acide muriatique oxi-
né avec le mercure, exerce une action très-vive
r les organes de l'homme et des animaux. C'est,
t l'auteur du système des connaissances chimi-
es, un des corps qui, après avoir violemment
cité les mouvemens vitaux, les arrête ensuite avec
plus d'énergie, et fait tomber rapidement en mor-
cation les parties qu'il touche.[1] Il a une saveur
ès-caustique ; mis en très-petite quantité sur la
ngue, il laisse pendant long-temps une impression
ptique et métallique très-désagréable. Cette im-
ession se porte même jusqu'au larinx, qu'elle res-
rre spasmodiquement, et elle dure quelquefois
ng-temps, surtout chez les personnes sensibles.
is à la dose d'un ou de deux grains, il cause sur
champ des vomissemens violens, des convulsions,
flux dyssenterique, l'inflammation, la gangrène
canal alimentaire et la mort. Lorsqu'il est donné
très-petites doses, répétées par intervalles, et un
u long-temps continuées, il produit l'effet d'un
ison lent, en conduisant au marasme et à l'hémo-
ysie, en donnant naissance à la fièvre hectique,
une toux opiniâtre et à la prostration des forces.[2]

---

1. Système des connaissances chimiques, t. V, p. 339.

2. Différens poisons métalliques, tels que le plomb, le cuivre, plus

Son application à l'extérieur, soit en lotion, soit en linimens, n'est pas moins dangereuse. En effet, PLENCK rapporte [1] qu'une femme à qui on avait appliqué un emplâtre où il entrait du sublimé, éprouva des douleurs atroces, des convulsions, des vomissemens considérables, et une salivation excessive, qui furent enfin suivis de la mort. Il cite encore l'observation d'une jeune fille qui, ayant la tête couverte de poux, se la frotta avec un onguent composé en partie de sublimé corrosif ; la tête s'enfla au point que l'enfant aurait péri infailliblement, si on ne lui eût appliqué sur le champ des linges trempés dans une forte lessive de cendres. [2]

---

lents dans leurs effets, et plus aisés à reconnaître, les rendent moins suspects; mais le sublimé corrosif, si analogue à l'arsenic, est entre les mains de tout le monde ! . . .

1. Toxicol. p. 264.

2. Quelques médecins, tels que SANCHEZ et VÁNSWIETEN, ont introduit l'usage interne du sublimé corrosif pour la cure du syphilis. FODERÉ dit s'en être servi également avec succès. VANSWIETEN faisait dissoudre douze grains de cette substance dans deux livres d'eau-de-vie de grains, et faisait prendre ce remède par cuillerées, étendu dans d'amples boissons adoucissantes. On sait aussi que l'usage interne du sublimé est établi depuis long-temps chez les *Tartares* et chez les *Russes*, que leur manière de vivre sans aucune retenue, avec toutes sortes de femmes, expose continuellement à accumuler des maladies vénériennes les unes sur les autres. Cependant, malgré des motifs aussi puissans, il est beaucoup d'excellens médecins qui n'osent lui donner leur confiance ; ils remarquent que son usage ne semble convenir que dans les pays froids, et croyent qu'il occasionne toujours des accidens fâcheux dans les climats tempérés ou chauds. Ce n'est point assez, suivant eux, de lui avoir vu opérer des guérisons complètes et sans in-

Il est très-rare que les empoisonneurs se servent e cette substance pour exécuter leurs coupables desєins, parce qu'elle a une saveur austère si détestable, u'ils seraient découverts au moment même qu'ils feraient avaler.

Quant au mercure doux et au turbith minéral, s ne sont pas si actifs, et il en faut de très-grandes oses pour causer des accidens.

L'oxide de mercure par l'acide nitrique, ou précilté rouge, est très-délétère, et peut tenir le second ing après le sublimé corrosif. Plouquet rapporte u'un homme qui était tourmenté d'un violent mal e tête, ayant voulu prendre une poudre tempénte dans laquelle il entrait du cinnabre, se tromi, et avala du précipité rouge, renfermé dans la ême boîte ; il éprouva bientôt des coliques atroes, des vomissemens considérables, un tremblement e tous les membres et des sueurs froides.[1]

On reconnaît le sublimé corrosif, et on le distinue de l'arsenic par les caractères suivans : 1.° ses istaux sont toujours sous forme d'aiguilles blanches pesantes ; 2.° exposé au feu, il répand une fumée oaisse, blanche, inodore et dangereuse à respirer : ne lame de cuivre exposée à cette fumée blanchit issitôt ; 3.° sa solution, mêlée à l'eau de chaux, devent jaune ; 4.° unie à la potasse, il y a un préci-

---

ivéniens apparens ; ils appréhendent les ravages que peut faire r la suite une substance aussi corrosive, une fois introduite dans le rps.

1. Plouquet, *Comment. med. in processus criminales*, p. 165.

pité jaune qui passe bientôt au rouge; 5.° sa solution dans l'eau distillée devient laiteuse par l'ammoniaque.

Quant aux trois autres préparations, on les découvrira facilement, en les dissolvant dans l'acide nitrique, et en trempant dans cette dissolution une lame de cuivre, laquelle blanchira sur-le-champ.

DU CUIVRE.

Le cuivre est un métal d'un rouge éclatant, ayant une odeur forte et âcre, et une saveur désagréable qui lui sont particulières. Le cuivre pur n'a point de propriétés nuisibles; mais dans l'état d'oxide il devient un poison très-violent.

Le cuivre est très-susceptible de s'oxider par le contact de l'atmosphère. Tous les acides ont plus ou moins d'action sur lui, et facilitent son oxidation; le vinaigre paraît avoir surtout cette propriété.[1] Les huiles, les graisses s'unissent facilement aussi aux oxides de cuivre, et favorisent même l'oxidation de ce métal, par l'oxigène qu'elles contiennent. Ces substances attaquent le cuivre avec d'autant plus de facilité que leur action est aidée par l'air atmosphérique, agent sans lequel elles n'agiraient que très-

---

1. On fait à *Montpellier*, et aux environs de cette ville, le vert-de-gris, ou le verdet gris, en laissant séjourner des lames de cuivre dans des vins gâtés; il se forme, à la surface de ces lames, des croûtes d'un oxide vert qu'on enlève avec soin, et qui constitue le véritable vert-de-gris, qui contient du vinaigre.

difficilement sur le cuivre, comme l'a remarqué M. Proust.

D'après ces diverses combinaisons du cuivre, il est facile de voir combien ce métal est dangereux dans les usages de la vie, et combien l'usage des vaisseaux de cuivre exige de soins et de précautions. [1] On a observé que les combinaisons du vert-de-gris avec les huiles ou les graisses, étaient les plus pernicieuses des préparations cuivreuses. Laporte, chirurgien de *Paris*, a vu un homme tué, en quelques heures, par une boule de cire, chargée de vert-de-gris, qu'il avala par mégarde; son estomac offrit une escarre gangreneuse très-considérable. On lit dans les Éphémérides d'Allemagne, que l'ambassadeur d'un grand prince à la *Haye*, dans un repas qu'il donna, fit venir des huîtres vertes; que ceux qui en mangèrent, se trouvèrent mal sur-le-champ,

1. L'autorité publique devrait intervenir et veiller elle-même, avec une attention scrupuleuse, à ce qu'une propreté extrême présidât à l'usage qu'on fait journellement des ustensiles de cuivre. Rien même ne serait plus sage et plus important, que la rénovation de ces anciennes ordonnances qui soumettaient les pâtissiers, les charcutiers, les traiteurs, les cabaretiers, les apothicaires eux-mêmes, et en général tous ceux qui se servent, dans leur état, de vases ou d'instrumens de cuivre, à des visites périodiques, qui avaient pour but de s'assurer de leur propreté. Le citoyen Portal dit avoir vu périr un ecclésiastique, qui avait pris une médecine de précaution, composée des plus doux minoratifs, avec tous les symptômes de l'empoisonnement par le vert-de-gris. Dans la gazette de santé, du 10 juillet 1777, N.° 28, on lit que la mort de M.lle R. M. fut causée par l'effet d'une médecine qu'on avait préparée et laissé infuser toute la nuit dans un poëlon de cuivre.

souffrant des anxiétés, des vomissemens avec des efforts énormes. Enfin on découvrit que l'huîtrier avait teint ses huîtres avec du vert-de-gris, afin de les faire passer pour de véritables huîtres d'Angleterre.

Le cuivre réduit à l'état d'oxide se distingue par sa couleur verte, par une odeur métallique particulière, et par une saveur de rouille nauséabonde. Pris intérieurement, il produit une grande aridité de la langue et de la gorge, une soif extrême, des douleurs très-aiguës dans l'estomac et les intestins, des nausées, des vomissemens violens de matières verdâtres, qui ne soulagent point le malade, un flux de ventre avec ténesme, la suppression des urines, des anxiétés considérables, la difficulté de respirer, les vertiges, la douleur de tête, les convulsions et la mort.

A l'ouverture du cadavre, on trouve l'estomac et les intestins ulcérés, gangrenés et boursoufflés; tout le corps est tuméfié et disposé à la putréfaction.

Le verdet, appliqué à l'extérieur du corps, sur une plaie saignante, peut causer l'inflammation, la gangrène et la mort. PLENCK rapporte qu'une jeune fille s'étant piquée avec une aiguille de cuivre rouillée, l'inflammation parut bientôt, la gangrène ensuite, et elle succomba après des douleurs atroces. [1]

Lorsque la maladie ne se termine pas par la mort, elle laisse souvent une empreinte funeste du poison;

---

1. Toxicol., p. 247.

il reste des tremblemens, de la faiblesse, de la difficulté de respirer, quelquefois aussi des paralysies particulières.

Le cuivre vaporisé s'attache aux parties extérieures du corps, verdit les cheveux, le teint, les yeux et la langue; il altère la nutrition et produit une vieillesse anticipée. On assure que les ouvriers qui travaillent au cuivre, tels que ceux qui le fondent ou le grattent, deviennent maigres, débiles, sont cachectiques à la troisième génération, et dans un état de décrépitude à l'âge de quarante-quatre ans.

L'empoisonnement par l'oxide de cuivre se reconnaît, 1.° par l'épreuve de l'esprit de sel ammoniac; quelques gouttes de ce réactif, jetées sur les saburres de l'estomac, imprégnées de verdet, rendent le mélange d'un bleu de saphir. Une lame de fer bien polie, trempée dans ces mêmes saburres, prend une couleur jaune. 2.° Dissous dans l'acide nitrique, il donne avec le carbonate de soude, un précipité d'un vert bleuâtre; avec la soude, un précipité d'un bleu grisâtre; avec le prussiate de potasse, un précipité d'un rouge foncé.

DU PLOMB.

Le plomb, qui est un métal d'un blanc sombre, tirant un peu sur le bleu, produit sur l'économie animale des effets désastreux. C'est de tous les poisons minéraux celui qui se déguise le plus facilement. Uni aux alimens solides ou fluides, aux médicamens, ou suspendu, en forme de vapeurs, dans

l'air qu'on respire, il s'introduit dans l'intérieur du corps, sans manifester sa présence sur les organes du goût, ni de l'odorat ; il a même la propriété de donner aux corps acescens une saveur douce et agréable. Il paraît qu'il s'attache aux parois du canal alimentaire, sans causer de désordres, tant qu'il n'y en a pas une quantité suffisante pour opérer une astriction violente, et qu'il agit d'abord comme sédatif. Ces différentes qualités, qui engagent les empoisonneurs à s'en servir préférablement à tout autre, me le font regarder, à juste titre, comme le poison le plus dangereux qu'il y ait parmi les métaux. [1]

Pris intérieurement, il fait naître d'abord la sé-

---

1. Les Éphémérides germaniques sont remplies d'observations de personnes attaquées de coliques violentes par l'usage des vins plombés. TULPIUS, dans ses cas rares, en rapporte une, bien frappante, d'une colique causée par l'usage intérieur du sucre de Saturne. Les couleurs préparées avec le plomb, au rapport de FERNEL, causèrent la mort du peintre d'ANGERS. TRALLES et VANSWIETEN ont vu une personne attaquée de coliques atroces, par l'usage du sel de Saturne. Des planches peintes avec la céruse et le minium, étant brûlées, exhalèrent une odeur de plomb, laquelle, au rapport de COMBALUSIER, causa des coliques métalliques très-violentes. TISSOT nous a laissé l'histoire de trois coliques causées par ce métal. Une colique épidémique violente se répandit dans un canton d'Allemagne; ZELLER, qui en rechercha la cause, la découvrit dans le plomb avec la préparation duquel on avait adouci les vins trop verts de cette année. En 1775, BOURDELIN, docteur régent de la faculté de médecine de *Paris*, fut appelé pour une colique qui semblait épidémique dans un des faubourgs de cette capitale : il y vit à lui seul 54 malades, qui ne l'étaient devenus que par le vin adouci avec la litharge.

cheresse de la bouche, la constriction de la gorge, une sensation de pesanteur dans l'estomac, le défaut d'appétit et la prostration des forces ; bientôt après, la pâleur de la peau, la maigreur, l'anxiété des régions précordiales, les vertiges, les faiblesses, la toux, l'asthme sec, surviennent. Ensuite succèdent les sanglots, les nausées, les vomissemens, les insomnies, la fièvre lente, l'ictère, le tremblement des membres, la palpitation du cœur; des douleurs atroces dans l'estomac, dans les intestins et les articulations, l'inflammation lente des viscères abdominaux : les excrémens que rendent les malades, ressemblent à ceux des brebis; le pouls est dur et tendu comme une corde ; le ventre est dur, resserré ; les viscères de l'abdomen sont retirés vers la colonne vertébrale. A ces symptômes se joignent la dysurie, l'aphonie, la paralysie des membres, les sueurs froides, les convulsions et la mort. Tous ces symptômes ne se développent que lentement, lorsque le plomb n'est introduit dans l'intérieur du corps qu'à très-petites doses répétées ; mais si la quantité en est portée jusqu'à douze grains, ils se manifestent tous avec un appareil effrayant.

A l'ouverture du cadavre, on trouve le canal alimentaire rétréci, enflammé et gangrené ; souvent on trouve le poison fixé profondément dans les tuniques rongées de l'estomac et du duodénum.

Les principales préparations du plomb sont : 1.° l'oxide blanc par l'acide acéteux, ou céruse ; 2.° l'oxide demi-vitreux, ou litharge ; 3.° l'oxide jaune, ou

massicot ; 4.° l'oxide rouge, ou minium ; 5.° les différens sels neutres qu'il forme, lorsqu'il est combiné avec les différens acides.

Les marchands de beurre, d'huiles et de vins, ont coutume de se servir de quelques-unes de ces préparations, pour adoucir les huiles rances, ou pour donner plus de pesanteur au beurre, ou pour rendre le vin acescent plus potable. [1] Il y a eu des hommes assez scélérats pour mêler de la céruse dans la farine destinée à faire du pain ou des pâtisseries. La police ne saurait prendre trop de soins pour empêcher ces manipulations diverses, et surtout celles que font les marchands de vins pour les adoucir et les clarifier, principalement dans les temps et les pays où le vin est de mauvaise qualité. En vain, par les statuts des marchands de vins, de 1587, leur était-il déjà défendu, en *France*, sous des peines graves, de faire aucunes mixtions dans les boissons ; on n'a jamais pu les corriger. Ces dispositions ont encore été consacrées par l'ordonnance de 1672, 1687, et enfin par un arrêt du conseil, du 10 Juin 1752, portant réglement qu'on a suivi dès-lors ; mais la fréquence des rechutes n'a que trop fait voir qu'il vaut mieux avoir de bonnes lois qui préviennent les dé-

---

1. C'est surtout la litharge qu'emploient préférablement quelques marchands pour rétablir les vins qui tournent à l'aigre : et en effet cette substance a la propriété de neutraliser l'acide acéteux, qui se développe par la fermentation, et de former avec lui un sel d'une saveur sucrée, qui n'altère pas la couleur du vin, et qui empêche les progrès de la fermentation.

lits, que les lois les plus sévères pour les punir. On devrait aussi faire exécuter, à la lettre, la loi qui défend aux marchands de vins de se servir de plomb pour leurs mesures et sur leurs comptoirs : le magistrat ne doit pas rester indifférent sur ces sortes d'objets.

Les ouvriers employés dans les mines de plomb ou dans les ateliers où l'on travaille ce métal, sont sujets aux maladies saturnines. Ce métal, ayant la propriété de se diviser en molécules imperceptibles, s'élève dans l'atmosphère, se dépose sur la peau, passe dans les narines, dans la bouche et dans les poumons. Par le moyen de la salive et des alimens, il parvient dans le canal alimentaire, aux parois duquel il s'attache.

Le plomb, appliqué sur la peau, peut causer, par absorption sur l'économie animale, des effets très-pernicieux. Plenck raconte qu'une personne à qui on avait fait, pendant cinq jours seulement, des fomentations avec une solution de sucre de Saturne, éprouva des contractions spasmodiques, la cardialgie, le vomissement, et des coliques atroces. Il cite un autre exemple d'un homme qui, ayant un ulcère à la jambe, le lavait, tous les quatre jours avec l'eau végéto-minérale, et y appliquait un emplâtre fait avec l'extrait de Saturne; il lui survint des coliques saturnines, et la paralysie de tous ses membres. On lit encore dans le même auteur, qu'un enfant de deux ans, qui aimait à marcher pieds nus sur des lames de plomb encore chaudes de la fusion,

fut tout à coup attaqué de douleurs violentes, de coliques, de la fièvre et de convulsions. [1]

Dans le cas d'empoisonnement présumé par le plomb, il sera facile de se convaincre du fait, lorsque l'individu empoisonné vit encore; mais, après la mort, la question devient plus obscure. Il faut alors s'attacher uniquement à l'ouverture du canal alimentaire, laver ensuite la tunique interne de ce canal avec du bon vinaigre, qui est le dissolvant particulier du plomb; cela fait, on recueillera avec soin le vinaigre et les saburres qui se sont détachées, et on les soumettra aux réactifs suivans : 1.° la dissolution de sulfure de potasse dans l'eau distillée, donne un précipité noir; 2.° la dissolution de sulfure d'arsenic et de chaux vive donne un précipité brun; 3.° la dissolution de muriate de soude donne un précipité blanc; 4.° la dissolution du nitrate d'argent rend la liqueur de couleur lilas; 5.° enfin la révivification par le charbon rend le plomb à son état métallique.

Les moyens de reconnaître la présence du plomb, soit dans une liqueur quelconque, soit dans le pain, soit dans le beurre, soit dans les huiles, consistent dans les mêmes procédés. [2] Les vins plombés ont un

---

1. Toxicol. p. 253.

2. On peut reconnaître que le vin a été altéré par la litharge, au moyen du sulfure alkalin ou calcaire en liqueur, dont la préparation consiste à mêler parties égales de potasse ou de chaux, et de soufre; on met ce mélange dans un creuset, et on le fait fondre promptement, pour éviter la dissipation et la combustion du soufre. Il n'est pas nécessaire d'appliquer une chaleur bien grande, parce que

goût douceâtre qui plaît au palais de ceux qui ne s'y connaissent pas, mais qui ne peut tromper les connaisseurs, par le goût métallique et nauséabonde dont cette douceur est accompagnée.

DE L'ANTIMOINE.

On trouve l'antimoine sous deux états dans le commerce : sous forme d'antimoine cru, et sous forme métallique pure. L'antimoine cru n'est que ce métal lui-même uni au soufre. L'antimoine pur est séparé du soufre avec lequel il se minéralise ordinairement; il prend alors le nom de régule d'antimoine.

Les principales préparations d'antimoine sont : son oxide pur; le tartrite de potasse antimonié; l'oxide

---

le soufre, qui est très-fusible, facilite la fusion de la potasse en s'unissant à elle. Lorsque ce mélange est entièrement fondu, on le coule sur une pierre qu'on a eu soin de graisser avec de l'huile; le foie de soufre se concrète en une matière brunâtre. Lorsqu'on veut le conserver sec et solide, il faut le rompre promptement en petits morceaux, et le mettre tout chaud dans une bouteille bien sèche et qu'on ferme bien, parce qu'il est très-déliquescent. Quand on veut s'en servir pour essayer un vin dans lequel on soupçonne la présence du plomb, on fait dissoudre une petite quantité de ce sulfure dans l'eau, et l'on prend un verre bien net, qu'on remplit à moitié de vin, et dans lequel on verse quelques gouttes de cette dissolution; lorsque le vin contient du plomb, il jaunit aussitôt et brunit ensuite, il se trouble et forme un précipité brun ou noirâtre. Le vin qui n'a pas été falsifié par le plomb, pâlit, et ne prend pas une couleur foncée. On peut également se servir de cette liqueur pour essayer les autres substances dans lesquelles on soupçonne la litharge. Le beurre altéré par cette substance, jaunit, puis noircit, et prend ensuite une couleur de boue. (Élémens d'Hygiène, par TOURTELLE.)

rouge, ou kermès minéral; l'oxide orangé, ou soufre doré d'antimoine; le vin antimonié; le muriate d'antimoine, et le nitrate d'antimoine. De toutes ces substances, il n'y a que le tartrite de potasse antimonié, l'oxide rouge et l'oxide orangé, dont la médecine puisse faire un usage raisonné: encore faut il mettre beaucoup de circonspection dans leur choix, et s'assurer, avant de s'en servir, de la bonté de leurs préparations.

Quant au régule, à l'oxide pur, au muriate, au nitrate et au vin d'antimoine, il faut les proscrire comme les poisons les plus violens, ou susceptibles de devenir tels. Pris intérieurement, ils produisent des vomissemens énormes, un flux de ventre accompagné de douleurs insupportables dans le canal intestinal, des hémorragies, l'anxiété et la faiblesse, l'inflammation, l'érosion, la gangrène et la mort. [1] L'oxide d'antimoine surtout est un des poisons les plus violens, à la dose d'un grain.

Les vapeurs antimoniées ont aussi des effets funestes. Fourcroy dit avoir vu cinquante personnes prises d'un serrement de poitrine, de difficulté de respirer, de toux, de coliques et de dévoiement, pour avoir été exposées à la vapeur du sulfure d'antimoine, qu'on avait fait détonner avec le nitre, et qui

1. On observe que le régule d'antimoine et le vin émétique peuvent, dans certaines circonstances, ne pas causer des effets si funestes que ceux dont je viens de parler; mais, comme il n'est pas possible de s'assurer qu'ils n'auront pas lieu, le mieux est de ne s'en servir jamais.

s'était répandue dans un laboratoire, pendant une leçon sur ce métal. Cet accident eut lieu chez presque toutes ces personnes, dix à douze heures après l'expérience qui occasiona cette vapeur. Aucune d'elles, il est vrai, n'en éprouva de suites plus fâcheuses; mais on conçoit facilement que, si cette impression avait duré plus long-temps, ou avait été répétée, elle aurait donné naissance à des maladies graves.

On reconnaît la présence des antimoniaux par les épreuves suivantes; 1.° en étendant les substances qui les recèlent, dans de l'eau distillée, et en y ajoutant quelques gouttes de prussiate de potasse, on obtiendra un précipité bleu; 2.° avec quelques gouttes de sulfure de potasse, on aura un précipité rouge.

POISONS VOLATILS.

Il est une autre espèce de poisons que l'on nomme volatils, et qui consistent dans certains gaz impropres à la respiration, et dans certaines émanations des animaux, des végétaux et des minéraux.[1] Les gaz qui ne sont point propres à la respiration, sont l'a-

1. Les lieux de la terre où se rencontrent des mines, donnent également naissance à certaines émanations plus ou moins malfaisantes. Dans la *Carniole*, province autrichienne, l'air devient par intervalles fort malsain, et amène fréquemment des maladies épidémiques. Les mines que recèle la terre proche le *Cap de Bonne-Espérance*, envoient aussi des vapeurs arsenicales, si pestilentielles ou meurtrières, et en si grande quantité, qu'aucun animal ne saurait vivre dans leur voisinage. (Encycl. méth. dict. de phys. art. Air.)

zote, l'hydrogène, le carbonique, le sulfureux, le nitreux, le muriatique, l'ammoniacal, etc. . . . Les trois premiers n'ont ni saveur, ni odeur; ils détruisent la sensibilité et l'irritabilité, lorsqu'ils sont introduits, pendant quelques minutes, dans les voies de la respiration. [1] Les autres gaz ont des odeurs qui leur sont particulières, et produisent d'abord sur les yeux, le nez, la bouche et la gorge, des symptômes d'irritation ; bientôt après, ils deviennent stupéfians, et causent l'asphyxie, comme les précédens. Vanswieten dit avoir vu un homme qui, dans sa jeunesse, étant attaqué d'un asthme incurable, respira, suivant le conseil qu'on lui avait donné, la vapeur du soufre, par une ouverture pratiquée dans un tonneau rempli de cette substance. Ce malheureux en fut tellement affecté, qu'il lutta quelques heures contre la mort; il en réchappa, il est vrai, mais il resta asthmatique toute sa vie, et ne put jamais dormir couché dans son lit. Paré nous apprend que le pape Clément VII a été empoisonné

---

1. Les mineurs et tous ceux qui travaillent sous terre, sont exposés aux accidens qu'occasionne la présence des gaz non respirables. Les mineurs surtout ont à redouter trois espèces de gaz très-dangereux, qu'ils appellent le *feu brison*, *feu sauvage* ou *terou*, le *ballon*, et *la moffette* ou *pousse*. Les deux premiers paraissent n'être autre chose que du gaz hydrogène. La moffette paraît être composée en grande partie de gaz azote. On a une foule d'exemples de personnes que l'ignorance des qualités malfaisantes du charbon et de la braise allumés, a asphyxiées et souvent fait périr. Il n'y a pas long-temps que plusieurs personnes, à *Paris*, périrent successivement pour être descendues dans la cave d'un boulanger, dont la braise avait été mal éteinte.

par la fumée d'une chandelle. [1] En 1650, dit Valentini, à *Leipsick*, des forgerons en débauche, voyant dans le coin d'une chambre où ils étaient, un enfant de douze ans qui dormait, lui mirent sous le nez une chandelle à demi-éteinte. L'enfant éveillé à cette odeur, s'étant rendormi presque aussitôt, leur donna occasion de recommencer leur prétendu jeu, qu'ils continuèrent une demi-heure. Après cet espace de temps, l'enfant s'agita comme pour se lever; mais la fumée qu'il avait tirée en dormant, l'empêcha de respirer. Les convulsions le prirent ensuite, et de fréquens accès d'épilepsie qui survinrent, le firent mourir en trois jours. Les parens de l'enfant portèrent leurs plaintes aux magistrats; les magistrats consultèrent les médecins de *Leipsick* : ceux-ci répondirent que, la fumée de la chandelle étant de la nature de celle du charbon et de la chaux, cette fumée impure avait très-bien pu être la cause immédiate de la mort de cet enfant. [2]

Portons nos regards sur la nature, et nous verrons que la mort y est partout en présence de la vie. On la trouve non-seulement dans ces éclairs électriques, qui, de leurs ailes de feu, sillonnent le nuage épais dont s'est obscurci l'horizon; [3] dans ces trom-

---

1. Liv. XX, ch. 7.

2. Pandect. med. leg. sect. 2.

3. Différens météores, tels que le tonnerre, les éclairs, etc., répandent fort souvent des vapeurs qui corrompent l'air, et exercent une influence assez marquée sur l'homme vivant et sur l'animal mort. On sait qu'alors les viandes s'altèrent, le bouillon s'aigrit, les germes de

bes mugissantes, qui naissent, croissent, montent, éclatent, et se dispersent avec fraças dans les plaines orageuses de l'air; dans ces commotions terribles et soudaines, imprimées à des portions du globe, par l'explosion du bitume enflammé; dans la lave brûlante, qui jaillit en bouillonnant des abymes ténébreux du volcan : mais elle est jusque dans l'haleine meurtrière des vents; [1] elle s'exhale à chaque instant des marais, [2] des eaux croupissantes, des animaux et

certains animaux déposés dans les œufs, demeurent inféconds; l'état des malades empire, ou bien la marche de la maladie est troublée, surtout quand elle se dispose à une crise.

1. Les vents sont aussi plus ou moins insalubres dans certains pays et dans certaines saisons. Le *siroco*, vent du sud-est, qui souffle à certaines époques dans l'Italie, anéantit subitement les forces et l'énergie vitale de ceux qui le respirent. Bruce, célèbre voyageur, rapporte qu'il souffle assez souvent dans les déserts de l'*Abyssinie*, un vent tellement meurtrier, que tous ceux qui se trouvent sur son passage, sont obligés de se coucher à terre pour n'en être pas incommodés. Yve nous apprend qu'à Bagdad il s'élève, vers le milieu ou la fin de juin, des tourbillons de vapeurs pestilentielles, qui frappent sur-le-champ de mort tout homme ou tout animal qui les reçoit en face. Ces tourbillons sont connus sous le nom de *Samiels*.

2. En général les habitans des pays marécageux ou humides vivent peu. La petitesse de leur taille, la couleur de leur teint, et la faiblesse des animaux domestiques, tout annonce dans ces pays un séjour de maux et d'infirmités. L'atmosphère y est presque toujours électrisée négativement, et on y entend rarement gronder le tonnerre, parce que le fluide électrique est transmis au réservoir commun par les vapeurs aqueuses dont l'air est sans cesse sursaturé. Aussi tous les êtres animés y languissent-ils, et y manquent-ils de cette énergie vitale dont jouissent ceux qui habitent des climats où le ciel et la terre ne sont pas unis par de semblables conducteurs électriques.

végétaux en putréfaction, des hôpitaux, des prisons, de la combustion des substances grasses et rances, des feuilles des plantes renfermées à l'ombre,[1] des fosses d'aisance, et de nos tombeaux enfin, de ces lieux infects, de ces séjours de la corruption, où la dépouille matérielle des morts commence, achève, ou précipite la ruine des vivans. De toutes ces émanations pernicieuses à l'homme, les unes causent l'asphyxie, sans produire la moindre irritation; les autres irritent d'abord, et deviennent bientôt après stupéfiantes. Il en est qui corrodent et déchirent à la manière des caustiques; d'autres enfin qui donnent naissance aux fièvres malignes, putrides, intermittentes, aux délires, aux convulsions, ou à l'assoupissement. S. Augustin nous a conservé l'histoire d'une infection très-grave qui eut lieu, de son temps, en *Afrique*; cette année-là, dit-il, la terre fut couverte des cadavres d'une si grande quantité de sauterelles, qu'il en naquit une maladie pestilentielle, qui emporta, dans le seul royaume de *Massanissa*, quatre-vingt mille hommes, et que dans la ville d'*Utique*, de trente mille jeunes soldats qu'il y avait, il n'en resta que dix mille.[2] Ambroise Paré rapporte qu'en 1562, dans

---

1. C'est en grande partie des émanations végétales et minérales propres à chaque pays, que dépendent les constitutions locales et les maladies endémiques, qu'on ne parvient à bien connaître qu'en étudiant l'histoire naturelle des différens lieux: et tel est l'enchaînement des connaissances, que l'histoire naturelle, la météorologie, la chimie et la nosologie, sont absolument indispensables pour atteindre ce but.

2. De civitate Dei, lib. XIII, cap. 31.

le temps des guerres civiles, on avait jeté dans un puits situé au château de *Pene*, dans le pays d'*Agenois*, un grand nombre de cadavres, dont l'infection, deux mois après, avait été si grande, qu'elle avait causé la peste à vingt milles à la ronde, de laquelle plusieurs mille hommes avaient péri. [1] Selon Rosier, la ville de *Venise* éprouva une fièvre des plus fâcheuses, occasionée par une quantité considérable de poissons pourris. Pareil événement eut lieu dans la ville de *Delft*, en Hollande, par suite de la putréfaction d'un grand nombre de choux et de végétaux. [2] Au rapport d'*Yve*, il en est de même à *Bagdad*, [3] lorsque les digues de la rivière de *Bassora* sont rompues; l'eau croupissante et putréfiée, jointe à la quantité considérable de poissons morts et pourris, laissés sur les terres, donne naissance à une fièvre épidémique très-meurtrière. Une épidémie de cette nature s'y étant développée, elle emporta 14,000 habitans. Sabellicus raconte que Cléarque, tyran d'*Héraclée*, dans le *Pont*, voulant se défaire, d'une manière adroite, d'une partie de ses concitoyens, conduisit son armée, dans les ardeurs de la canicule, assiéger la ville d'*Aestaque*. Il plaça les soldats citoyens dans une plaine marécageuse, tandis que lui, avec ses mercénaires, comme s'ils vouloient occuper par déférence les lieux les

1. Livre de la peste, chap. III, p. 529.

2. Journal de physique, 1781, t. 18, p. 143.

3. *Bagdad* est une ville située dans l'*Irac-Arabi*, province de la Turquie asiatique, sur le bord oriental du Tigre.

plus difficiles, campèrent dans un endroit montueux, ombragé et bien pourvu d'eau. Il poussa le siége jusqu'à ce qu'il eût perdu par les maladies tous les citoyens dont il voulait se défaire.[1] On connaît le sort de ces malheureux Anglais qui, étant enfermés dans la prison de *Calcutta*, au nombre de cent quarante-six, par un temps très-chaud, moururent dans une seule nuit, à l'exception seulement de vingt-trois qui en réchappèrent.[2] CULLEN nous apprend qu'en 1759, à *Oxford*, trois cents personnes assistant à un jugement criminel, dans une salle peu spacieuse, périrent subitement, sans qu'on pût leur donner aucun secours.[3] On lit dans la Gazette salutaire, N.° 25, que dans une petite ville de *Bourgogne*, nommée *Saulieu*, le 20 avril 1773, des fossoyeurs découvrirent le cercueil d'un corps enterré le trois mars précédent. En descendant le nouveau cadavre dans cette fosse, sa bierre et celle du corps qu'on avait découvert, s'entr'ouvrirent; il se répandit sur-le-champ une odeur si fétide, que tous les assistans furent obligés de sortir. De cent vingt

---

1. SABELL. liv. VIII.

2. En *Espagne*, sur cent prisonniers français qu'on enferma très-étroitement pour cause de républicanisme, vingt seulement eurent le bonheur d'échapper. Deux membres du tribunal de l'inquisition, s'étant rendus à leur prison, pour les porter à servir contre la France, leur patrie, moururent de la maladie qu'ils y contractèrent.

3. Les hommes, dit J. J. ROUSSEAU (ÉMILE), ne sont pas faits pour être entassés en fourmilière : l'haleine de l'homme est mortelle à ses semblables.

jeunes gens des deux sexes qu'on préparait à la première communion, cent quatorze tombèrent dangereusement malades d'une fièvre putride, accompagnée d'hémorragie, éruption, et disposition inflammatoire; il est mort dix-huit personnes. A *Montmorency* il est arrivé, en 1773, un accident à peu près semblable. Un fossoyeur, travaillant à faire une fosse, eut le malheur d'entr'ouvrir avec sa pioche un cercueil voisin, dont le cadavre, déposé là depuis un an, n'était point encore consumé; il en sortit une vapeur si infecte, qu'il tomba mort dans le moment. *Ramazini* rapporte qu'un fossoyeur étant descendu, pendant la nuit, dans un charnier, pour dépouiller le cadavre d'un jeune homme qui y avait été déposé avec tous ses habits, il y fut suffoqué, et tomba mort sur le cadavre dont il violait la sépulture.[1] Il est beaucoup d'exemples de ce genre qui prouvent combien il est dangereux de visiter le séjour des morts. Mais ces dangers sont aujourd'hui bien diminués en *France*, depuis que l'on a proscrit les inhumations dans les églises, et que les morts ne jouissent plus du droit d'infecter les vivans.

Les vapeurs qui s'élèvent des latrines, lorsqu'on

---

1. Les fossoyeurs, que la misère réduit à la triste nécessité de vivre des ravages de la mort, vieillissent rarement. Ils sont presque toujours pâles; leurs yeux ternes, leur face hâve et lugubre, annoncent leur mauvaise santé et le profond sentiment de leur misère. RAMAZINI observe que le sang des fossoyeurs est aussi cadavéreux que leur figure, et qu'on ne doit prescrire la saignée dans leurs maladies, qu'avec la plus grande circonspection : les évacuans leur conviennent davantage.

casse une espèce de croûte qui se forme sur la surface des excrémens, ne sont pas moins dangereuses. Elles sont très-sceptiques, et produisent rapidement la putréfaction dans les corps qui les ont reçues. Ceux qui y ont été exposés, exhalent des miasmes putrides, morbifères, qui décident une maladie sceptique nervale très-grave. Il leur survient aussi assez souvent une inflammation particulière des yeux, que l'on appelle mitte, et qui est quelquefois suivie de la cécité. [1]

On a également divers exemples des dangers qui résultent de l'émanation des principes odorans et nauséabonds des végétaux. Triller rapporte qu'une jeune fille périt d'apoplexie, pour avoir con-

1. Voici l'extrait des faits que Hallé rapporte à l'appui de la contagion de cette affection. Un ouvrier descend dans une fosse que les vapeurs de la mitte, ou du plomb, rendaient dangereuse; il est asphyxié et tombe sous la vanne. Un second descend, et perd aussitôt le mouvement et la respiration; un troisième est de même asphyxié en partie. Un quatrième, au moyen de quelques précautions, pare le danger, et retire le premier asphyxié avec un crochet. Comme on administrait à celui-ci des secours, en présence de l'inspecteur des ouvriers et d'un jeune homme présent aux expériences, celui-ci, frappé de l'odeur infecte qui s'exhalait du corps du moribond, s'écria, en se sentant incommodé, que cet homme avait évacué. Non, répond l'inspecteur, retirez-vous, ce que vous sentez est le plomb; et en même temps, voulant s'en assurer, il s'approche du malade. A peine eut-il senti l'air qui s'exhalait de sa bouche, qu'il s'écria, je suis mort, et fut renversé sans connaissance. MM. Fougeroux, Tessier, le garçon de laboratoire de Fourcroy, Hallé, furent incommodés sensiblement à la suite de cette journée, ainsi que la femme du principal locataire de la maison où se fit cette expérience. (Hallé, Recherches sur le méphitisme des fosses d'aisance. Paris 1785.)

servé, pendant la nuit, dans son appartement, un vase rempli de violettes.[1] INGENHOUSZ parle d'une fille morte à *Londres*, en 1719, par l'odeur des lys. L'odeur des roses, quoique d'ailleurs très-agréable pour bien des personnes, a causé cependant à d'autres de violens éternumens, l'inflammation des yeux, des faiblesses, des affections hystériques, des déjections alvines, l'avortement et la mort. TRALLES cite l'exemple de la femme d'un parfumeur, qui, étant occupée, dans une chambre très-peu spacieuse et fort chaude, à partager en différens paquets une quantité assez considérable de safran pulvérisé, tomba tout à coup dans un état apoplectique.[2] GMELIN assure également, qu'un juif, s'étant endormi, la tête couchée sur un sac rempli de safran, fut trouvé mort le lendemain. Selon le rapport de HELWIG, deux frères silésiens qui, par défi, avaient fumé dans un après-dîner, l'un 17 pipes de tabac, et l'autre 18, moururent d'apoplexie.[3]

Toutes ces causes pernicieuses dont je viens de parler, ont une activité extrême sur les animaux vivans. La mort soudaine dont on est frappé par la plupart, ne laisse pas le temps d'apercevoir la gradation dans les symptômes. Le seul examen du cadavre et la connaissance des lieux peuvent éclairer l'expert. Lors donc qu'on a un rapport à

---

1. TRILLER. *Dissertatio de morte subitâ, ex nimio violarum odore, in opusc. Vol. I*, p. 240.

2. *De limitandis laudibus moschi*, p. 40.

3. *Observ. phys. med.*, p. 45.

faire sur ce genre d'empoisonnement, s'il existe, l'on doit faire attention à la nature de l'atmosphère dans laquelle l'individu a perdu la vie, et à la présence des matières qui ont altéré le fluide respirable. Quant aux symptômes cadavériques, ce sont à peu près les mêmes que ceux de la suffocation pour une cause quelconque, tels que les échimoses, le cou livide, le gonflement de la face, l'écume sur les lèvres et dans la bouche; à l'intérieur, l'engorgement du sang dans les poumons, dans les artères pulmonaires, dans l'oreillette et le ventricule droit du cœur, dans les artères coronaires du cœur, dans les veines caves, dans les jugulaires, dans les sinus et veines du cerveau; enfin la mollesse de la substance cérébrale; les intestins grêles sont tachés d'une infinité de points rouges; la vessie urinaire est vide et contractée sur elle-même.

Il est encore quelques poisons composés, dont la nature ne nous est pas bien connue, et dont le secret heureusement n'a appartenu, jusqu'ici, qu'à quelques scélérats. Ces poisons sont l'eau dite *Toffana*, celle de *Trufania*, la poudre de *Brinvillier* ou de succession, le poison des *Maccasarets* et de certaines peuplades de l'*Amérique*.

EAU DITE TOFFANA.

L'eau *Toffana* est ainsi nommée, parce qu'elle a été composée par une femme italienne, appelée *Toffana*. Sous le pontificat d'*Alexandre VII*, les

femmes faisaient grand usage de cette eau pour se débarrasser de leurs maris. Cette composition était d'autant plus dangereuse pour la société, qu'étant prise à l'intérieur, elle ne decélait pas sa présence par l'appareil symptomatique des autres poisons violens. Les malades étaient d'abord saisis d'une fièvre très-ardente et d'une soif excessive ; quelque temps après, un vomissement chronique, une fièvre lente, se manifestaient, et la mort n'arrivait qu'à des époques très-éloignées de l'empoisonnement. Hoffmann et Gmelin présument que cette eau pernicieuse n'était autre chose que de l'arsenic cristallin, dissous dans une grande quantité d'eau bouillante ; mais on n'a rien de certain à ce sujet.

EAU DITE TRUFANIA.

Cette célèbre empoisonneuse avait trouvé le secret d'un poison qui, après avoir fait son effet, ne laissait aucune impression à laquelle on pût discerner le venin. C'était une eau claire sans aucune saveur, et dont on ne pouvait par conséquent se défier. Ce poison attaquait la poitrine et y causait une fluxion incurable ; ceux qui mouraient, passaient pour être morts d'une fluxion de poitrine. Cette exécrable femme faisait part de son secret à des neveux qui avaient des oncles éternels, dont ils devaient hériter ; à des femmes coquettes, lasses de leurs maris ; enfin à tous ceux qui voulaient se défaire d'un personnage incommode, ou d'un ennemi.

Elle faisait passer cette eau pour celle de *S. Nicolas de Bary*, endroit de la *Pouille*, fort renommé par ses pélerinages, et à laquelle on attribuait une vertu miraculeuse. Plusieurs personnes, abusées d'une pieuse crédulité, ressentirent les effets de ces cruels breuvages. Le général *Thaün*, alors vice-roi de *Naples*, en ayant été informé, ordonna qu'on l'arrêtât. Elle se réfugia dans une église, asile regardé en Italie comme inviolable. Mais *Thaün* ne l'y fit pas moins enlever et livrer à la justice, qui lui fit subir la peine que ses crimes méritaient. On ne connaît pas non plus la composition de ce poison.

POUDRE DITE DE SUCCESSION,

OU POISON DE LA MARQUISE DE BRINVILLIER.

La poudre de *Brinvillier* fut, au commencement de l'avant-dernier siècle, l'instrument qui servit à commettre le plus grand de tous les crimes. Cette femme, devenue célèbre par ses empoisonnemens, connut, quelque temps après son mariage avec le marquis de Brinvillier, un nommé *Godin*, dit *S.te Croix*, capitaine de cavalerie, et devint éperdument amoureuse de cet officier. L'éclat que fit le commerce qu'elle avait avec *S.te Croix*, obligea le père de la marquise d'obtenir une lettre de cachet, en vertu de laquelle cet officier fut arrêté et conduit à la Bastille. *S.te Croix* connut dans sa prison un Italien nommé *Exili*, qui lui apprit l'art funeste de composer différentes espèces de poisons. Sorti de

prison, au bout d'un an, il renoua son intrigue avec la marquise, et lui communiqua les secrets dangereux qu'Exili lui avait confiés. Animée par un esprit de vengeance et de cupidité, cette femme criminelle, étouffant dans son cœur tous les sentimens de la nature, se détermina à empoisonner son père et toute sa famille. Avant d'exécuter ce cruel dessein, elle fit plusieurs expériences des poisons que *S.te Croix* composait. Elle empoisonnait des biscuits qu'elle donnait à des pauvres, s'informant avec soin de l'effet qu'ils avaient produits. Elle en fit une épreuve sur sa femme de chambre même, à qui elle donna des groseilles et une tranche de jambon empoisonnés : cette fille en fut très-incommodée, mais elle n'en mourut pas. [1] Bien assurée de l'efficacité de ses drogues, elle consomma son crime, en en mêlant dans un bouillon, qu'elle présenta elle-même à son père. L'effet en fut si violent qu'il eut des vomissemens extraordinaires, des maux d'estomac insupportables, et d'étranges chaleurs d'entrailles, suivies de la mort. Comme on ne pénétra point alors la cause de cette mort, la marquise, enhardie par ce premier coup d'essai, résolut d'employer le

---

1. Voici comme parle M.me de Sévigné, dans sa 292e lettre : « La « Brinvillier empoisonnait des tourtes de pigeonneaux, dont plu- « sieurs mouraient qu'elle n'avait pas dessein de tuer. Le chevalier « Duguet avait été de ces jolis repas, et s'en meurt depuis deux ou « trois ans. Elle demanda, quand elle fut en prison, s'il était mort ; on « lui dit que non : il a la vie bien dure, dit-elle ; M. de la Roche- « foucault dit que cela est vrai. »

même moyen pour se défaire de ses deux frères et de sa sœur, et s'assurer par là le fruit de ses crimes. Cette dernière, qui apparemment se tenait sur ses gardes, échappa au danger qui la menaçait; ses deux malheureux frères, après avoir langui quelque temps, périrent dans un état affreux. [1] *S.te Croix*, après tous ces effets funestes de son poison, méditait encore de nouveaux crimes, et s'exerçait chaque jour dans cette horrible science. Un jour qu'il s'y appliquait, le masque de verre qu'il portait pour se garantir de la vapeur de ses drogues dangereuses, tomba; il fut étouffé sur-le-champ. Après sa mort, on découvrit chez lui une cassette dans laquelle on trouva quelques fioles remplies d'une eau claire, et au fond de laquelle était un sédiment blanchâtre; différens paquets contenant du sublimé corrosif, du vitriol, de l'opium, de la pierre infernale, du régule d'antimoine, avec un écrit dans lequel *S.te Croix* recommandait expressément de remettre, après sa mort, ladite cassette en main propre à la marquise de *Brinvillier*, déclarant que tout ce qui y était renfermé, lui appartenait à elle seule. [2] Des mé-

---

1. Lorsqu'elle était irritée contre quelqu'un, elle disait qu'il y avait moyen de se défaire des gens qui déplaisaient, en leur donnant un coup de pistolet dans un bouillon.

2. Lorsque la marquise apprit la mort de *S.te Croix*, et le scellé mis chez lui, elle en fut fort alarmée; elle essaya de corrompre le commissaire, pour retirer cette fatale cassette : mais tous ses efforts furent inutiles. Elle se détermina alors à prendre la fuite, suivant le conseil de ses parens; elle se réfugia dans un couvent à Liège, où elle fut

decins habiles furent appelés pour analyser ces substances vénéneuses. Voici à peu près quel fut le résultat de leur examen : „ ce poison artificieux, di-
„ sent-ils, se dérobe aux recherches qu'on en veut
„ faire : il est si déguisé, qu'on ne peut le recon-
„ naître ; si subtil, qu'il trompe l'art et la capacité
„ des médecins. Sur ce poison, les expériences sont
„ fausses, les règles fautives, les aphorismes ridicules.
„ Dans l'eau, la pesanteur du poison ordinaire le jette
„ au fond, il obéit, il se précipite, et prend le des-
„ sous ; le feu évapore, dissipe, consume ce qu'il y
„ a d'innocent et d'impur, il ne laisse qu'une ma-
„ tière âcre et piquante, qui seule résiste à son im-
„ pression. Les effets que le poison fait sur les ani-

---

arrêtée. On trouva sous son lit une cassette, qui contenait un papier qu'elle nommait sa confession ; il avait quinze ou seize feuillets : c'était l'histoire de toute sa vie. Dès le premier article, elle s'accuse d'avoir fait mettre le feu à une maison. Dans un autre article, elle confesse qu'elle s'est laissé débaucher dès l'âge de sept ans, et qu'elle a continué depuis de se livrer au libertinage ; qu'elle avait empoisonné dix fois de suite son père, ses frères, un de ses enfans ; qu'elle s'était empoisonnée elle-même, afin d'essayer un contre-poison. Lorsqu'on la présenta à la question, voyant devant elle trois sceaux d'eau, c'est assurément pour me noyer, dit-elle, en plaisantant, car de la taille dont je suis, on ne prétend pas que je boive tout cela. Condamnée à mort et à faire préalablement amende honorable, conduite dans un tombereau, elle écouta son arrêt sans se déconcerter, et sur la fin, elle fit recommencer, disant : ce tombereau m'a d'abord frappée, j'en ai perdu l'attention pour le reste.

M. Turgaut de Saint-Clair a fait un excellent poëme latin sur l'art d'empoisonner de la marquise de Brinvillier, et sur les funestes découvertes qu'elle a faites.

„ maux, sont encore plus sensibles. Il porte sa ma-
„ lignité sur toutes les parties où il se distribue, et
„ vicie ce qu'il touche; il brûle d'un feu étranger
„ et violent toutes les entrailles. Le poison de *S.te*
„ *Croix* a passé par toutes ces épreuves, il se joue
„ de toutes les expériences. Ce poison nage sur l'eau;
„ il est supérieur et fait obéir ce fluide; il se sauve
„ de l'expérience du feu, où il ne laisse qu'une ma-
„ tière douce et innocente. Dans les animaux, toutes
„ les parties sont saines et vivantes; dans le même
„ temps qu'il y fait couler une source de mort, ce
„ poison artificieux y laisse l'image et les marques
„ de la vie. On a fait toutes sortes d'épreuves sur un
„ poulet d'Inde, un pigeon, un chien, lesquels étant
„ morts quelque temps après, et le lendemain étant
„ ouverts, on n'a rien trouvé qu'un peu de sang
„ caillé aux ventricules du cœur. Autre épreuve
„ d'une poudre blanche donnée à un chat dans un
„ morceau de mouton; le chat vomit pendant une
„ demi-heure, le lendemain on le trouva mort. On
„ l'ouvrit, et l'on ne vit aucune partie altérée par
„ le poison. Une seconde épreuve ayant été faite
„ avec la même poudre sur un pigeon, il en mou-
„ rut quelque temps après; quand on l'eut ouvert,
„ on ne trouva qu'un peu d'eau rousse dans l'esto-
„ mac. „

WEPFER et quelques autres médecins pensent que cette poudre terrible était un composé de sucre de Saturne et d'acide d'arsenic, mais on n'a rien de certain à ce sujet. Ce qui a porté les hommes de l'art à

juger que ce poison était un mélange de plomb et d'arsenic, c'était sa saveur douce, et sa propriété de conduire lentement à la mort.

POISON DES MACASSARETS
ET DE PLUSIEURS PEUPLADES D'AMÉRIQUE.

Les *Malais*, les *Macassarets* et plusieurs peuplades de l'*Amérique*, tels que les *Caraïbes*, ont, au rapport des voyageurs, la coutume de tremper leurs flèches et leurs poignards dans le suc lacté de certains arbres. Ce suc est si vireux et si pénétrant, que les plaies les plus légères, faites avec les armes qui en sont enduites, causent sur-le-champ des sueurs froides, des vomissemens, des défaillances et la mort. Plusieurs blessés expirent même au moment de la blessure, comme le prouve le fait suivant, dont TAVERNIER dit avoir été témoin dans le royaume de *Macassar*. Le roi allant mettre à mort lui-même un criminel, comme c'est l'usage dans le pays, permit à deux chirurgiens européens de donner au blessé tous les secours qu'ils jugeraient à propos de lui administrer. Ces deux officiers de santé supplièrent l'exécuteur royal de diriger son trait empoisonné vers un des orteils de l'un ou l'autre pied de ce malheureux. Conformément à leur désir, le roi lança sa flèche sur cette partie, qu'il atteignit avec la plus grande dextérité. Sur-le-champ les chirurgiens amputèrent l'orteil tout entier, dans la crainte que le poison ne se répandît dans la masse du sang ; l'homme n'en mourut pas moins dans l'espace de deux ou trois minutes.

Chez les *Hottentots*, chaque peuplade a sa méthode pour composer ses poisons, suivant les diverses plantes laiteuses qui croissent à sa portée; on les exprime du suc de ces plantes dangereuses. Certaines espèces de serpens leur en fournissent aussi; et pour l'activité, ce sont celles que les sauvages recherchent et préfèrent, surtout dans leurs expéditions et leurs combats. Il n'est guères possible de leur arracher des éclaircissemens certains sur la préparation du venin extrait des serpens; c'est un secret qu'ils se réservent obstinément : tout ce qu'on peut assurer, c'est que l'effet en est très-prompt. [1]

De tout ce que je viens de dire, il faut conclure,

1.° Qu'il est des circonstances où il est difficile, pour ne pas dire impossible, de constater si l'empoisonnement a eu lieu ou non.

2.° Que les symptômes qu'on observe, soit sur le vivant, soit sur le cadavre, peuvent, à la vérité, fournir de fortes présomptions, mais ne sont point suffisans pour déterminer un jugement certain en pareil cas.

3.° Que la présence seule du poison, ou son analyse chimique, peuvent en faire assurer l'existence et désigner la nature.

Je termine ici ce que j'ai à dire sur ces diverses questions. On doit juger par la discussion des preuves, qui a eu lieu dans le cours de cette dissertation, combien l'homme de l'art doit apporter de circonspection et de réserve, lorsqu'il est appelé

1. Voyage de Levaillant, dans l'intérieur de l'*Afrique*, par le cap de Bonne-Espérance, tome II.

pour constater un empoisonnement. Ici, plus que jamais, il faut des faits, et non des mots. Telle sera du moins, je pense, la conduite du médecin honnête et délicat, qui veut que ses décisions, d'où dépendent la vie et l'honneur des personnes, soient basées sur des fondemens solides et inébranlables.

Cet important sujet de médecine légale a besoin d'être éclairci par de nouvelles découvertes, que l'on ne peut attendre qu'à la suite d'expériences multipliées. Mais, pour que les résultats en soient aussi satisfaisans qu'on pourrait le désirer, ils exigent un travail long et assidu. Le temps, que des circonstances fâcheuses pour moi ont limité [1], encore plus mes faibles lumières, ne m'ont pas permis de me livrer à ce genre d'occupations; je laisse à des mains habiles à remplir cette importante tâche. Je me suis borné à puiser dans les sources les plus fécondes ce qui a été dit de plus essentiel sur l'empoisonnement. Puissé-je avoir donné l'idée d'entreprendre sur cette matière un ouvrage qui enrichirait notre jurisprudence médicale! ou plutôt faisons des vœux pour qu'un pareil ouvrage devienne inutile par défaut d'emploi, et que nos mœurs régénérées préviennent un des crimes qui répugnent le plus à la nature!

---

1. Dans le temps que je travaillais à cette dissertation, j'étais occupé à donner des soins, nuit et jour, à une sœur tendrement aimée, qui a succombé après une maladie de dix mois, et dont la mémoire sera éternellement chère à mon cœur.

FIN.

ERRATA.

Pag. 3, lig. 11, au lieu de consultat, *lisez :* consulat.
— 18 — 10 ——— le magistrat, —— ce magistrat.
— 25 — 2 ——— MAQUER, —— MACQUER.